

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**

**L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ:  
UN ENJEU MAJEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DES PACTES RURAUX  
LE CAS DE LA MRC DE LA MITIS**

**MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ À  
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**

**comme exigence partielle  
du programme de maîtrise en développement régional**

**PAR :  
CLAUDE OUELLET**

**7 JANVIER 2008**

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI  
Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

## REMERCIEMENTS

Nous désirons témoigner notre gratitude à monsieur Bruno Jean, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural et professeur à l'Université du Québec à Rimouski, pour son soutien constant tout au long de nos recherches. Nous exprimons aussi une reconnaissance toute particulière envers madame Danielle Lafontaine professeure à l'UQAR, car sa passion pour le monde rural a été une grande source de motivation. De plus, sa rigueur intellectuelle et ses nombreuses qualités au plan de la recherche scientifique nous ont permis d'enrichir nos connaissances. Un merci tout spécial, à monsieur Mario Handfield, diplômé au doctorat en développement régional, pour ses commentaires constructifs et ses judicieux conseils.

Il nous est impossible de passer sous silence la précieuse collaboration de plusieurs intervenants impliqués dans la mise en œuvre de la politique rurale qui se sont toujours montrés ouverts et accueillants. Un merci particulier à madame Annick Marquis, directrice du CLD de La Mitis et à monsieur Marcel Moreau, secrétaire-trésorier de la MRC de La Mitis, les deux piliers de la mise en œuvre du pacte rural dans La Mitis.

Merci du fond du cœur à Louise, ma conjointe, pour son appui de tous les jours, car il est plus que certain, que la réalisation de ce mémoire n'aurait pu être menée à terme sans sa compréhension et son support constant.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	I
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	II
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	V
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	VI
<b>LISTE DES PHOTOGRAPHIES</b> .....	VII
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS</b> .....	VIII
<b>INTRODUCTION</b> .....	I
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT</b>	
<b>À L'ÉCHELLE D'UNE MRC - STRUCTURATION DE LA RECHERCHE</b> .....	4
1.1 Le type de recherche .....	4
1.2 L'objectif général et les sous-objectifs de la recherche.....	6
1.3 Formulation de la question spécifique .....	7
1.4 Notre hypothèse de travail.....	7
1.5 La pertinence de l'étude .....	8
1.6 La démarche méthodologique.....	10
1.7 Les instruments de cueillette de données .....	11
1.7.1 L'analyse documentaire.....	11
1.7.2 Les entrevues.....	12
1.7.2.1 Les entrevues exploratoires de l'été 2004 .....	15
1.7.2.2 Les entrevues de l'année 2006.....	16
1.8 Identification des actions de développement .....	17
1.9 La caractérisation des actions de développement .....	18
1.9.1 Les actions de développement en lien avec le renforcement des capacités .....	19
1.9.2 Les actions de développement en lien avec les capacités de développement .....	26
1.9.3 Les actions de développement en lien avec les objectifs	
et les champs prioritaires de la PNR.....	28
1.10 La classification des projets.....	30
1.11 Les considérations au plan éthique .....	32



3.3.2	La description du plan de travail de la MRC de La Mitis.....	81
3.3.3	Les entrevues exploratoires de l'été 2004.....	86
3.3.4	Forum rural du 12 novembre 2003.....	89
3.3.5	Forum rural du 17 novembre 2004.....	91
3.3.6	Les réponses obtenues lors des entrevues de l'été et automne 2006.....	93
3.3.7	Les fiches descriptives des projets financés par le pacte rural (2002-2005).....	95
3.4	Les actions de développement choisies par la MRC.....	96
3.4.1	Élaboration de diagnostics pour chaque communauté.....	98
3.4.2	Préparation d'un plan d'action pour l'ensemble des collectivités.....	99
3.4.3	Déploiement d'un réseau d'agents ruraux sur le territoire.....	100
3.4.4	Création de comités de développement dans chaque localité.....	101
3.4.5	Préparation d'une politique familiale.....	101
3.4.6	Soutien financier pour des projets de développement.....	102
3.4.7	Conception d'outils de développement.....	103
3.4.8	Diffusion de l'information.....	103
3.4.9	Réalisation d'activités de formation.....	104
3.4.10	Ajout d'une nouvelle catégorie au Gala de l'entreprise Mitis (initiative du milieu).....	105
3.4.11	Inforoute à large bande.....	105
3.4.12	Implantation d'un système de transport collectif.....	106
3.5	Corrélation des activités du pacte rural et les cibles nationales de la PNR.....	107
3.5.1	Les objectifs du pacte rural de La Mitis en lien avec Le renforcement des capacités.....	107
3.5.2	Les actions de développement versus les objectifs et champs prioritaires nationaux.....	111
3.5.3	Les projets.....	115
	<b>CONCLUSION</b> .....	119
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	124
	<b>ANNEXE 1</b> Formulaire gouvernemental du pacte rural québécois	
	<b>ANNEXE 2</b> Canevas d'entrevue de l'année 2004	
	<b>ANNEXE 3</b> Canevas d'entrevue de l'année 2006	
	<b>ANNEXE 4</b> Formulaire de consentement	

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau</b>	<b>Page</b>
1.1 Les principales composantes du renforcement des capacités.....	23
1.2 Les principales caractéristiques du développement des capacités selon trois auteurs .....	25
1.3 Les dimensions et les indicateurs permettant de mesurer les capacités de développement .....	27
1.4 Classification des activités de développement en fonction des objectifs de la PNR .....	29
2.1 Les municipalités et TNO de La Mitis .....	39
2.2 Évolution démographique de la population de la MRC de La Mitis (1971-2006).....	49
2.3 Profil socio-économique des municipalités de La Mitis (2001).....	55
3.1 Évolution historique des politiques québécoises de lutte aux disparités régionales.....	63
3.2 Les orientations et objectifs de la Politique nationale de la ruralité.....	74
3.3 Description des thèmes principaux du Plan de travail de la MRC de La Mitis.....	84
3.4 Les propos des répondants (entrevues 2004) .....	88
3.5 Les faits saillants de la première année du pacte rural de La Mitis.....	90
3.6 Les faits saillants de la deuxième année du pacte rural de La Mitis.....	92
3.7 Les propos des répondants (entrevues 2006) .....	94
3.8 Les actions de développement du pacte rural dans la MRC de La Mitis.....	97
3.9 Les objectifs du plan de travail du pacte rural en lien avec le renforcement des capacités .....	108
3.10 Analyse du plan de travail en fonction des dimensions et des indicateurs des capacités de développement.....	110
3.11 Adéquation entre les actions de développement de La Mitis et les cibles de la PNR .....	112
3.12 Classification des projets en fonction des objectifs et champs prioritaires de la PNR .....	115

**LISTE DES FIGURES**

<b>Figure</b>		<b>Page</b>
1 :	Localisation géographique de la MRC de La Mitis (Bas-Saint-Laurent) .....	5
2 :	Les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent .....	35
3 :	Les municipalités de la MRC de La Mitis .....	45
4 :	La pyramide d'âge de la MRC de La Mitis en 2001 .....	47
5 :	Le modèle théorique de développement rural .....	79

**LISTE DES PHOTOGRAPHIES**

<b>Photographie</b>	<b>Page</b>
1 : Municipalité de Sainte-Luce .....	36
2 : Municipalité de Sainte-Flavie (zone littorale) .....	42
3 : Saint-Donat (Parc du Mont-Comi).....	50

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
ARADEL	Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local
ARDA	Aménagement rural et développement de l'agriculture
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
BSL	Bas-Saint-Laurent
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CFP	Centre de formation professionnel
CJE	Carrefour jeunesse emploi
CLD	Centre local de développement
CLAC	Carrefour de la littérature, des arts et de la culture
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
CRCD	Conseil régional de concertation et de développement
CRD	Conseil régional de développement
DHRC	Direction des ressources humaines du Canada
ECDPM	Centre européen de gestion de développement
ÉNAP	École nationale d'administration publique
FQRSC	Fonds québécois de recherche sur la santé et la culture
ISQ	Institut de la statistique du Québec
JAL	(Saint-Juste, Auclair et Lejeune)
MRC	Municipalité régionale de comté
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
PNR	Politique nationale de la ruralité
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SIMFA	Sensibilisation, information, mobilisation, formation et action
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNO	Territoire non-organisé
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UPA	Union des producteurs agricoles
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
UQO	Université du Québec en Outaouais
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières
URLS	Union régionale de Loisirs et de Sports
VVAP	Villes et villages d'art et de patrimoine

## INTRODUCTION

Pour des raisons de justice sociale et de solidarité nationale, nous avons collectivement tenté, en tant que québécois, plusieurs programmes dont la finalité recherchée était l'élimination, ou à tout le moins, la réduction du niveau de disparités entre les régions du Québec. Toutefois, malgré des investissements publics importants, tant de la part du gouvernement fédéral que de l'État québécois, on ne peut que prendre acte aujourd'hui du succès mitigé de la plupart de ces initiatives des pouvoirs publics à cet égard. D'ailleurs, la persistance, pour ne pas dire l'aggravation des écarts de revenus entre les zones métropolitaines, les régions centrales et les régions ressources du Québec, est là pour nous le rappeler constamment.

Par conséquent, la recherche d'une solution novatrice permettant de restreindre l'ampleur des disparités socio-économiques régionales représente encore de nos jours, un défi important pour l'ensemble de la classe politique. C'est dans le cadre de cette grande quête que les politiciens québécois se sont enfin résolus à faire appel à une stratégie avant-gardiste en matière de développement territorial, une nouvelle approche qui s'appuie sur un développement de type endogène et dont le succès repose en grande partie sur les épaules des leaders des communautés rurales.

Cependant, en agissant ainsi, l'État québécois fait porter l'atteinte des cibles nationales de la Politique nationale de la ruralité (PNR) sur la capacité des dirigeants municipaux à sélectionner les actions de développement les plus appropriées, par l'entremise desquelles ils espèrent répondre aux attentes exprimés par les divers partenaires de la ruralité impliqués dans la politique rurale québécoise (Solidarité rurale du Québec, l'Association des CLD, l'Association des régions du Québec, la Fédération québécoise des municipalités).

Notre recherche se propose de vérifier si les activités réalisées au niveau d'une MRC du Bas-Saint-Laurent dans le cadre d'une politique de développement rural fortement décentralisée comme la PNR, ont permis de répondre aux objectifs de cette dernière. Nous vérifierons si les activités réalisées depuis 2002, dans La Mitis, ont favorisé ou non, l'atteinte des cibles nationales du gouvernement québécois. Le premier chapitre présente brièvement la structuration générale de notre recherche. Le second brosse, quant à lui, un portrait succinct de la MRC de La Mitis et ce, tant au plan géographique, qu'au niveau de l'économie. Le dernier chapitre constitue la partie la plus originale de ce travail et présente l'essentiel des résultats de notre recherche, notamment à cause de l'essai de caractérisation des actions de développement qui ont été mises de l'avant dans le cadre du dispositif des Pactes ruraux.

Précisons également, qu'une grande partie des données terrain utilisées dans le cadre de ce mémoire provient d'entrevues réalisées par nous, en tant qu'assistant de recherche, dans le cadre d'un projet octroyé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) sous le vocable de : *Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et de ses retombées*. Cette recherche visait pour l'essentiel un double objectif, à savoir : 1) l'élaboration d'un modèle d'évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées; 2) la mise en application de ce modèle d'évaluation auprès d'un échantillon représentatif de 12 MRC, dont celle de La Mitis.

C'est dans ce but qu'une équipe de chercheurs, provenant de plusieurs constituantes du réseau de l'Université du Québec a sélectionné un échantillon de douze MRC. L'équipe de recherche était constituée de plusieurs professeurs universitaires: Patrice LEBLANC (UQAT), Danielle LAFONTAINE (UQAR), Johanne BOISJOLY (UQAR), Bruno JEAN (UQAR), Steve PLANTE (UQAR), Guy CHIASSON (UQO), Martin ROBITAILLE (UQO), Richard MARCEAU (ÉNAP), Serge BELLEY (ÉNAP) et André JOYAL (UQTR).

## **CHAPITRE 1**

### **LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE D'UNE MRC - STRUCTURATION DE LA RECHERCHE**

Le premier chapitre a pour but de décrire la structuration générale de notre démarche scientifique. A cette fin, nous passerons en revue le type de recherche réalisée, les objectifs de cette dernière, sa pertinence au plan scientifique et sociale par rapport aux études en développement régional et enfin, nous proposerons une démarche méthodologique qui nous permettra de répondre à notre question de recherche. Nous porterons également une attention particulière aux principaux attributs de notre cadre théorique, notamment au niveau de ses principales notions et concepts.

#### **1.1 Le type de recherche**

Cette recherche de type empirique s'intéresse à une stratégie territoriale de mise en œuvre du pacte rural découlant de la PNR québécoise, soit celle élaborée par la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Précisons dès maintenant qu'il s'agit d'une MRC, qui d'après la classification gouvernementale est à caractère rural, ce qui implique que toutes ses municipalités et territoires non organisés (TNO) font partie intégrante du territoire d'application de la politique rurale.

Ce sont d'ailleurs les particularités de ce cas spécifique, que nous comptons étudier dans ce mémoire de maîtrise sous l'angle des activités réalisées et des projets financés au cours des quatre premières années du pacte rural. Mentionnons également que la période étudiée a l'avantage de comprendre l'ensemble des activités réalisées entre la signature en 2002 par la MRC de l'entente avec le Gouvernement du Québec, incluant l'élaboration du plan de travail, le début des opérations sur le terrain, et ceci jusqu'à la fin de la quatrième année du pacte rural.

La figure 1 situe la MRC de La Mitis sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

**Figure 1**  
**Localisation géographique de la MRC de La Mitis (Bas-Saint-Laurent)**



Source : Site Internet du CLD de La Mitis

## 1.2 L'objectif général et les sous-objectifs de la recherche

L'objectif général de la recherche vise, d'une part à documenter la mise en œuvre du pacte rural qui, rappelons-le, est une constituante majeure de la politique rurale québécoise. Et, d'autre part, à vérifier les correspondances existants entre les diverses activités réalisées dans le cadre de la PNR de La Mitis et l'ensemble des visées de l'État québécois et de ses partenaires non-gouvernementaux<sup>1</sup> (c'est-à-dire l'ensemble des objectifs et des champs prioritaires figurant dans les textes de la politique rurale québécoise). Les sous-objectifs de la recherche sont les suivants :

- a) A partir d'une analyse des documents déposés aux instances gouvernementales par les responsables locaux de la mise en œuvre du pacte rural (plan de travail, redditions de comptes annuels et rapports produits à l'occasion des forums ruraux) et des commentaires recueillis dans le cadre de la recherche du FQRSC auprès des acteurs locaux associés de près aux opérations du pacte rural (entrevues exploratoires de l'été 2004 et entrevues semi-dirigées de l'année 2006), identifier les actions de développement (la notion d'*action de développement* fait partie du cadre conceptuel de la figure 5 et sa définition sera précisée ultérieurement dans ce mémoire):
- b) Vérifier dans quelle mesure les actions de développement et les projets financés contribuent à l'atteinte ou non des objectifs et des champs prioritaires de la PNR;

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de la première politique rurale québécoise, les partenaires de la ruralité sont : Solidarité Rurale du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, l'Association des C.I.D., l'Association des régions du Québec.

- c) S'assurer de la réalisation d'activités axées sur le renforcement des capacités individuelles et collectives des membres des communautés visées par cette politique (la notion de *renforcement des capacités* sera elle aussi précisée plus loin dans le présent mémoire).

### **1.3 Formulation de la question spécifique**

Étant donné que le succès du dispositif des pactes ruraux repose en grande partie sur la prise en charge par les milieux ruraux de leur développement, nous pouvons d'ores et déjà formuler certaines questions. L'étude des résultats observés depuis le début de la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux, permet-elle de conclure à l'atteinte des objectifs et des champs prioritaires de la politique rurale québécoise? *Les actions de développement, incluant les projets financés par le pacte rural au niveau de la MRC de La Mitis, ont-ils contribué et de quelle manière, à l'atteinte des cibles nationales de la Politique nationale de la ruralité ?*

### **1.4 Notre hypothèse de travail**

Nous abordons cette partie de la recherche avec l'idée largement préconçue que les personnes oeuvrant à la mise en œuvre du pacte rural sélectionneront des actions de développement et financeront des projets, qui faciliteront l'atteinte des cibles ultimes de la PNR, tout en tentant de répondre aux besoins particuliers des collectivités rurales.

Nous formulons alors l'hypothèse suivante : *Les actions de développement choisies par la MRC de La Mitis, dans le cadre du pacte rural, ont favorisé l'atteinte de l'ensemble des cibles gouvernementales de la Politique nationale de la ruralité.*

### **1.5 La pertinence de l'étude**

Nos lectures préliminaires nous ont permis de constater qu'il existe de sérieuses controverses théoriques à l'égard de l'importance du rôle de l'État, versus celui des communautés locales, lors de la concrétisation des politiques de développement régional (pensons ici à l'approche de développement de type exogène versus celle plutôt de nature endogène). De plus, nous ne trouvons, dans la littérature spécialisée, que très peu de textes portant sur le rôle des politiciens locaux et des leaders municipaux impliqués dans la mise en œuvre de programmes visant le développement rural. Étant donné les lacunes observées dans les bibliothèques, nous croyons qu'il est justifié d'entreprendre de nouvelles recherches dans ce domaine. En effet, même s'il existe d'abondantes études portant sur les orientations gouvernementales en matière de développement régional et que ces recherches étudient principalement les liens existants entre les écrits des chercheurs œuvrant dans le domaine et la façon dont les politiciens interprètent leurs textes et construisent des politiques devant s'appliquer à un immense territoire aux caractéristiques dissemblables, peu de gens par contre se sont penchés sur la mise en œuvre de telles politiques, à l'échelle des petites municipalités et des municipalités régionales de comté.

Il est toutefois important de préciser dès maintenant qu'une quelconque stratégie de mise en œuvre d'une politique d'envergure nationale comprend de nombreuses activités qui, combinées entre elles, doivent répondre aux attentes de ladite politique provinciale. Elle doit aussi concorder avec la vision de développement et les attentes particulières des diverses communautés. C'est donc dire à quel point la PNR mérite que nous portions une attention particulière à la compréhension du processus de mise en œuvre du pacte rural dans une MRC confrontée à des défis importants.

La PNR adoptée par le gouvernement québécois en 2001, en nous permettant d'observer directement ses activités au moment même où elles se produisent à l'échelle locale et supra-locale, représente pour nous un laboratoire de recherche exceptionnel pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. La politique rurale québécoise est un cas intéressant en soi, car elle nous permet d'étudier et de comprendre comment les communautés visées par une politique de lutte aux disparités régionales parviennent, grâce à des discussions, à partager des idées, à exprimer des intérêts convergents et divergents et ceci, dans le but d'aboutir après quelques temps à l'élaboration d'une stratégie territoriale de revitalisation des municipalités rurales. Notre recherche sur la MRC de La Mitis, en établissant un lien entre la PNR, le choix d'une stratégie de mise en œuvre, la sélection d'une variété d'actions de développement, l'élaboration d'une grille d'analyse permettant d'identifier les projets à financer à partir de l'enveloppe budgétaire du pacte rural et l'atteinte ou non des cibles gouvernementales, devrait apporter un éclairage nouveau à cet égard.

Par la même occasion, il ne fait aucun doute que les résultats de cette recherche pourront fournir des données originales et utiles aux acteurs de développement de La Mitis, de même qu'à la population vivant dans les municipalités rurales de cette MRC.

### **1.6 La démarche méthodologique**

Dans le but d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, nous comptons opérer de la manière suivante : 1) nous avons procédé à l'identification des actions de développement, figurant dans le plan de travail de la MRC de La Mitis; 2) nous avons complété notre portrait des activités du pacte rural mitissien à partir des propos recueillis lors d'entrevues réalisées en 2004 et 2006 (recherche du FQRSC); 3) nous avons finalisé notre description de l'approche retenue par les autorités de La Mitis, grâce aux rapports diffusés après les forums ruraux tenus par le Centre local de développement (CLD) en 2003 et en 2004; 4) nous avons classé, en fonction des objectifs et champs prioritaires de la politique, les projets financés en tout ou en partie à partir de l'enveloppe budgétaire du pacte rural, et finalement; 5) nous avons vérifié les corrélations entre l'ensemble des actions de développement et des activités réalisées, incluant les projets financés dans le cadre du pacte rural, versus les cibles ultimes de la PNR.

## **1.7 Les instruments de cueillette de données**

Pour notre recherche, nous avons utilisé autant des données secondaires que des données primaires, certaines provenant d'organismes de développement tels que le CLD, certaines autres, d'institutions gouvernementales comme l'Institut de la statistique du Québec (économie et démographie) et le ministère des Affaires municipales et des Régions (caractéristiques du territoire), alors que d'autres sont en lien avec les travaux réalisés par l'Équipe de recherche, dans le cadre de l'évaluation du dispositif des pactes ruraux et de ses retombées (recherche financée par le FQRSC), travaux auxquels nous avons collaboré à titre d'assistant de recherche.

### **1.7.1 L'analyse documentaire**

Le premier instrument de cueillette de données que nous avons utilisé dans le cadre de cette étude est l'analyse documentaire, laquelle nous semble tout à fait appropriée pour saisir les particularités d'un territoire donné. Pour établir ledit portrait, nous nous sommes servis, dans un premier temps, d'ouvrages statistiques du Gouvernement du Québec et de plusieurs rapports provenant d'organismes publics dans le but de recueillir un maximum d'informations générales sur l'espace rural mitissien. Cette démarche nous a permis d'établir un portrait assez clair des attributs géographiques et de la santé socio-économique du territoire de La Mitis.

Nous avons également porté une attention toute spéciale aux nombreux documents rédigés par les membres de l'équipe rurale du CLD, notamment: le plan de travail déposé aux instances gouvernementales, les rapports produits à la suite des forums ruraux de 2003 et de 2004 ainsi que les redditions de comptes de fin d'années (liste des projets financés à partir de l'enveloppe budgétaire du pacte rural). Le dépouillement des documents a consisté en une lecture attentive et une analyse systématique de leur contenu en regard de nos objectifs de recherche. Ce qui nous a permis, d'une part, de mieux comprendre les spécificités de la stratégie de mise en œuvre du pacte rural de la MRC et, d'autre part, d'identifier la plupart des actions de développement privilégiées.

### **1.7.2 Les entrevues**

Au-delà de l'approche bibliographique, l'analyse de l'approche mitissienne en matière de développement rural est fondée sur les résultats de deux questionnaires élaborés dans le cadre du projet du FQRSC (le premier questionnaire datant de 2004 et le second de 2006). Les objectifs de ces questionnaires étaient de confronter les points de vue des différents types d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du pacte rural et de comprendre les finalités recherchées. Lors des entrevues, tous faisaient appel à leurs expériences personnelles et à leurs souvenirs des réunions portant sur la PNR. Les réponses aux questions ont permises d'une certaine manière de faire le pont entre le contenu du plan de travail élaboré par chaque MRC pour les besoins du pacte rural et la réalité vécue par les acteurs locaux sur le terrain.

En ce qui concerne le cas particulier des acteurs de développement, Pierre TEISSERENC les définit pour sa part, à la page 14 de l'ouvrage *Les politiques de développement local*, comme étant : « tous ceux dont les qualifications et les compétences les prédestinent à jouer un rôle particulier dans la réalisation des politiques de développement ». Pour Martine DUPERRÉ : « l'acteur est celui qui agit, c'est celui qui change son environnement matériel et social, en transformant la division du travail, les modes de décision, les rapports de domination et les orientations culturelles. »<sup>2</sup> Alors que Alejandro RADA DONATH définit les acteurs au sens sociologique du terme, c'est-à-dire qu'il s'agit, selon lui, de personnes et de groupes ou classes sociales qui interviennent et jouent un rôle important dans une affaire précise. C'est donc dire qu'il n'est que normal de constater qu'il existe un grand nombre d'acteurs du développement sur la scène du développement local et territorial. Si parmi ces derniers certains bénéficient d'une grande influence à l'échelle locale (municipale) et supra-locale (MRC), d'autres concentrent plutôt leurs activités sur des secteurs particuliers de la vie économique et communautaire.<sup>3</sup> A cette classification générale, selon les grands types d'acteurs du développement, s'ajoutent des distinctions évidentes entre les personnes, distinctions occasionnées à la fois par l'influence des formations académiques des personnes et des occupations professionnelles, et par la vision personnelle que se font les gens de ce qu'est le développement de leur milieu de vie.

---

<sup>2</sup> DUPERRÉ, Martine, 2004, *L'organisation communautaire, la mobilisation des acteurs collectifs*, Collection Travail social, Les Presses de l'Université Laval, p. 14

<sup>3</sup> RADA DONATH, Alejandro, 2003, *Du développement à la renaissance des régions*, Les Éditions JCL, Chicoutimi, p. 200

De plus, pour nous, selon qu'ils assument des fonctions de représentation politique, communautaire ou professionnelle, trois grandes catégories d'acteurs locaux ont été retenues dans le cadre des travaux de l'Équipe du FQRSC : 1) les élus du monde municipal (préfets et maires); 2) les agents de développement ruraux (relevant d'un CLD) et; 3) les acteurs socioprofessionnels (secrétaire trésorier de MRC, direction de CLD ou fonctionnaire).

En ce qui concerne La Mitis, un total de seize entrevues a été réalisé dans le cadre de la recherche du FQRSC. Les seize personnes interviewées ont été sélectionnées en fonction des rôles assumés par les personnes, lors de la réalisation du pacte rural. Chacun avait des liens avec l'élaboration du plan de travail et autour de sa mise en œuvre à l'échelle des localités du territoire. Pour les besoins spécifiques de la présente recherche, nous n'avons utilisé que les informations colligées à partir des dix entrevues touchant les acteurs de la mise en œuvre du pacte rural, soit les 6 entrevues exploratoires réalisées en 2004 et les 4 entrevues semi-dirigées s'adressant aux acteurs locaux de la mise en œuvre du pacte rural effectuées en 2006. Les informations obtenues dans ces entrevues ont contribué à la fois, à une meilleure compréhension du processus de mise en œuvre de la PNR et des visions de développement des acteurs du milieu.

### 1.7.2.1 Les entrevues exploratoires de l'été 2004

Des entrevues semi-dirigées ont été faites par nous dans la Mitis en 2004, en tant qu'assistant de recherche, dans le cadre de l'étude portant sur l'évaluation du dispositif des pactes ruraux et de ses retombées. L'objectif principal de ces premières entrevues était de permettre aux chercheurs impliqués dans la recherche du FQRSC de prendre connaissance de la mise en œuvre concrète du dispositif des pactes ruraux dans douze MRC disposant d'espaces ruraux, et ceci, afin de dégager des éléments d'informations permettant d'enrichir le modèle spécifique d'évaluation qui était, à l'époque, en voie d'élaboration. Nous avons alors opté pour un questionnaire composé de questions de type «*ouvertes*».

L'entrevue aborde quatre grands thèmes, à savoir : 1) L'application de la PNR, et plus particulièrement du dispositif du pacte rural sur le territoire des différentes MRC à l'étude; 2) La mise en œuvre du pacte rural en regard des plans de travail et des projets; 3) L'évaluation que font les acteurs du pacte rural (il s'agit à la fois d'acteurs jouant un rôle majeur dans la mise en œuvre du pacte rural); et 4) Les perspectives d'avenir du pacte rural. Les réponses des personnes interviewées ont d'abord été enregistrées sur une bande magnétique, puis pour la majorité des questions, les résultats furent transcrits tels quels.

Vous trouverez une copie de l'ensemble des questions du canevas d'entrevue du questionnaire de l'année 2004 à l'annexe 2.

### **1.7.2.2 Les entrevues de l'année 2006**

Les dix entrevues semi-dirigées de la MRC de La Mitis, ont été faites par nous, dans le cadre de l'étude du FQRSC, au cours de l'été et de l'automne 2006. Ces entrevues s'insèrent elles-aussi dans le cadre des travaux réalisés pour la recherche du FQRSC au terme d'une seconde démarche de cueillette de données terrain qui a nécessité l'élaboration de deux questionnaires différents, le premier s'adressant aux acteurs de la mise en œuvre, c'est-à-dire des personnes ayant été choisies à cause de leur association depuis le début de la mise en œuvre du pacte rural pour une période d'au moins 18 mois (4 entrevues) et le second aux promoteurs et bénéficiaires des projets financés par les pactes ruraux (6 entrevues).

Contrairement aux entrevues de l'année 2004, les deux questionnaires comprenaient autant des questions ouvertes, que des questions fermées. Le questionnaire s'adressant aux acteurs de la mise en œuvre du pacte rural touchait 3 grands thèmes : 1) La mise en œuvre du pacte rural dans votre milieu; 2) Les effets du dispositif du pacte rural; 3) Les perspectives d'avenir du pacte rural. Le second questionnaire visait quant à lui, les promoteurs et les bénéficiaires des projets financés dans le cadre des pactes ruraux. On trouvera une copie de l'ensemble des questions du canevas d'entrevue du premier questionnaire de l'année 2006 à l'annexe 3.

## 1.8 Identification des actions de développement

Étant donné la complexité de la notion d'*action de développement* et dans le but de faciliter l'identification desdites actions retenues par les leaders de La Mitis, nous nous sommes dotés d'une définition et de quelques éléments de caractérisation. Dans un premier temps, en ce qui a trait à la définition du concept, nous avons retenu celle élaborée par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) qui dit que les actions de développement sont: «*Les actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques. L'activité mobilise des ressources telles que les fonds, une assistance technique et d'autres types de moyens (programmes, avis ou conseils, etc.).*»<sup>4</sup> Précisons que ces mêmes actions de développement peuvent être mobilisées isolément ou de manière combinée.

Pour ce qui est des caractéristiques de ces actions, elles s'articulent, selon nous, autour de trois principaux paramètres, à savoir : 1) l'action fait référence à une réalité spécifique d'un territoire donné et suppose l'identification d'une problématique particulière que les intervenants du milieu tente de solutionner; 2) l'action nécessite la présence d'une personne responsable de sa réalisation, d'un porteur de l'action en tant que tel; et 3) l'action dispose de certaines ressources, tant humaines que financières, car l'action de développement c'est aussi une affaire de ressources.

---

<sup>4</sup> OCDE. 2002. *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats*. Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide auprès du comité d'aide au développement (CAD). Direction de la coopération pour le développement, Paris, p. 15

Mentionnons qu'au-delà des quelques caractéristiques énumérées précédemment, c'est bien l'interaction entre la finalité recherchée, les objectifs, le cadre d'intervention, les moyens et les ressources humaines que se construit l'action de développement. De plus, selon notre interprétation de la littérature spécialisée, il ne faut surtout pas négliger le fait qu'il peut être assez difficile de décrire une action de développement de façon précise, si on ne prend pas en considération le contexte général de la problématique à solutionner et la stratégie de développement d'ensemble dans laquelle s'inscrit l'action. Finalement, pour établir une liste des actions de développement retenues par les instances politiques de la MRC, nous avons analysé le plan de travail remis aux autorités gouvernementales, les rapports produits à la suite des forums ruraux de 2003 et 2004 et finalement, les propos recueillis à l'occasion des entrevues exploratoires de 2004 et des entrevues semi-dirigées de 2006. Nous avons également fait une analyse sommaire des projets financés en tout ou en partie par l'enveloppe du pacte rural afin d'identifier d'autres actions de développement en portant une attention particulière aux projets structurants.

### **1.9 La caractérisation des actions de développement**

Le choix d'un cadre d'analyse permettant de réaliser une caractérisation des actions de développement appliquées sur un territoire donné constitue en soi un aspect important de la présente démarche. Considérant les particularités de notre problématique, le cadre d'analyse qui nous semble le plus approprié, c'est-à-dire celui qui est en mesure de mieux répondre aux objectifs de notre recherche, est celui qu'a élaboré l'équipe de chercheurs du projet du FQRSC lors des travaux portant sur l'évaluation du dispositif des pactes ruraux.

### 1.9.1 Les actions de développement en lien avec le renforcement des capacités

Précisons qu'au niveau de la terminologie, il est important de noter que dans le contexte du développement régional, on parle autant du renforcement des capacités que de développement des capacités et que la plupart des gens emploient indifféremment l'une ou l'autre de ces deux expressions. Parmi toutes les définitions du renforcement des capacités, celle de Peter MORGAN nous apparaît être la plus appropriée, en ce qu'elle tient compte, non seulement des stratégies et des méthodes, mais également des bénéficiaires :

Le développement des capacités a trait aux démarches, aux stratégies et aux méthodologies utilisées par les participants nationaux et/ou les intervenants de l'extérieur dans le but d'aider les organisations et/ou systèmes à améliorer leur rendement. Il s'agit d'un processus et de façons de faire. Il s'agit d'actions et d'interventions successives qui se traduisent par un changement de comportement.<sup>5</sup>

A la lumière de cette définition, nous pouvons facilement dire que le renforcement des capacités a non seulement trait aux compétences, aux connaissances et aux habiletés des personnes, mais qu'il comprend aussi divers éléments comme par exemple : le leadership local, l'engagement personnel et l'ensemble des ressources humaines et financières d'un milieu. Pour y arriver, elle requiert un leadership politique et une réelle volonté de changement.

---

<sup>5</sup> MORGAN, Peter, 1998. Capacités et développement des capacités, quelques stratégies, Notes préparées pour la Direction des orientations sociales et politiques, Direction générale des politiques, ACDI, p. 1

Dans un texte intitulé : *Réussir le développement des communautés rurales : dix conditions gagnantes* et publié en 2003, dans *Organisations et territoires*, Bruno JEAN identifie le développement des capacités des communautés rurales comme étant l'une des conditions gagnantes. Selon ce chercheur universitaire, spécialiste reconnu des questions rurales, « il est clair que la maîtrise du développement passe par des actions de formation et par l'élévation du niveau général d'éducation des populations locales comme par exemple l'apprentissage par les leaders locaux de divers savoirs. »<sup>6</sup> Par « capacités », Anthony LAND désigne l'aptitude d'une personne, d'une organisation ou d'une société à s'acquitter de certaines tâches, à résoudre des problèmes et à fixer et atteindre ses propres objectifs.<sup>7</sup> Joe BOLGER définit, pour sa part, les capacités, comme étant :

Les compétences, aptitudes, conceptions, attitudes, valeurs, relations, comportements, motivations, ressources et conditions qui permettent aux individus, aux organisations, aux réseaux et secteurs et à des systèmes sociaux plus vastes de remplir des fonctions et d'atteindre leurs objectifs de développement dans le temps.<sup>8</sup>

Flo FRANKS et Anne SMITH confirment la grande complexité du terme « capacités » car, selon ces auteurs, les capacités comprennent des éléments comme : les compétences, les connaissances et les habiletés; la capacité de définir des possibilités et d'en profiter; la motivation et les moyens nécessaires à la réalisation d'initiatives; une

---

<sup>6</sup> JEAN, Bruno, 2003, «*Réussir le développement approprié des communautés rurales : dix conditions gagnantes*», *Organisations et territoires*, vol. 12, no 2, pp.23-24

<sup>7</sup> CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DE DÉVELOPPEMENT (ECDPM), 2002, *Capacity.org*, numéro 14, p. 2

<sup>8</sup> BOLGER, Joe, 2000, «*Le développement des capacités : sa raison d'être, sa nature et ses modalités*», Document hors série sur le développement des capacités, Volume 1, Numéro 1, par la Direction des politiques de l'ACDI, p. 2

infrastructure, des ressources matérielles; le leadership et les structures nécessaires à la participation; des ressources économiques et financières.<sup>9</sup> Selon nous, les capacités font simplement référence aux moyens nécessaires pour faire ce qui doit être fait. À la lumière de ce postulat, dans une approche de développement de type «*développement local - renforcement des capacités*», la communauté dans son ensemble a un rôle à jouer pour progresser vers la prospérité et le développement durable des municipalités. citoyens, élus, associations communautaires de toutes sortes, tous sont concernés par la démarche de renforcement des capacités.

Par conséquent, la population, sur un plan individuel et collectif, doit apprendre à mieux s'acquitter des tâches existantes et à développer de nouvelles habiletés. L'amélioration des capacités et des performances passe nécessairement par une forme d'apprentissage et de changement. Il est donc parfois nécessaire d'abandonner certaines pratiques longtemps considérées comme efficaces et de les remplacer par d'autres. La formation doit, quant à elle, être axée sur le développement des connaissances, l'acquisition d'habiletés, la maîtrise des actions et la transformation des attitudes.

---

<sup>9</sup> FRANK, Flo et Anne. SMITH, 1999, *Guide de développement des collectivités*, Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), p. 10

Pour mettre en œuvre efficacement un tel processus, on doit donc miser sur les compétences et les connaissances de base de la collectivité de même que sur une attitude d'ouverture générale et un état d'esprit positif face à l'avenir collectif. A partir des textes étudiés antérieurement nous en sommes venus à la conclusion que le processus de renforcement des capacités repose pour l'essentiel sur quatre grands piliers, chacun de ces piliers regroupant bien évidemment un large ensemble d'éléments. Il s'agit :1) de l'appropriation par les collectivités de leurs processus de développement (elle suppose une participation et un engagement de la population, du secteur privé et du secteur public); 2) de l'apprentissage de nouvelles habiletés (elle doit s'articuler autour du développement des connaissances, l'acquisition de nouveaux savoirs et la maîtrise des actions); 3) de la consolidation du capital social (le capital social réfère à la qualité des réseaux locaux, au niveau de confiance sociale et au sentiment d'appartenance); et 4) de l'établissement d'un mode de gouvernance approprié (elle se définit comme étant la capacité à favoriser l'implication des gens, une approche qui tient compte des attentes et des intérêts locaux).

Le tableau 1.1 met en lien les opinions d'auteurs et d'institutions par rapport aux grandes composantes ou piliers du renforcement des capacités individuelles et collectives.

**TABLEAU 1.1**  
**Les principales composantes du renforcement des capacités**

<b>Composantes du développement des capacités</b>	<b>Qu'en disent les institutions et les auteurs ?</b>
1. L'appropriation par les collectivités de leurs processus de développement	<p>« L'appropriation est au cœur du renforcement des capacités et doit être au centre de la relation d'aide. L'appropriation suppose une large participation des parties prenantes et un engagement qui, au besoin, passe par le secteur privé et la société civile. En outre, l'appropriation et les capacités se renforcent mutuellement. » ECDPM* (2002)</p> <p>« L'appropriation est un phénomène à multiples facettes qui réfère à la fois à un pouvoir, à un processus et à une structure. » CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ETRE (2001)</p>
2. L'apprentissage de nouvelles habiletés	<p>« Dans une démarche de développement local, global et intégré, les cinq éléments fondamentaux sont étroitement reliés : sensibilisation, information, mobilisation, formation et action (SIMFA). » VACHON (2001)</p> <p>« La valorisation des ressources humaines et écologiques locales est une condition incontournable du succès de la démarche de développement local. Pour moi, il s'agit d'un trait fondamental pour assurer la réussite d'une telle démarche. C'est la seule manière de répondre aux tendances actuelles de mondialisation des économies. » JEAN (1995)</p>
3. La consolidation du capital social	<p>Dans les capacités pour le développement les auteurs affirment : « que les efforts se sont ici concentrés sur le renforcement individuel et institutionnel » Or le renforcement des capacités doit s'enraciner dans un terreau social pour pouvoir générer la transformation sociétale nécessaire à un développement durable. Dans ces conditions, le capital social occupe une place centrale à l'ordre du jour de la coopération au développement. » ECDPM** (2002)</p>
4. L'établissement d'une bonne gouvernance locale	<p>« La bonne gouvernance, comprise au sens d'instances dirigeantes fonctionnant bien et de mécanismes et de processus assurant la transparence et la responsabilisation, jette les bases d'un épanouissement des capacités au plan individuel, des organisations ou de la société et d'une utilisation efficace de la coopération au développement. » ECDPM*** (2002)</p>

**Sources :**

- ECDPM\*, 2002. Capacity.org, numéro 14. *Les capacités pour le développement : aperçus et innovation*, p. 2
- ECDPM\*\*, 2002. Capacity.org, numéro 14. *Les capacités pour le développement : aperçus et innovation*, p. 10
- ECDPM\*\*\*, 2002. Capacity.org, numéro 14. *Les capacités pour le développement : aperçus et innovation*, p. 2
- CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE, 2001. *Rapport L'appropriation par les communautés de leur développement*, p. 11
- VACHON, Bernard, 2001. *Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales*. Texte d'un dîner-conférence du Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier, prononcée le 19 novembre, p. 13
- JEAN, Bruno, 1995. « S'approprier le développement : le développement local et le développement durable comme formes de développement approprié », dans : *L'Éthique du développement entre l'éphémère et le durable*, p. 31

Les théoriciens du développement des capacités ont fait des efforts afin de dégager un certain nombre de caractéristiques importantes. La principale contribution de Bernard VACHON, par rapport à ce débat, est de considérer la participation des collectivités locales à la gestion du milieu comme un facteur incontournable du développement économique régional. « *Ce dynamisme local émergera progressivement de l'action d'organismes qui faciliteront la mobilisation, la concertation, les opportunités d'affaires, les projets, les priorités du développement de leur milieu.* »<sup>10</sup> Selon cette vision du développement, le renforcement des capacités a pour objectif de répondre aussi bien aux besoins actuels, qu'à ceux anticipés de la communauté. Cette idée est partagée par Jean-Pierre BÉLANGER, Robert SULLIVAN et Benoît SÉVIGNY qui mentionnent que : « *Le renforcement du potentiel des personnes suppose qu'on leur permette d'acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires pour se développer, mieux maîtriser leur environnement et participer eux-mêmes aux choix qui les concernent.* »<sup>11</sup>

Le tableau 1.2 de la page suivante compare trois essais de caractérisation de la notion de renforcement des capacités.

---

<sup>10</sup> VACHON, Bernard, 2001, *Le développement local intégré: une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales*, Texte d'un dîner-conférence organisé par le Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier, p. 10

<sup>11</sup> BÉLANGER, Jean-Pierre, et al. 2000, *Capital social, développement communautaire et santé publique – Réflexions sur l'amélioration de la santé et du bien-être de la population*, ASPQ Éditions, p. 155

**Tableau 1.2**  
**Les principales caractéristiques**  
**du développement des capacités selon trois auteurs**

Auteur	Caractéristiques du développement des capacités
LAVERGNE et SAXBY (2001)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les capacités requises pour une utilisation efficiente, judicieuse et durable des ressources ne peuvent être générées ni dispensées de l'extérieur : elles doivent s'apprendre de l'intérieur, par la pratique, et être acquises volontairement au fil du temps par ceux qui sont engagés dans le processus de développement.</li> <li>2. L'influence déterminante des relations et des systèmes sur le rendement (reconnaissance systématique de l'importance de situer les individus, organisations, programmes, politiques, etc.), dans un grand tout plutôt que comme des entités séparées ou reliées de façon assez lâche.</li> <li>3. Réside dans l'immédiat et la prévisibilité des résultats qui peuvent être obtenus. Parce que le développement des capacités prend du temps et donne des résultats relativement intangibles, souvent incertains, une tension se crée inévitablement entre le développement des capacités et des objectifs plus tangibles.</li> </ol>
BOLGER (2000)	<p>Le développement des capacités repose sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. une participation large et un programme dont la direction est locale;</li> <li>2. l'utilisation des capacités locales;</li> <li>3. un apprentissage et une adaptation permanents;</li> <li>4. des investissements à long terme;</li> <li>5. l'intégration des activités à divers niveaux pour résoudre des problèmes complexes.</li> </ol>
ECMDP (2002)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le renforcement des capacités est un processus endogène que l'on ne saurait imposer, ni remplacer par des interventions externes. Il requiert un leadership politique et une volonté de changement. Il est stimulé par une soif de connaissance. C'est un processus à long terme.</li> <li>2. L'appropriation est au cœur du renforcement des capacités et doit être au centre de la relation d'aide. L'appropriation suppose une large participation des parties prenantes et un engagement qui, au besoin, passe par le secteur privé et la société civile.</li> <li>3. Pour arriver à des résultats concrets, il faut s'efforcer de donner plus de poids à l'objectif à long terme du renforcement des capacités plutôt qu'à d'autres préoccupations à plus court terme. Cela implique que l'on accepte l'idée qu'il y aura un temps de latence entre le moment où l'on obtiendra un renforcement des capacités.</li> <li>4. La bonne gouvernance, comprise au sens d'instances dirigeantes fonctionnant bien et de mécanismes et de processus assurant la transparence et la responsabilisation, jette les bases d'un épanouissement des capacités au plan individuel, des organisations ou de la société et d'une utilisation efficace de la coopération au développement.</li> </ol>

**Sources :**

BOLGER, Joe, 2000, *Le développement des capacités : sa raison d'être, sa nature et ses modalités*, Documents hors série sur le développement des capacités, volume 1, numéro 1, par la Direction générale des politiques de l'ACDI, p. 3

LAVERGNE, Réal et John, SAXBY, 2001, *Le développement des capacités : Vision et conséquences*, Collection de publications hors série sur le développement des capacités, numéro 3, ACDI, p. 4

ECMDP, 2002, *Les capacités pour le développement : aperçus et innovation*, Capacity.org, numéro 14, p. 2-3

### 1.9.2 Les actions de développement en lien avec les capacités de développement

Après l'identification des principales actions de développement figurant dans la stratégie de mise en œuvre de la PNR (plan de travail, forums ruraux, etc.), nous avons procédé au classement de ces actions en fonction des diverses capacités de développement. Pour y arriver, au plan pratique, chaque activité réalisée dans le cadre du pacte rural a fait l'objet d'une caractérisation en fonction des dimensions et des indicateurs que nous proposons pour mesurer les capacités de mobilisation et de développement. Il est à propos de définir ici ce que nous entendons par «*capacités de mobilisation*» et par «*capacités de développement*». Tout d'abord, voici deux définitions élaborées par les membres de l'équipe du projet de recherche du FQRSC portant sur les pactes ruraux:

- 1) On entend par « *capacité de mobilisation* », l'aptitude pour la communauté à stimuler la tenue de rencontre ainsi que la participation de diverses catégories de personnes, dans le but de structurer son mode de fonctionnement, de déterminer des buts communs et d'établir, en vue d'actions collectives particulières, des réseaux de communication internes et externes, tout en effectuant un traitement efficace des différends et des conflits:
- 2) La « *capacité de développement* » est l'aptitude pour une communauté, incluant les femmes, les jeunes, les autochtones et les personnes âgées ou vulnérables, à identifier et à relever les défis du développement sur une base durable et ce, par la maîtrise collective des options sociales, économiques, technologiques et environnementales permettant de trouver des solutions à long terme aux problèmes de la collectivité.

Le tableau numéro 1.3 présente quelques dimensions et indicateurs élaborées par les membres de l'équipe du FQRSC et se rattachant aux capacités de développement de communautés.

**TABLEAU 1.3**  
**Les dimensions et indicateurs permettant de mesurer les capacités de développement**

<b>Dimensions</b>	<b>Indicateurs</b>
1. Capacité des acteurs locaux à favoriser l'engagement de tous.	1.1 Présence d'un processus de consultation (oui/non)
	1.2 Nombre d'organismes impliqués (Nombre)
	1.3 Création d'un réseau entre les divers acteurs (oui/non)
2. Capacité des acteurs locaux à élargir le niveau de compréhension.	2.1 Nombre d'activités de formation (Nombre)
	2.2 Nombre de participants aux activités de formation (Nombre)
	2.3 Présence d'un processus de cueillette, d'analyse et de diffusion de l'information (oui/non)
	2.4 Nombre de consultations auprès d'experts (Nombre)
	2.5 Implication active des institutions d'enseignement post-secondaire (oui/non)
3. Capacité des acteurs locaux à mettre en place une organisation territoriale de développement représentative.	3.1 Présence d'un comité local de développement (oui/non)
	3.2 Reconnaissance officielle du comité local par le conseil municipal (oui/non)
4. Capacité des acteurs locaux à élaborer un plan de développement local.	4.1 Réalisation d'un inventaire des ressources (oui/non)
	4.2 Élaboration d'un plan de développement (oui/non)
	4.3 Nombre de personnes impliquées dans la prise de décision (Nombre)
	4.4 Identification d'objectifs et de priorités ciblées (oui/non)
5 Capacité des acteurs locaux à évaluer les résultats et à faire des correctifs si nécessaire.	5.1 Présence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités (oui/non)
	5.2 Établissement d'un processus d'identification des priorités et des stratégies (oui/non)

Source : Tableaux uniformisés portant sur les capacités de mobilisation et de développement  
Document de travail préparé par Claude Ouellet, Assistant de recherche, UQAR,  
Projet FQRSC. Équipe de recherche Évaluation des pactes ruraux. (Version du 5 décembre 2005)

### **1.9.3 Les actions de développement en lien avec les objectifs et les champs prioritaires de la PNR**

D'entrée de jeu, mentionnons qu'une stratégie de développement territorial, comme celle élaborée dans le cadre du pacte rural québécois, ne se réduit pas exclusivement à un large éventail d'actions de développement, ni à une quelconque façon de présenter l'approche à la population visée par la démarche ou encore à un ensemble de valeurs partagées par une équipe dirigeante. La stratégie de développement véhicule surtout une conception originale de la société et implique des façons particulières de penser, de vivre et d'agir ensemble et de la vision d'avenir souhaitée par la majorité de la population. D'ailleurs, la stratégie de développement d'un quelconque espace géographique s'inscrit la plupart du temps dans l'histoire locale et sous-tend des rapports sociaux qui donnent une certaine forme de cohésion à la communauté.

Notre démarche, qui vise à mettre en perspective les actions de développement sélectionnées et les projets financés à l'échelle d'une MRC versus les objectifs et champs prioritaires gouvernementaux, permet de porter un regard global face à la stratégie de développement entreprise dans La Mitis. Bref, nous voulons savoir si les actions entreprises visaient l'ensemble des objectifs et des champs prioritaires, ou si seulement quelques cibles ont été touchées (tableau 1.4). Au plan pratique, nous avons voulu faire ressortir, pour chaque action de développement, sa compatibilité avec les objectifs gouvernementaux et les champs prioritaires qui caractérisent le mieux l'activité en question.

De plus, il a fallu également tenir compte du fait que la politique rurale québécoise permettait aussi l'identification d'objectifs plutôt locaux.

**TABLEAU 1.4**  
**Classification des activités de développement en fonction des objectifs de la PNR**

Politique nationale de la ruralité Objectifs (1 à 9)	Activités de développement réalisées dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Mitis				
	Numéro 1	Numéro 2	Numéro 3	Numéro 4	Numéro 5
1. Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise.					
2. Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire.					
3. Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.					
4. Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité.					
5. Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance.					
6. Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux.					
7. Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations.					
8. Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural.					
A. Développer de nouveaux produits.					
B. Développer de nouvelles entreprises					
C. Soutenir l'entrepreneuriat individuel					
D. Soutenir l'entrepreneuriat collectif					
E. Soutenir la mise en réseau des promoteurs locaux contribuant à la démarche de revitalisation					

**Source :** Documents de travail de la recherche du FQRSC. Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et ses retombées.

### 1.10 La classification des projets

De quoi parlons nous lorsque nous parlons de «projets», si nous nous référons à l'Association Rhône-Alpes des professionnels du développement économique local (ARADEL), une association française créée à la demande des développeurs économiques travaillant auprès de collectivités en difficulté et d'instances en lien avec le développement territorial dans le but de favoriser les échanges d'expériences entre les gens ainsi que la professionnalisation de ce type de travail particulier, on peut définir le projet comme étant :

Un enchaînement précis d'activités dédiées à la réalisation d'un objet spécifique (matériel et/ou immatériel) qui satisfait un ensemble de besoins décrits et identifiés. Un projet est avant tout caractérisé par une étendue dans le temps très précise : il a un début, une fin, et sa date de fin est connue dès le démarrage du projet. Un projet est un processus unique, différent de tout autre projet. Il s'agit d'atteindre les objectifs en respectant des contraintes, notamment les délais et les engagements de ressources.<sup>12</sup>

De plus, les projets sont à considérer comme faisant partie d'un système d'éléments en interaction et dans leur contexte global. En effet, il est généralement admis, du moins dans le domaine du développement local, que pour avoir un meilleur impact sur le territoire visé par les projets, ils doivent nécessairement être coordonnés dans l'espace et dans le temps. Finalement, pour être juste dans notre appréciation des projets, il faut aussi estimer à la fois la pertinence, la diversité et surtout la cohérence de ces derniers, par rapport aux cibles nationales.

---

<sup>12</sup> ARADEL, 2004. *Créer et animer des réseaux: entre savoir être et savoir faire des développeurs économiques*, Numéro 6, p. 38

La banque de données utilisée pour le présent mémoire comprend les redditions de comptes du pacte rural de La Mitis et ce, pour la période s'étalant de 2002 à 2005 (ce qui correspond à 69 projets financés en totalité ou en partie, à partir de l'enveloppe budgétaire). Il faut prendre bonne note du fait que dans le cadre de ce mémoire, l'analyse des fiches portant sur les projets réalisés dans le cadre des pactes ruraux n'a porté que sur les informations soumises aux instances gouvernementales par la MRC. Puis par la suite, nous avons confronté les projets de La Mitis à une grille portant sur les trois grandes cibles de la politique rurale à savoir : 1) Les projets en lien avec le renforcement des capacités individuelles et collectives des communautés; 2) Les projets associés aux objectifs nationaux de la politique rurale; 3) Les projets qui visent les champs prioritaires mentionnés dans la PNR. Il est certain que cette classification ne correspond pas forcément aux catégories figurant dans les fiches de reddition de comptes, car à l'occasion certains projets peuvent être liés à plus d'un objectif.

Conséquemment, chaque projet financé à partir de l'enveloppe du pacte rural a fait l'objet d'un classement en fonction des deux principaux objectifs qui semblaient le plus se rattacher au projet (objectif principal et objectif secondaire) et par rapport à l'un ou l'autre des champs prioritaires. En réalité, nous avons voulu mettre en évidence, pour chaque projet, la compatibilité du projet avec les objectifs gouvernementaux et, par la suite, le champ prioritaire qui caractérise le mieux le projet en question.

Cette démarche nous a permis de vérifier si les projets financés par le pacte rural de La Mitis favorisent le renforcement des capacités et s'ils s'inscrivent au niveau des neuf objectifs gouvernementaux ou si seulement quelques objectifs spécifiques ont été visés lors de la réalisation des projets issus des diverses communautés rurales. Il en est également de même pour les champs prioritaires de la PNR. Encore une fois, nous sommes également conscients du fait que la MRC pouvait elle aussi choisir des objectifs complémentaires et de nouveaux champs prioritaires.

### **1.11 Les considérations au plan éthique**

Les trois questionnaires élaborés par l'équipe de recherche travaillant sur les pactes ruraux ont été soumis à la fois par madame Danielle Lafontaine membre de l'équipe du FQRSC au comité d'éthique de l'Université du Québec à Rimouski et par monsieur Patrice Leblanc chercheur principal, auprès de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et ils ont reçus tous les deux l'autorisation de ces comités avant la réalisation des entrevues. Précisons qu'au plan éthique, chaque entrevue a été réalisée après avoir obtenu le consentement éclairé des acteurs du développement pour l'enregistrement de l'entrevue et l'exploitation de son contenu lors de notre analyse. De plus, pour s'assurer de la confidentialité des personnes rencontrées, nous avons pris soin de ne pas divulguer leur nom et de ne pas laisser d'éléments dans le texte permettant de faire un lien entre la personne interviewée et les propos recueillis. Vous trouverez une copie du formulaire utilisé à cette fin à l'annexe 4, formulaire de consentement.

## CHAPITRE 2 LE TERRITOIRE DE LA MITIS

Le second chapitre décrit les principales caractéristiques de la MRC qui nous intéressent, soit celle de La Mitis. Précisons qu'en ce qui concerne la signification historique du mot «*Mitis*», du moins au plan toponymique, les avis sont plutôt convergents quant à la définition de ce terme. En effet, selon Jean COURNOYER<sup>13</sup>, l'expression «*mitis*» est un mot amérindien signifiant «*tremble*» ou «*bouleau*», car la rivière était autrefois bordée de bouleaux. D'après Bernard ASSINIWI<sup>14</sup>, le terme «*mitis*» signifie en malécite «*petit peuplier*» et il peut se traduire en micmac par «*petit bouleau*». Il est important de souligner, à ce stade-ci de notre recherche, divers éléments permettant de mieux situer, le contexte général à partir duquel, a émergé la stratégie locale de mise en œuvre du pacte rural mitissien.

Ce chapitre prend la forme d'une brève description de ce territoire bas-laurentien. A cette fin, nous débuterons par une présentation des divers aspects géographiques, tant au niveau physique, qu'au plan humain. Nous porterons une grande attention au volet démographique car il constitue, un paramètre extrêmement important.

---

<sup>13</sup> COURNOYER, Jean, 2001, *La mémoire du Québec, de 1534 à nos jours*, Répertoire des noms propres, p. 1003

<sup>14</sup> ASSINIWI, Bernard, 1996, *Lexique des noms indiens du Canada*, Leméac Éditeur, p. 87

## **2.1 La localisation géographique**

L'amélioration de notre compréhension de l'approche mitissienne en matière de développement passe nécessairement par une meilleure connaissance de ce territoire et notamment de son histoire. Ces divers éléments constituent une importante source de renseignement pour toute personne désirant comprendre l'approche choisie en matière de développement. En effet, un espace géographique est un tout, il forme une entité distincte, qui n'est pas uniquement le résultat d'une simple addition des éléments composant l'espace en question. C'est pourquoi la recherche d'une vision plus globale et plus approfondie d'un territoire faisant l'objet d'une étude comme la nôtre est nécessaire et ceci, afin de mieux comprendre le contexte particulier dans lequel évolue les acteurs locaux du développement.

### **2.1.1 La région administrative gouvernementale du Bas-Saint-Laurent**

D'entrée de jeu, précisons que l'idée de fractionner le territoire québécois à des fins administratives, c'est-à-dire de le diviser en plusieurs unités territoriales disposant d'une certaine forme d'autonomie dans des domaines spécifiques a mis beaucoup de temps à s'imposer au Québec. En fait, au plan historique, c'est un arrêté en conseil daté du 29 mars 1966 qui a délimité les dix premières régions administratives gouvernementales de la province. Par la suite, 7 autres régions administratives ont été créées à la suite d'un redécoupage de l'espace géographique, notamment par l'entremise d'un décret gouvernemental adopté le 22 décembre 1987.

Notons qu'à l'occasion du second redécoupage du territoire québécois (1987), contrairement à la première régionalisation effectuée en 1966, ce sont les MRC créés en 1979, qui ont servi comme unité de base du nouveau découpage territorial. En ce qui concerne la région administrative gouvernementale du Bas-Saint-Laurent (BSL), elle est située sur la rive sud de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent. Elle a pour limites géographiques, les régions de la Capitale nationale et de la Côte-Nord au nord, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis au sud et au sud-est, de la région de Chaudière-Appalaches au sud-ouest et de la Gaspésie-Iles-de-La-Madeleine au nord-est. Le BSL regroupe 8 MRC (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et Matane) et comprend 133 municipalités. Selon l'ISQ, la région comptait en 2006, 201 692 habitants (2.6% de la population totale du Québec) et ceci pour un territoire d'une superficie de 22 184.9 kilomètres carrés.

**Figure 2**  
**Les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent**



### 2.1.2 La MRC de La Mitis

Fondée en 1982, la MRC de La Mitis réunie, à la suite des plus récentes fusions, seize municipalités et deux territoires non-organisés (TNO). L'espace géographique de la MRC de La Mitis borne celui des MRC Rimouski-Neigette à l'ouest, de Matane et de La Matapédia à l'est et d'Avignon au sud-est. Son territoire longe l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent sur une cinquantaine de kilomètres, c'est-à-dire entre la limite ouest de la municipalité de Sainte-Luce et la limite est de la localité de Métis-sur-Mer.

**Photo 1**  
**Municipalité de Sainte-Luce**



Crédit photo : Le Québec en images, CCDMD, municipalité de Sainte-Luce, photographe Gaétan Beaulieu.

La Mitis couvre 2 279 kilomètres carrés, ce qui correspond à 10,34% du territoire bas-laurentien, alors que sa population ne représentait en 2006, que 9,6 % de la population bas-laurentienne. D'après Clermont DUGAS, de l'UQAR, avec un pourcentage de ruraux qui s'élève à près de 69%, La Mitis figure parmi les 15 MRC les plus rurales du Québec.<sup>15</sup>

Il est bien important de prendre note que contrairement aux sept autres MRC de la région, La Mitis n'a pas été constituée sur la base d'une ancienne municipalité de comté. En fait, en ce qui concerne cette MRC, elle est plutôt le fruit du fractionnement de trois anciennes municipalités de comté, soit celle de Rimouski : Sainte-Luce, Saint-Donat, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier; de Matane : Sainte-Flavie, Saint-Octave-de-Métis, Saint-Joseph-de-Lepage, Price, Grand-Métis, Métis-sur-Mer et de La Matapédia : Padoue, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-d'Arc et La Rédemption (Voir la figure 3). Ce qui explique en soi, l'importance donnée par les autorités locales aux diverses activités visant le développement du sentiment d'appartenance.

Rappelons brièvement, que la municipalité de comté était à la fois une institution politique et une division territoriale, elle se voulait un regroupement de localités régies par le Code municipal (elle excluait les milieux urbains) d'un territoire correspondant à l'origine aux limites du comté électoral. Elle était dirigée par un Conseil de comté comprenant un préfet élu parmi les maires des localités de ladite municipalité de comté. Ses assemblées étaient publiques et avaient lieu de manière périodique dans le chef-lieu du

---

<sup>15</sup> DUGAS, Clermont, 1999, *Le monde rural québécois et ses centres de services*, Dynamisme, marginalité, marginalisation, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, p. 17

comté. Son budget provenait quant à lui, des diverses municipalités membres. Au niveau de ses pouvoirs, le Conseil de comté pouvait intervenir dans un petit nombre de domaines : la voirie régionale, le système judiciaire, les services publics (téléphone et électricité), le socioculturel, le récréatif (bibliothèques, terrains de jeux), etc. En 1979, avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125) au moment de la création des 96 premières MRC, le Québec comptait 71 municipalités de comté.

Il faut aussi prendre conscience du fait que le territoire mitissien est très complexe étant donné qu'il n'y a pas un seul et même espace rural homogène, mais plutôt un ensemble de sous-espaces ruraux aux caractéristiques dissemblables. En effet, il nous apparaît évident que les contrastes sont très marqués entre les municipalités de la zone littorale (Sainte-Luce, Sainte-Flavie, Grand-Métis et Métis-sur-Mer), la ville de Mont-Joli, les municipalités agricoles de Saint-Gabriel, Saint-Donat, Sainte-Angèle-de-Mérici, Saint-Octave-de-Métis et Saint-Joseph-de-Lepage et les municipalités plus forestières que sont Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Charles-Garnier et La Rédemption.

Le tableau 2.1 présente les municipalités de La Mitis ainsi que deux paramètres importants, c'est-à-dire le niveau de population de chaque localité et la superficie totale du territoire municipal.

**TABLEAU 2.1**  
**Les municipalités et TNO de La Mitis**

<b>Municipalités et TNO</b>	<b>Superficie Kilomètres carrés</b>	<b>Population (2006)</b>
Grand-Métis	25,25	268
La Rédemption	116,29	515
Les Hauteurs	105,41	576
Métis-sur-Mer	13,93	604
Mont-Joli	22,64	6 568
Padoue	67,57	283
Price	2,35	1 777
Saint-Charles-Garnier	83,73	298
Saint-Donat	93,23	892
Sainte-Angèle-de-Mérici	108,41	1068
Sainte-Flavie	37,62	943
Sainte-Jeanne-d'Arc	110,82	322
Sainte-Luce	74,88	2 934
Saint-Gabriel-de-Rimouski	132,10	1228
Saint-Joseph-de-Lepage	30,27	545
Saint-Octave-de-Métis	74,63	488
TNO Lac-à-la-Croix	242,55	0
TNO Lac-des-Eaux-Mortes	936,02	0
<b>Total pour la MRC</b>	<b>2 312,38</b>	<b>19 309</b>

**Sources :** Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Répertoire des municipalités, Édition 2002 - Statistiques Canada – Recensement 2006

## 2.2 Le milieu naturel

On entend par milieu naturel « *l'ensemble des choses naturelles qui nous entourent (comme l'air, la terre et l'eau) et qui ont une incidence sur la vie de tous les êtres vivants (y compris les êtres humains) et organismes sur la Terre.* »<sup>16</sup> Même si le milieu naturel est d'abord façonné par l'écosystème, il l'est tout autant par l'intervention humaine. C'est d'ailleurs ce même milieu naturel qui fournit d'une part, les diverses ressources aux populations, et qui d'autre part, leur impose des contraintes ou les soumet à des risques de toutes sortes.

### 2.2.1 La structuration de l'espace géographique

En ce qui concerne les montagnes de la région du BSL en général et de La Mitis en particulier, elles sont apparues à la suite de deux grandes orogénèses<sup>17</sup> provenant de la collision des plaques tectoniques américaine et européenne. La première orogénèse est connue sous le nom de Taconienne et s'est produite à la fin de l'Ordovicien (il y a 450 millions d'années environ). La deuxième porte le nom d'Acadienne et elle est survenue à la fin du Dévonien, c'est-à-dire il y a environ 370 millions d'années. Toutes les poussées tectoniques responsables des plissements de la croûte terrestre ont eu pour origine le sud-est du territoire ce qui explique, l'orientation sud-ouest des formations géologiques appalachiennes. Mentionnons brièvement, que les Appalaches sont nées de ces deux

---

<sup>16</sup> Gouvernement de l'Ontario, EcoZone ! Glossaire de la protection de l'environnement.

<sup>17</sup> Selon le Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, l'orogénèse (du grec oros, montagne, et genesis, formation) ne s'applique qu'à la phase ultime de la formation des reliefs terrestres.

orogénèses et que la composante bas-laurentienne porte le nom de Monts Notre-Dame, en raison d'une succession de collines qui s'étirent sur la rive sud du Saint-Laurent. Dans La Mitis, c'est le Mont Saint-Pierre qui constitue le sommet le plus haut, notamment grâce à ses 899 mètres d'altitude.

Il est important d'avoir aussi à l'esprit qu'au quaternaire (il y a peine deux millions d'années), l'ensemble du territoire du Québec a été envahi par des calottes glaciaires qui ont été responsables des dernières retouches aux paysages naturels régionaux. En effet, les glaciers ont laissé une marque indélébile sur le milieu naturel régional. Puis, lors de la fonte des glaciers une mer est apparue, la mer de Champlain, un immense plan d'eau ayant pour centre l'axe du Saint-Laurent. Cette mer a envahi l'ensemble du territoire québécois situé à une altitude inférieure à 150 mètres. Ce phénomène historique explique en grande partie la présence de nombreux sédiments glacio-marins au niveau des Basses-Terres du Saint-Laurent. Finalement, le relèvement isostatique<sup>18</sup> a eu pour effet de restreindre les zones inondées de la mer aux limites actuelles du fleuve Saint-Laurent.

### 2.2.2 Les régions physiographiques

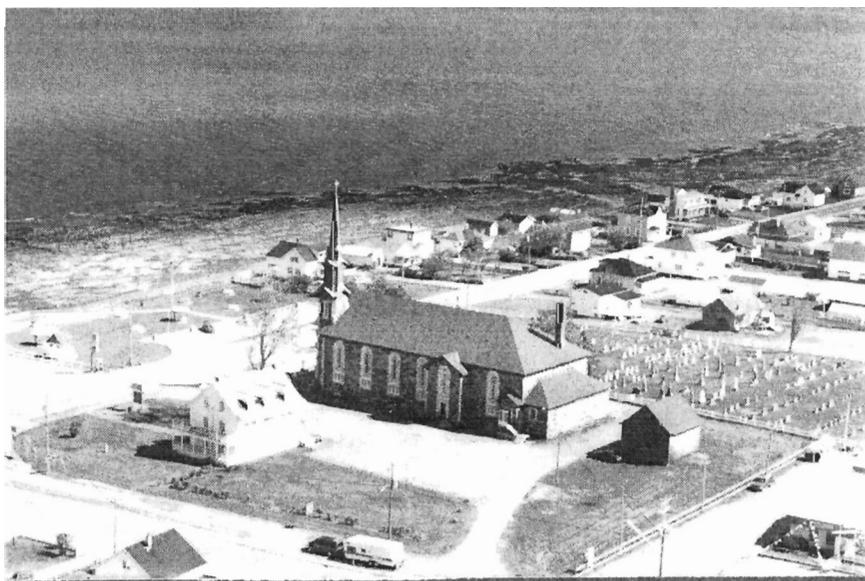
Dans l'ensemble, il est facile de subdiviser le territoire de la Mitis en trois grandes régions physiographiques relativement homogène: une zone littorale (les Basses-Terres),

---

<sup>18</sup> Définition d'isostatique dans MAYER et al. (2002 :194): terme qui «*En géomorphologie : qualifie des mouvements de l'écorce terrestre dus aux transferts de masses. Il s'agit du mouvement de l'écorce terrestre qui a suivi la fonte des glaciers.*»

une zone intermédiaire (le Piedmont) et une zone de plateau (les Appalaches). On note cependant que ces zones ne sont pas exclusives à La Mitis car elles constituent des ensembles physiographiques qui débordent largement les limites de la MRC. En bordure du littoral, on retrouve la zone littorale (une plaine étroite orientée du sud-ouest vers le nord-est) et des terrasses marines favorables à l'agriculture. Leur largeur diminue au fur et à mesure que l'on se déplace vers l'est : environ sept kilomètres à Sainte-Luce, alors qu'elle atteint moins de deux kilomètres à Métis-sur-Mer.

**Photo 2**  
**Municipalité de Sainte-Flavie (zone littorale)**



Crédit photo : Le Québec en images, CCDMP, Sainte-Flavie, auteur inconnu.

En se dirigeant vers le sud du territoire, il y a une zone de contrefort qui se présente sous l'allure d'une bande côtière formée de terrasses d'argiles marines recouvertes de dépôt fluvio-glaciaire (sables et graviers) qui prend la forme d'un système de gradins et qui assure

d'une certaine manière la transition entre les basses-terres et le plateau appalachien. Ce contrefort est disposé parallèlement au fleuve et sa largeur moyenne est d'environ cinq kilomètres. De plus, c'est sur cette mince bande de terre que l'on retrouve les meilleures terres agricoles de la MRC. C'est également sur ce ruban étroit que se concentre près des trois-quarts de la population de la MRC (Sainte-Luce, Mont-Joli, Price et Saint-Octave-de-Métis).

A l'arrière du contrefort, c'est le plateau appalachien qui occupe la majeure partie du territoire de La Mitis. Le relief y est très accidenté et comprend un grand nombre de plans d'eau. Au plan hydrographique, la présence des rivières Mitis, Mistigouèche, Neigette et du fleuve Saint-Laurent constitue les éléments marquants de la MRC. Le bassin versant de la rivière Mitis draine pour lui seul, 1 812 kilomètres carrés. Les vallées des rivières Neigette et Mitis sont quant à elles recouvertes de dépôts meubles, ce qui favorise le développement des activités agricoles. Le principal plan d'eau du territoire est le lac Métis (1 015 hectares). Il est situé sur la Seigneurie du Lac Mitis, une pourvoirie relevant de la responsabilité des métayers de la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent.

### **2.2.3 Le couvert forestier**

Selon le schéma d'aménagement de la MRC de La Mitis, 63 % de l'espace géographique est sous couvert forestier (la forêt privée y comptant pour 12 %). Les milieux forestiers sont de natures multiples et diversifiées de sorte qu'ils peuvent pourvoir aux

besoins écologiques de nombreuses espèces animales. Le couvert forestier se compose principalement de résineux et est concentré sur la partie sud du territoire, c'est-à-dire au niveau du plateau appalachien. On retrouve de nombreux peuplements forestiers homogènes. Dans les milieux humides, on note la présence de cédrières et de pessières (épinettes), tandis que dans les milieux secs, entre autres sur les flancs des montagnes, il y a d'importantes érablières.

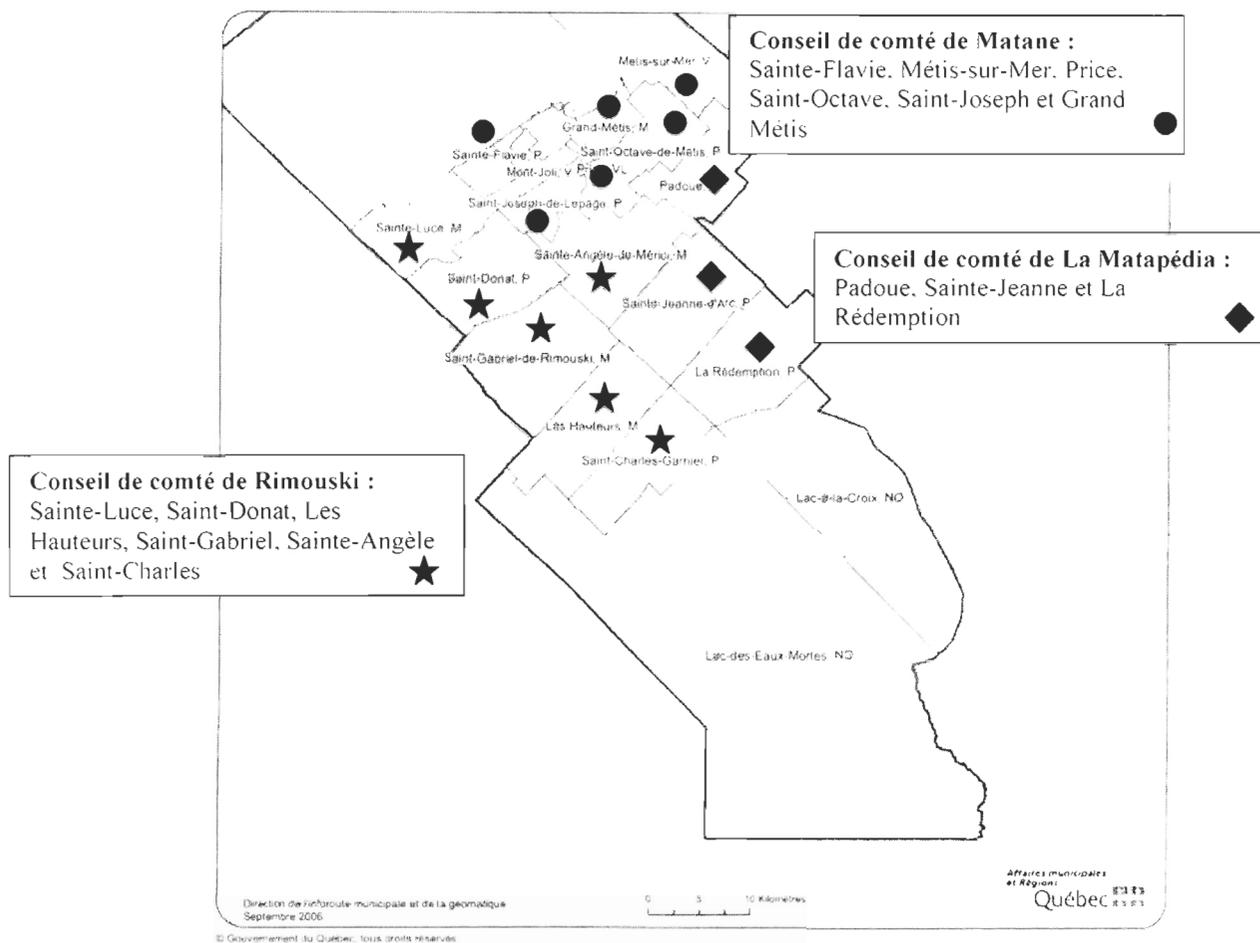
### **2.3 La structure de peuplement**

La structure du peuplement de La Mitis a été façonnée en grande partie par des considérations d'ordre géographique (localisation des cours d'eau, topographie et climat); par divers processus administratifs et politiques tels que les modes de concession des terres, pour des besoins économiques (exploitation des ressources naturelles) et pour des fins militaires, notamment, avec l'ouverture du chemin Kempt.<sup>19</sup> Ces nombreux éléments et processus ont souvent agi simultanément, parfois avec une ampleur et un rythme qui dépend de chacune des collectivités, de la qualité des milieux naturels et des besoins particuliers des diverses époques. La figure 3 présente à la fois les limites des trois anciens Conseil de comté du territoire de La Mitissien et des espaces des corporations municipales.

---

<sup>19</sup> Précisons que le chemin Kempt, d'une longueur approximative de 160 kilomètres, a été construit entre les rives du fleuve et la Baie-des-Chaleurs par les autorités britanniques durant la période s'étalant de 1830 et 1832.

**Figure 3**  
**Les municipalités de la MRC de La Mitis**  
**(les limites des anciens Conseil de comté)**



## 2.4 Aspect démographique

Selon Bruno JEAN (2003), un spécialiste québécois des études en milieu rural, les caractéristiques socio-économiques des territoires ruraux sont étroitement reliées à une variable principale, à savoir la taille de la population. Cette donnée permet de visualiser une situation plus globale, soit l'état de l'économie locale et régionale.

En effet, la taille démographique, plus que tous autres indicateurs, reflète à elle seule de nombreux aspects de la réalité quotidienne des communautés rurales et ce, tant au niveau de la vie économique, qu'à celui des relations interpersonnelles et de la vie politique. De plus, le niveau de population influence directement la quantité et la diversité des services privés et publics offerts dans les communautés. De son côté, la recherche en géographie humaine nous a appris qu'il y a trois facteurs principaux qui sont en mesure d'influencer l'évolution démographique des espaces territoriaux, il s'agit de la natalité, de la mortalité et finalement de la migration.

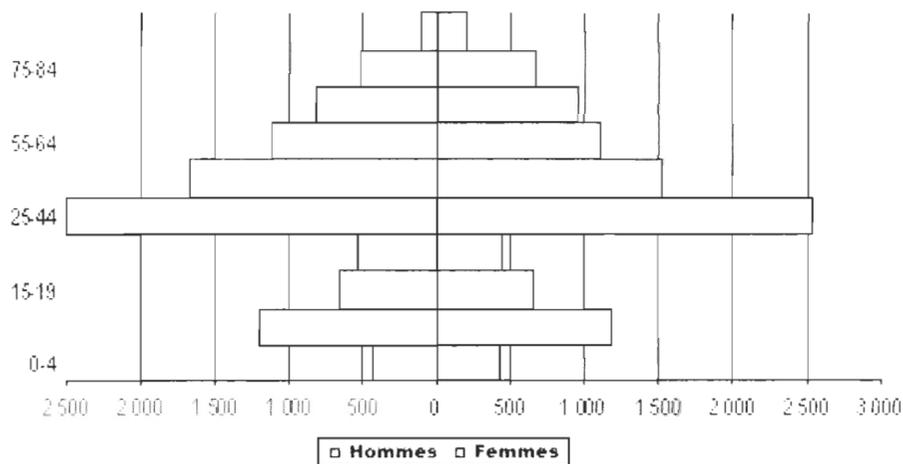
Selon nous, parmi les trois facteurs mentionnés précédemment, on ne peut attribuer la forte diminution de population observée dans la région de La Mitis au cours des dernières décennies, qu'à une seule baisse de la natalité ou encore à une forte hausse du niveau de mortalité. De fait, dans le cas qui nous intéresse, soit celui de La Mitis, la mortalité et la natalité sont demeurées à des niveaux assez similaires à ceux du Québec. La diminution du niveau de population serait donc plutôt en lien avec la forte émigration des jeunes et des retraités vers les principaux centres urbains du Québec. D'ailleurs, les projections pessimistes de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)<sup>20</sup> pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent (BSL) et pour la période s'étalant de 2001 à 2026, tendent à démontrer très bien l'ampleur du phénomène qui se vit actuellement au Bas-Saint-Laurent.

---

<sup>20</sup> Institut de la statistique du Québec (ISQ), Tableaux statistiques : *Population et composantes démographiques quinquennales projetées, MRC du Bas-Saint-Laurent, Scénario A* (Le scénario de référence A est constitué des hypothèses jugées les plus plausibles compte tenu des tendances récentes), 2001, 2006, 2011, 2016, 2021 et 2026, édition 2003.

Notons que durant cette même période temporelle (2001 à 2026) l'âge médian devrait passer de 41.2 ans en 2001 à 52.3 ans en 2026. En effet, selon l'ISQ des 209 000 personnes dénombrées en 1996, il n'en restera que 184 000 en 2026, si bien évidemment, la tendance actuelle se maintient au cours des vingt prochaines années. L'évolution de 2001 à 2016 en pourcentage pour la région du BSL chutera de 29 % pour les 0-14 ans et de 21 % pour les 15-34 ans. La proportion des moins de 14 ans diminuera encore plus au tournant de l'année 2026, pour atteindre - 44.8 % par rapport à 1996, tandis que celle des plus de 65 ans augmentera de 95.8 %, passant d'un pourcentage de 14 % de la population totale en 1996 à 31.3 % en 2026. A l'échelle du Québec, l'importance des 0 à 24 ans passera de 2 700 454 en 1961 à 2 241 060 personnes en 2001. Même si nous pondérons un peu ces résultats, étant donné la présence de villes qui connaissent une forte croissance dans la zone côtière, le problème démographique demeure un sujet de préoccupation pour le BSL.

**Figure 4**  
**La pyramide d'âge de la MRC de La Mitis en 2001**



Sources : Statistique Canada, Recensement de 2001

Source : Figure extraite du site Internet de la MRC de La Mitis

La ville de Mont-Joli, qui comptait 6 568 citoyens et citoyennes en 2006 constitue en fait la quatrième ville la plus peuplée de la région administrative du BSL. Les premiers rangs étant alors occupés par les villes de Rimouski avec 42 240 personnes suite à la fusion de 2002 (intégration des localités de Rimouski-Est, Pointe-au-Père, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Blandine et Mont-Lebel), de Rivière-du-Loup (18 586 résidents) et de Matane (14 742 habitants). Notons que ces trois villes sont localisées à environ 100 kilomètres de distance l'une de l'autre dans la zone littorale de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent. Elles connaissent toutes trois une forte période de croissance économique qui contraste d'avec plusieurs localités situées à l'intérieur du territoire.

Outre Mont-Joli, seulement quatre localités comptent plus de 1 000 personnes (Saint-Gabriel, Sainte-Luce, Price et Sainte-Angèle-de-Mérici), alors que cinq municipalités regroupent moins de cinq cent habitants (Grand-Métis, Padoue, Saint-Octave-de-Métis, Saint-Charles-Garnier et Sainte-Jeanne-d'Arc).

Le tableau 2.2, présente les variations démographiques des localités de La Mitis, et ceci, pour la période s'étalant de 1971 à 2006.

**TABLEAU 2.2**  
Évolution démographique de la population de la MRC de La Mitis (1971-2006)

Municipalité	1971	1981	1991	2001	2006	Variation%
Grand-Métis	356	342	287	281	268	- 24,7
La Rédemption	953	700	581	536	515	- 45,9
Les Hauteurs	1144	869	696	589	576	-49,6
Métis-sur-Mer	794	690	636	609	604	-23,9
Mont-Joli	7647	7520	7015	6579	6568	-14,1
Padoue	507	378	332	285	283	-44,1
Price	2740	2273	1962	1800	1777	-35,1
Saint-Charles-Garnier	731	469	373	337	298	-59,2
Saint-Donat	865	841	760	847	892	+3,1
Saint-Gabriel	1708	1347	1215	1208	1228	-28,1
Saint-Joseph-de-Lepage	379	507	590	586	545	+43,7
Saint-Octave-de-Métis	895	717	585	516	488	-45,4
Sainte-Angèle-de-Mérici	1550	1320	1168	1066	1068	-31
Sainte-Flavie	745	921	869	919	943	+26,5
Sainte-Jeanne-D'Arc	720	483	369	354	322	-55,2
Sainte-Luce	2416	2789	2719	2829	2934	+21,4
MRC	24 150	22 166	20 157	19 326	19 309	-20

Sources : Statistiques Canada – Recensements 1971, 1981, 1991, 2001, 2006

Globalement, si on se réfère au tableau 2.2, la MRC de La Mitis a perdu de 1971 à 2006, sur le plan démographique, 4 841 personnes ce qui équivaut en terme de pourcentage à 20 % de sa population. Par contre, nous pouvons dire, que l'évolution démographique se vit de façon fort différente d'une localité à l'autre. Si Saint-Joseph-de-Lepage, Sainte-Flavie et Sainte-Luce ont vu croître leurs effectifs respectifs de 43.7 %, 26.5 % et 21.4 %

durant cette période. Saint-Charles-Garnier a vu les siens diminuer de 59,2 %. La population de la municipalité de Saint-Donat, quant à elle, s'est légèrement accrue depuis quelques années, notamment à cause de la présence de nombreuses résidences dans le secteur du parc du Mont-Comi, un territoire qui attire de plus en plus de gens. Ainsi, elle a augmenté de 27 personnes (3,2 %) durant ces trois décennies.

**Photo 3**  
**Saint-Donat (Parc du Mont-Comi)**



Crédit photo : Parc du Mont-Comi (Saint-Donat)

Parmi les municipalités qui ont connu des diminutions du nombre d'habitants durant la période s'étalant de 1971 à 2006, nous retrouvons Sainte-Jeanne-d'Arc, Les Hauteurs, Saint-Octave-de-Métis, La Rédemption et Padoue avec des baisses respectives de 55,2 %, 49,6 %, 45,4 %, 45,9 % et de 44,1 %. Nous observons aussi que les localités en décroissance se répartissent de façon préférentielle sur le plateau appalachien et en fonction de l'éloignement de Rimouski, la principale ville de la région.

Les pertes démographiques de la MRC de La Mitis, qui s'élève à près de 5 000 personnes, représentent approximativement, le nombre total de résidents et résidentes vivant en 2006 dans les municipalités de Sainte-Luce (2 934 personnes), Saint-Gabriel (1 228 habitants), Sainte-Jeanne-d'Arc (322 individus) et Saint-Charles-Garnier (298 habitants) soit 4 782 personnes. Lorsque nous pensons à la consommation de biens, de produits et de services nécessaires pour répondre aux besoins généraux et spécifiques de 4 841 personnes, nous sommes en mesure d'évaluer sommairement les effets catastrophiques d'un tel dépeuplement pour l'économie locale et régionale tant pour les commerces de détail, pour les services professionnels, que pour l'offre de services publics (santé, école, etc.). De plus, la diminution du nombre de résidents entraîne elle aussi, faute de revenus fiscaux suffisants, une diminution substantielle des services offerts par les instances municipales aux citoyens vivants dans les petits villages.

## **2.5 Aspect socio-économique**

Dans le contexte de la mondialisation, l'industrie des pâtes et papiers voit ses marchés se détériorer, à cause de la forte valeur du dollar et sous la poussée des gains de productivité des producteurs concurrents des pays du Sud, que ce soit au chapitre de la sylviculture, du recyclage ou de la production de papier journal. Il en est de même pour le bois d'œuvre. L'agriculture rurale pour sa part doit composer avec des bouleversements économiques et sociaux marqués par la libéralisation des échanges internationaux. A l'heure actuelle, les agriculteurs des quatre coins du monde se retrouvent directement en

concurrence pour toute une gamme de produits de base, comme c'est d'ailleurs le cas dans la production porcine par exemple. Cette compétition féroce entraîne une baisse générale des prix, qui est en partie compensée par une plus grande spécialisation et une concentration accrues des productions végétales et animales.

### **2.5.1 L'économie mitissienne**

L'économie de la MRC de La Mitis s'appuie en grande partie sur les secteurs primaire et secondaire (exploitation des ressources forestières, agriculture et transformation de la matière ligneuse). Les emplois reliés à l'exploitation des ressources naturelles sont, en proportion, beaucoup plus nombreux dans cette MRC que dans l'ensemble du Québec. Rappelons que c'est dans La Mitis qu'on retrouve la plus grande concentration d'usines de sciage dans tout le Bas-Saint-Laurent (Bowater, Cédrico, Lulumco, Félix Huard et Bois BSL). Mont-Joli est la municipalité de La Mitis dont l'économie est la plus diversifiée (aéroport régional, Institut Maurice Lamontagne, Centre mitissien de santé et de services communautaires, etc.), l'agriculture et l'exploitation des ressources forestières constituent les principales activités économiques de la MRC.

La Mitis comptait, en 2001, 206 entreprises dans le secteur primaire, dont 167 en agriculture. Les travailleurs du secteur primaire occupaient 11,1 % des emplois de la MRC, alors que la proportion pour le Québec était de 3,9 %. Ce secteur économique est particulièrement fragile et sujet à des fluctuations importantes. Les activités forestières

étant à la base de l'économie de plusieurs localités rurales, notamment au niveau du Haut-Pays, la crise forestière des dernières années a entraînée une désarticulation des autres activités économiques de plusieurs communautés, en particulier dans les industries associées comme celle des travaux sylvicoles, de l'industrie des transports, mais aussi dans le commerce de détail et dans les entreprises liées à l'économie sociale. Le processus de perte d'emplois a donc été de nature cumulative et ce, sans négliger l'incertitude grandissante des habitants face à l'avenir des localités agro-forestières, bref de leur propre avenir. Malgré tout, le vaste et riche réservoir de ressources naturelles et de forêts des zones rurales va continuer à être mis en valeur au cours des prochaines années. En plus de la présente exploitation, on se tournera probablement vers d'autres ressources comme, par exemple, les produits forestiers non ligneux<sup>21</sup>. De plus, les avantages de la zone forestière comme lieu d'exploitation des ressources fauniques et de villégiature ne disparaîtront pas et devraient connaître un nouvel essor au cours des prochaines années.

Le secteur secondaire comprend le manufacturier et celui de la construction. Ce secteur regroupe 17,9 % des travailleurs de la MRC, ce qui est peu en comparaison avec le taux québécois qui s'établit à 22,2 %. La Mitis dénombrait, en 2001, 45 compagnies manufacturières et 72 entreprises liées à la construction. Le secteur tertiaire regroupe, quant à lui, 71 % des travailleurs par rapport à 73,9 % pour le Québec. La plupart de ces emplois

---

<sup>21</sup> Le Centre d'expertise sur les produits agro-forestiers (CEPAF), un organisme à but non lucratif voulant contribuer au développement durable de l'agroforesterie, définit les produits forestiers non ligneux comme étant : « des produits ou des sous produits, d'origine d'espèces végétales indigènes ou naturalisées, autres que la matière ligneuse (fibre) destinée à l'industrie du bois d'œuvre, de la pâte et papier, du bois de chauffage ou du charbon.»

sont localisés à Mont-Joli, qui constitue le principal centre de services de la MRC. Selon les données compilées par Emploi Québec Bas-Saint-Laurent, La Mitis recensait, en 2001, 776 établissements dans le secteur tertiaire qui emploient 5 840 personnes. De ce nombre d'emplois, 1 281 sont des emplois dans les commerces de gros et du détail et 1 203 sont dans le domaine de la santé et des services sociaux. Il est important d'avoir constamment à l'idée le fait que la plupart des localités du haut-pays, souvent où l'économie est axée sur l'exploitation des ressources naturelles, se retrouvent avec la majorité de sa main d'œuvre sans emploi durant une période fixe à chaque année.

Sur un autre plan, les différences de revenus ne représentent pas des inégalités identiques en termes de niveau de vie et de qualité de vie. Bien qu'un lien évident existe entre ces deux variables, il semble indispensable de tenir compte de la localisation spatiale pour déterminer le rôle du revenu sur le degré de satisfaction des diverses aspirations des personnes. La signification réelle d'un écart de 5 000 \$ entre le revenu moyen de deux localités ne peut être déterminée que par une analyse précise du contexte géographique, culturel et socio-économique de chaque cas. Le revenu moyen des ménages est malgré tout un indice économique extrêmement important. Il affecte d'une part la capacité des gens à consommer des biens et des services et, d'autre part, la capacité collective à s'offrir des services particuliers.

Le tableau 2.3 porte sur le profil socio-économique des municipalités de La Mitis.

**TABLEAU 2.3**  
**Profil socio-économique des municipalités de La Mitis (2001)**

Municipalités	Taux chômage %	Revenu moyen des ménages \$	% du revenu provenant des transferts
Grand-Métis	0	23 058	44,6
La Rédemption	38,1	28 913	35,2
Les Hauteurs	28,2	34 268	32,8
Les Boules**	17,6	26 614	37,7
Métis-sur-Mer	n.d.	n.d.	n.d.
Saint-Jean-Baptiste*	10,5	52 769	15
Mont-Joli	12,9	36 626	24,5
Padoue	0	44 418	18,7
Price	18,3	34 069	28
Saint-Charles-Garnier	28	35 232	29,5
Saint-Donat	21,2	36 996	26,7
Sainte-Angèle-de-Mérici	13,5	32 501	38,6
Sainte-Flavie	12	40 353	19,8
Sainte-Jeanne-d'Arc	30	24 100	48,1
Luceville***	10,8	39 772	21,2
Sainte-Luce	14,3	49 753	15,6
Saint-Gabriel-de-Rimouski	27,5	37 742	30,9
Saint-Joseph-de-Lepage	9,3	41 641	15,4
Saint-Octave-de-Métis	11,4	35 911	26,6
<b>Moyenne pour le Québec</b>	<b>11,8</b>	<b>45 179</b>	<b>19,8</b>

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions. Politique nationale de la ruralité. Bas-Saint-Laurent, MRC La Mitis. Portrait socio-économique, 2001

\* Saint-Jean-Baptiste a été intégré à Mont-Joli en 2001 \*\* Les Boules a été fusionné à Grand-Métis en 2004

\*\*\* Luceville a fait l'objet d'un regroupement avec Sainte-Luce en 2004.

Même si le niveau de revenu est assez semblable entre les localités de la zone périurbaine de Mont-Joli, soit 40 353\$ à Sainte-Flavie et 41 641\$ à Saint-Joseph-de-Lepage, il existe par contre de grandes disparités entre les autres municipalités du territoire. Si en 2001, le revenu moyen d'un ménage vivant à Padoue était de 44 418 \$, celui d'une famille vivant à Sainte-Flavie s'établissait à 40 353 \$, alors que celui d'un ménage se situait respectivement à 24 100 \$ à Sainte-Jeanne-d'Arc, à 37 742\$ à Saint-Gabriel et à 35 911 \$ dans la municipalité de Saint-Octave-de-Métis. De telles différences de revenus indiquent non seulement la non-homogénéité de la répartition de la richesse à l'échelle du territoire mitissien, mais également d'importantes disparités dans la répartition des unités de production industrielle.

Le taux de chômage élevé constitue l'un des principaux éléments de spécificité de la plupart des localités situées au niveau du plateau appalachien, soit La Rédemption (38,1 %), Sainte-Jeanne-d'Arc (30 %), Saint-Charles-Garnier (28 %) et Les Hauteurs (28 %). Cela est même devenu, au fil des années, un lieu commun de faire référence à cet indicateur pour caractériser l'état de santé économique de ces petites localités du haut-pays. La principale conséquence de cette disparité au plan économique est bien évidemment la pauvreté, les gens n'ont pas autant de revenus que dans le secteur de Mont-Joli et ne survivent qu'en raison d'importants transferts économiques gouvernementaux.

De toute évidence, lorsque les revenus des villageois proviennent principalement des transferts sociaux (assurance-emploi, assistance-emploi, allocations familiales, rentes du Québec et prestations de sécurité de vieillesse du gouvernement fédéral) et qu'ils se maintiennent à un niveau élevé comme c'est le cas à Sainte-Jeanne-d'Arc (48,1%) et à Grand-Métis (44,6%) que ces localités rurales perdent encore aujourd'hui des résidents, le processus d'appauvrissement devient on ne peut plus évident.

Notre analyse révèle d'une part l'importance des difficultés affectant les localités rurales de La Mitis et ce tant du côté des impacts de l'exode rural au sein de la plupart des villages du territoire, que de celui du haut niveau de chômage, notamment au niveau des municipalités du Haut-Pays. Le cas étudié démontre que la gravité de la situation a mené à de nouveaux débats autour du thème de la survie à long terme du monde rural (pensons ici à l'action collective dans plusieurs municipalités et au désir de prise en charge du développement par les collectivités) et à la redéfinition des principaux enjeux actuels.

### **CHAPITRE 3**

#### **L'ATTEINTE DES CIBLES NATIONALES DE LA PNR**

Ce chapitre constitue la partie la plus originale de ce mémoire. Nous y décrivons dans un premier temps l'évolution des approches gouvernementales de lutte aux disparités régionales. Dans les faits, en plus de décrire brièvement la PNR, nous l'analyserons et la situerons par rapport aux autres initiatives publiques de développement des espaces ruraux et de lutte aux disparités régionales. Nous étudierons les activités figurant dans le plan de travail, de même que celles décrites par les acteurs locaux à l'occasion des entrevues réalisées sur le terrain en 2004 et 2006, ainsi que celles détaillées dans les rapports produits par l'équipe rurale. Finalement, ce chapitre contribuera à l'appréciation de la pertinence et de l'efficacité des actions de développement, incluant les projets financés dans le cadre du pacte rural, par rapport aux objectifs et champs prioritaires de la PNR.

#### **3.1 Les stratégies gouvernementales de lutte aux disparités régionales**

A l'exclusion des programmes sociaux devant assurer un certain partage équitable de la richesse nationale, le seul autre moyen qui s'offre aux gouvernements en cette matière consiste à mettre de l'avant des initiatives et des programmes devant offrir, dans toute la mesure du possible, une certaine forme d'équité interrégionale, tout en offrant des

perspectives d'avenir intéressantes aux populations. De plus, il est généralement admis que la solidarité nationale a pour objectif ultime d'assurer un partage équitable de la richesse afin d'atteindre un niveau de vie qui soit assez comparable d'une localité à l'autre, d'une région à l'autre et ceci, pour assurer un meilleur équilibre entre les besoins et attentes des populations vivant dans les différentes parties d'une unité territoriale plus large (MRC, région ou encore province). C'est d'ailleurs en tentant de répondre à cet important défi qu'ont été développés, par les autorités publiques et privées, divers programmes de développement territorial.

A l'échelle du Québec, le dernier de ces programmes, le dispositif des pactes ruraux découlant de la PNR, délègue une grande marge de manœuvre aux décideurs locaux réunis dans les MRC, tant au niveau du choix des initiatives de développement, qu'à l'égard de la répartition des fonds. En bref, nous pouvons dire de cette politique qu'elle mise sur les populations locales et qu'elle permet aux collectivités locales de choisir elles-mêmes leurs stratégies de mises en œuvre et leurs projets de développement.

### **3.1.1 Les disparités socio-économiques**

Le Petit Larousse Édition 2003 explique, à la page 339, le terme « disparité » de la façon suivante : «*Manque d'égalité: différence marquée*». Raoul Étongué MAYER, Yann ROCHE et Dieudonné MOUAFO définissent quant à eux les disparités régionales comme étant des inégalités dans la distribution des richesses nationales au sein de l'espace national.

Elles s'observent par les aménagements spatiaux, la mesure des valeurs économiques et sociales.<sup>22</sup> Le Vérificateur général du Canada considère de son côté que cette expression désigne plutôt les écarts au niveau des taux de chômage et d'activité de la population active et des revenus personnels par habitant.<sup>23</sup>

Nous pouvons donc attribuer l'existence des disparités régionales à une foule de facteurs, tant aux aléas de l'histoire, qu'à des facteurs liés aux aspects internes ou territoriaux (la distribution inégale des ressources naturelles, l'absence de moyens de communications modernes, l'exploitation abusive de certaines ressources, etc.), qu'à l'externe (la délocalisation des entreprises, les fluctuations au niveau de la valeur du dollar et l'émergence d'importants blocs commerciaux, notamment en Amérique du Nord et en Europe).

### **3.1.2 Évolution des approches gouvernementales de lutte aux disparités**

L'État n'ayant jamais réussi à éliminer complètement les formes d'inégalités dans la distribution des richesses au sein des diverses parties de son territoire, les instances politiques et les organisations communautaires expérimentent, de temps à autre, de nouvelles approches originales de développement territorial et perfectionnent continuellement leurs stratégies à ce sujet. La plupart des auteurs s'entendent pour dire que

---

<sup>22</sup> MAYER, Raoul Etongué, Yann ROCHE et Dieudonné MOU'AFO, 2002, *Dictionnaire des termes géographiques contemporains*, Guérin universitaire, Guérin Éditeurs, p. 115

<sup>23</sup> VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU Canada, 1995, *Rapport du vérificateur général du Canada*, Chapitre 17, Aperçu des programmes de développement économique régional, item 17.15

la première véritable politique de lutte aux disparités régionales a pour origine une loi adoptée par le gouvernement fédéral en 1961, la Loi sur la remise en valeur des terres agricoles ou encore Agriculture, Rehabilitation and Development Act (ARDA). L'objectif principal de cette loi était de permettre aux zones agricoles de toucher une juste part raisonnable de la richesse nationale. La situation québécoise est d'autant plus complexe en raison des particularités de notre système politique canadien à deux niveaux.

C'est ce que soulignent également Alain GAGNON et Alain NOEL :

A l'échelle du Québec, l'intervention régionale a été différenciée et modulée par l'État provincial, en raison notamment du partage des juridictions entre les deux paliers de gouvernement mais aussi de la composition particulière du bloc hégémonique et d'une vision nationaliste du rôle de l'État.<sup>24</sup>

Par ailleurs, l'étude des interventions gouvernementales dans ce secteur, nous apprend que le Québec a vécu grosso modo quatre grandes générations de programmes de lutte aux disparités depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Comme on le constatera au tableau 3.1, la première génération de programme s'est étalée de la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1950, tandis que la seconde a couvert les années 60 à 75, la troisième a porté quant à elle sur les années 75 à 85 et finalement, la quatrième s'est surtout manifestée à partir des années 1990.

---

<sup>24</sup> GAGNON, Alain-G, et Alain NOEL, 1995, *L'espace québécois*, Éditions Québec\Amérique, p. 147

La dernière génération de programmes de lutte aux disparités régionales représente un tournant important dans l'orientation des stratégies de développement régional car la nouvelle approche touche au développement local et s'articule principalement autour du renforcement des capacités. Avant de poursuivre notre description de la problématique et afin de bien visualiser les orientations de chaque génération de programmes de développement régional, il s'avère opportun de jeter un bref regard sur les caractéristiques de chaque génération de programmes.

**TABLEAU 3.1**  
**Évolution historique des politiques québécoises de lutte aux disparités régionales**

Période	Modèles, théories et rôle de l'État	Politiques
L'après-guerre (1945-1960)	<b>Modèle de développement :</b> - Modèle fordiste  <b>Rôle de l'État :</b> Non interventionniste	« Il faut, par ailleurs, se rappeler qu'avant la révolution tranquille, l'État intervient peu dans l'économie, qui est laissée à l'entreprise privée, majoritairement d'origine non francophone. » PROULX (1998)
La révolution tranquille (1960-1975)	<b>Modèles de développement :</b> - Modèle fordiste - Modèle de développement exogène  <b>Théorie :</b> Théorie des pôles de croissance  <b>Rôle de l'État :</b> Centralisateur	La Loi ARDA est considérée comme la première politique interventionniste visant l'atténuation des disparités. « Dans la première variante d'inspiration keynésienne, celle de la révolution tranquille (1960-1980), le développement régional apparaît comme une approche volontariste dans le cadre d'une gouvernance centralisée et hiérarchique (top down) qui se fait parfois au détriment du développement local » LÉVESQUE (2005)  « Au milieu du XXe siècle, on assiste à une prise de conscience des dirigeants et de l'opinion publique concernant les disparités régionales de l'économie et les dangers sociaux et politiques qu'elles entraînent. » BENKO (1998)
Modèle postfordiste (1975-1985)	<b>Modèles de développement :</b> - Modèle post-fordisme - Modèle de développement endogène  <b>Rôle de l'État :</b> Associé au secteur privé	« L'intervention de l'État en matière de développement régional met l'accent sur le développement industriel de la grande région de Montréal et de certaines villes relais de même que sur la réalisation de quelques grands projets sectoriels en région. Elle se situe, d'autre part, dans un contexte de remise en cause de l'État Providence. » MORIN (1998).  « Le document le Choix des régions (1983) poursuit cette modification du discours(...) à l'égard des processus ascendants de développement. » DIONNE (1995)
Accroissement du rôle des acteurs locaux (Depuis 1985)	<b>Modèles de développement :</b> - Modèle post-fordiste - Modèle de développement endogène  <b>Rôle de l'État :</b> Accompagnateur	« La politique de développement régional du gouvernement s'articule autour de la concertation que suscitent les sommets socio-économiques régionaux et du plan d'action en matière de développement régional présenté par le ministre responsable de l'OPDQ en 1988 » FRIÉCHETTE (1990)  « Le document Développer les régions du Québec publié en 1992 propose une stratégie basée sur le principe d'une démarche d'accompagnement du dynamisme des régions. L'État n'y jouant qu'un rôle d'appui et de soutien technique. » DIONNE (1995)

**Sources :**

- PROULX, Marc-Urbain (sous la direction), 1998, *Le phénomène régional au Québec*, Presses de l'Université du Québec, p. 129  
LÉVESQUE, Benoît, 2005, Op. Cit., p. 36  
BENKO, Georges, 1998, Op. Cit., p. 9  
MORIN, Richard, 1998, Op. Cit., p. 24  
DIONNE, Hugues, 1995, Op. Cit., p. 102  
FRIÉCHETTE, Pierre et Jean-Paul, VÉZINA, 1990, *L'économie du Québec*, Les Éditions de la Chenelière, p. 24  
DIONNE, Hugues, 1995, Op. Cit., p. 103

### 3.1.2.1 Première période : l'après-guerre (1945-1960)

D'après Georges BENKO, « *Au milieu du XXe siècle, on assiste à une prise de conscience des dirigeants et de l'opinion publique concernant les disparités régionales de l'économie et les dangers sociaux et politiques qu'elles entraînent.* »<sup>25</sup> Malgré cette prise de conscience, on peut dire selon Diane-Gabrielle TREMBLAY et Jean-Marc FONTAN que durant cette période « *il n'y a pas de politique formelle de développement régional* »<sup>26</sup>.

D'ailleurs, dans les documents historiques de l'époque, on peut observer assez aisément que l'État québécois intervient très peu dans le domaine économique, ce secteur étant surtout laissé à l'initiative privée par le gouvernement. Malgré ce constat, il s'agit d'une période de forte expansion économique et les États-Unis et l'Europe d'après guerre représentent d'importants débouchés pour les matières premières et les biens manufacturés en provenance du Québec. En effet, la reconstruction de l'Europe de l'Ouest à la suite de la Deuxième guerre mondiale et la forte demande de l'industrie métallurgique américaine au niveau des minéraux ferreux sont, ni plus ni moins, à la base du développement dynamique de grandes portions du territoire québécois. pensons ici à la région de Sept-Îles et de Port-Cartier sur la Côte-Nord.

---

<sup>25</sup> BENKO, Georges, 1998, Op. Cit., p. 9

<sup>26</sup> TREMBLAY, Diane-Gabrielle, et Jean-Marc, FONTAN, 1994, Op. Cit., p. 198

### 3.1.2.2 Deuxième période : la révolution tranquille (1960-1975)

A l'époque, il était clair que la seule voie envisageable en ce début des années 60, et qui permettrait de corriger les diverses disparités existantes entre les régions riches et les régions pauvres du pays, était celle d'un développement économique issu d'une planification sectorielle structurée permettant d'apporter des changements rapides à la structure économique déficiente des régions considérées comme pauvres. La stratégie gouvernementale visait à favoriser le rattrapage des territoires en retard et donc à aider principalement les régions en difficulté, car on supposait que le développement économique ne pouvait venir que de l'extérieur et on cherchait à rendre le milieu plus attractif pour attirer les grandes entreprises. Selon Alain-G. GAGNON et Alain NOEL :

Jusqu'au milieu des années 1970, la plupart des pays occidentaux avaient tendance à étendre aux régions périphériques une logique interventionniste, plus ou moins inspirée de John Maynard Keynes afin d'atténuer les disparités économiques et sociales entre celles-ci.<sup>27</sup>

Pour Benoît LÉVESQUE, l'approche du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) est très représentative de cette pensée en matière de développement : « *Les plans de développement comme ceux du BAEQ étaient définis par des experts et par la suite imposés d'en haut par le pouvoir politique.* »<sup>28</sup> On ne peut vraiment pas passer sous silence l'expérience du BAEQ qui a été marquante à l'époque, notamment dans l'histoire collective des bas-laurentiens et des gaspésiens.

<sup>27</sup> GAGNON, Alain-G., et Alain, NOEL, 1995. Op. Cit., p. 19

<sup>28</sup> LÉVESQUE, Benoît, 2005, Op. Cit., p. 19

Rappelons brièvement que le BAEQ était un organisme dont le principal mandat fut de produire un plan de développement devant permettre l'élimination des importantes disparités socio-économiques présentes dans les neuf comtés<sup>29</sup> provinciaux situés à l'ouest du comté de Kamouraska, (il s'agit d'un territoire long de 367 kilomètres dont la largeur moyenne oscille entre 51 et 128 kilomètres et qui dispose d'une ceinture littorale de plus de 835 kilomètres) soit les comtés de Rivière-du-Loup, du Témiscouata, de Rimouski, de Matane, de La Matapédia, de Bonaventure, de Gaspé-Nord, de Gaspé-Sud et finalement des Îles-de-la-Madeleine et ceci, par le biais d'une rapide modernisation des secteurs économiques.

L'État estimait à l'époque du BAEQ, qu'il fallait absolument procéder à une rationalisation de l'occupation humaine de l'espace géographique, notamment en préconisant la fermeture des villages dits «marginiaux». La première vague de fermetures autorisées le 27 août 1969 par l'Arrêté en Conseil numéro 2525 touchait 2 178 personnes réparties dans une dizaine de municipalités de la Gaspésie dont : Saint-Paulin-Dalibaire, Saint-Thomas-de-Cherbourg, Saint-Octave-de-l'Avenir, Saint-Edmond-de-Pabos et Sacré-Coeur-des-Landes. Cette décision politique visait à inciter les gens de ces communautés à déménager vers des centres urbains jugés plus dynamiques au plan socio-économique.

---

<sup>29</sup> La démarche retenue par les responsables du BAEQ a tout d'abord pris la forme d'une étude exhaustive du milieu et une vaste consultation auprès de la population entre 1963 et 1966 puis, dans un second temps, par le dépôt d'un rapport comptant 2 048 pages réparties en 10 volumes.

La seconde vague projetait la fermeture de 75 autres localités du haut-pays des comtés de Matapédia, Rimouski, Rivière-du-Loup et Témiscouata de même que le transfert des populations concernées vers des communautés de la zone littorale du Saint-Laurent. La publicisation du nouveau plan visant le transfert des populations a suscité un tel mouvement de réprobation de la part des personnes touchées par ces mesures, en septembre 1970, la première Opération Dignité prend naissance dans la région de Matane et dans la vallée de La Matapédia; la seconde, en 1971, touche les comtés de Rimouski et de Témiscouata et la troisième, en 1972, couvre l'Est du Bas-Saint-Laurent, si bien que le gouvernement provincial a dû reculer.

L'État Providence s'est tout de même construit durant cette période tourmentée. Le Gouvernement se dote alors de bureaux administratifs dans les diverses régions du Québec et de superstructures comme les polyvalentes, les Collèges d'enseignement général et professionnel (CÉGEP), hôpitaux, les Centres locaux de services communautaires (CLSC), le réseau des Universités du Québec, etc., dans le but de soutenir la modernisation de l'économie et de consolider les pôles de développement autour des capitales régionales (Chicoutimi, Rimouski, Rouyn-Noranda, Trois-Rivières, Sherbrooke, etc.).

### 3.1.2.3 Troisième période : le modèle postfordiste (1975-1985)

Selon Richard MORIN, cette période se situe dans un véritable contexte de remise en cause de l'État Providence. En effet, la crise de l'énergie et la hausse du prix du pétrole au milieu des années 1970 marque la fin de la période de forte croissance économique qui a suivi la fin de la Seconde guerre mondiale.<sup>30</sup> Un peu plus tard, avec le dépôt du rapport Gendron, en 1983, une véritable rupture semble se dessiner par rapport aux stratégies passées et au rôle de l'État. Pour MORIN, les objectifs visés par le document *Le choix des régions* sont au nombre de quatre : 1) accroître les moyens permettant aux populations régionales d'assumer leur développement; 2) privilégier deux niveaux régionaux d'encadrement et de concertation (MRC et région administrative); 3) rapprocher l'action gouvernementale des collectivités locales; 4) intensifier la concertation gouvernement-région.<sup>31</sup>

Au cours de cette phase, l'intervention gouvernementale en matière de développement régional s'inscrit dans la foulée de l'Entente Cadre de développement signée avec le gouvernement fédéral pour la période 1974-1984 et met l'accent sur le développement industriel de la grande région de Montréal et de certaines villes relais, de même que sur la réalisation de quelques grands projets sectoriels en région. L'État entre dans l'ère de la concertation par le bas. L'échelon local occupe alors une place stratégique dans le développement régional.

---

<sup>30</sup> MORIN, Richard, 1998, Op. Cit., p. 14

<sup>31</sup> MORIN, Richard, 1998, Op. Cit., p. 26-27

Pour Gilles L. BOURQUE. « *Les stratégies de développement proposées s'appuient sur trois piliers : la privatisation des sociétés d'État, les déréglementations économiques et sociales, l'allègement de l'État.* »<sup>32</sup> Cette période est aussi marquée par la montée de l'ultralibéralisme qui, selon Alejandro RADA DONATH, est une forme de doctrine économique qui se caractérise par la glorification du libre marché et de l'entreprise privée, accompagnée bien évidemment par une forte réduction des effectifs de l'État, la privatisation d'une partie de ses actifs et la remise en cause des programmes sociaux donnant une priorité à la lutte contre l'inflation et le chômage.<sup>33</sup>

#### **3.1.2.4 Quatrième période: accroissement du rôle des acteurs locaux (de 1985 à aujourd'hui)**

Les difficultés des stratégies étatiques de développement régional des années 70 et 80 est en partie lié à la conjoncture économique mondiale. En effet, avec une accélération du processus de mondialisation des marchés, les instances politiques n'ont plus eu d'autres choix, d'une certaine manière, que de se tourner vers de nouvelles approches en matière de lutte aux disparités. D'ailleurs, depuis le début des années 90, il est de plus en plus admis, dans le milieu des organismes travaillant dans le secteur du développement local et régional, que le manque de capacités techniques et organisationnelles d'une communauté constitue, et de loin, le principal obstacle à l'atteinte des ambitieux objectifs figurant dans les trop nombreux programmes mis de l'avant au cours des dernières décennies.

---

<sup>32</sup> BOURQUE, Gilles L., 2000, *Le modèle québécois de développement*. De l'émergence au renouvellement. Collection Pratiques et politiques sociales, Les Presses de l'Université du Québec. p. 81

<sup>33</sup> DONATH, Alejandro Rada. 2003. Op. Cit., p. 166

Avec la réforme de 1992 du ministre Picotte, réforme qui modifie les anciens conseils régionaux de développement (CRD) afin d'en faire des conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD), on peut enfin dire que le développement régional comprend non seulement la croissance économique, mais également l'amélioration des conditions sociales et culturelles des collectivités rurales. Nous pensons que ce véritable chambardement des manières de voir le développement territorial et des façons de le faire concrètement origine de l'accroissement du degré de connaissances scientifiques à l'endroit de la restructuration des communautés dévitalisées. D'ailleurs, les études réalisées depuis une vingtaine d'années ont mis en évidence le rôle non équivoque de la cohésion sociale dans les mécanismes de revitalisation des collectivités.

Ce qui explique, du moins partiellement, que la plupart des nouveaux programmes de développement élaborés aux échelons nationaux et internationaux s'articulent autour de la prise en main par les populations locales de leur propre développement (auto-développement) et au niveau du développement local, ainsi qu'à l'égard du renforcement des capacités individuelles et collectives des communautés. L'analyse des programmes de lutte à la pauvreté élaborés par les diverses instances publiques et privées, comme par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), en raison de l'importance accordée au renforcement des capacités, prouve elle aussi qu'il semble se dégager un véritable consensus autour de l'importance qui doit être accordée à ce volet.

La PNR adoptée en 2001, en s'appuyant principalement sur les instances politiques locales pour sa mise en œuvre et en orientant les leaders locaux vers une approche de développement de type endogène, représente une approche qui s'inscrit sans aucun doute dans la dernière période de programme de lutte aux disparités. Précisons aussi, que le territoire d'application de la politique rurale comprend l'ensemble du territoire rural situé à l'extérieur des grandes agglomérations urbaines du Québec, ce qui représente tout près de 1 000 municipalités réparties au sein de 91 MRC rurales.

### **3.2 La Politique nationale de la ruralité (PNR)**

Il s'agit de la première politique de développement rural qui repose sur la capacité des dirigeants locaux à assumer un rôle majeur dans la mise en œuvre d'une politique d'envergure nationale. *«En adoptant la Politique nationale de la ruralité, le gouvernement fait confiance à la capacité des collectivités rurales à gérer leurs ressources et à raviver les forces du milieu.»*<sup>34</sup> Nous notons également qu'en plus de s'appuyer sur une déclaration faite en faveur du monde rural, cette politique rurale comprend quatre principaux éléments : 1) le dispositif des pactes ruraux; 2) la modulation des programmes et des services gouvernementaux; 3) la clause territoriale; et enfin, 4) la mise en place d'un secrétariat à l'innovation.

---

<sup>34</sup> Ministère des Régions, 2001, *Politique nationale de la ruralité*, p.1

Officiellement, la PNR cible cinq grands enjeux : 1) l'évolution démographique et l'occupation du territoire; 2) la croissance économique et la mise en valeur des ressources; 3) l'amélioration de la qualité de vie rurale; 4) la participation et la prise en main par le milieu; et finalement, 5) l'adaptation des interventions gouvernementales à la réalité du monde rural. D'après nous, les objectifs de la politique rurale visent des grandes finalités intimement reliées entre elles et qui peuvent facilement être classées en quatre vastes catégories : 1) l'accroissement du niveau de vie; 2) l'amélioration du milieu de vie; 3) l'amélioration du cadre de vie; et 4) le renforcement des capacités.

Nous ne pouvons que constater que les spécificités de la PNR s'articulent autour de trois éléments majeurs, soit l'approche territoriale (MRC), le modèle ascendant (développement local) et le travail à long terme (de longue haleine). L'approche territoriale consiste en fait à définir une stratégie de développement à partir de la situation actuelle de chaque MRC, ses forces et ses faiblesses. Les deux paliers administratifs impliqués dans la réalisation de la politique à l'échelle des territoires sont les MRC et les municipalités, elles ont chacun un rôle spécifique à jouer dans la réussite de la politique rurale. Précisons que la nouvelle approche gouvernementale innove à plusieurs niveaux. Il s'agit d'un véritable précédent historique de constater qu'un palier gouvernemental provincial se concerte avec un palier politique territorial (MRC) pour mettre en valeur de vastes territoires.

L'approche ascendante vise pour sa part à encourager une prise de décision participative au niveau local. Le travail à long terme fait référence à l'énoncé du ministre Gilles Baril qui précise au début du document que : *«La recherche de solutions nécessitera temps et énergie de la part de l'État ainsi que des milieux locaux et régionaux.»*<sup>35</sup> Finalement, la lecture des orientations, objectifs et champs prioritaires qui découlent de la PNR démontre très bien que le renforcement des capacités individuelles et collectives des communautés représente lui aussi l'un des fondements de cette politique. De plus, les axes d'orientation, les objectifs et les champs prioritaires qui découlent de cette politique démontrent très bien que le développement local ainsi que le renforcement des capacités individuelles et collectives des communautés représentent les fondements de cette politique.

Dans une telle approche de développement, la base de l'action repose essentiellement sur le dynamisme de chacune des communautés rurales, c'est-à-dire sur les idées, l'implication et l'appropriation par les acteurs socio-économiques des territoires ruraux de leur propre plan de développement social et économique. C'est d'ailleurs ce que voulait la politique rurale québécoise: *«Les municipalités rurales sont les premières interpellées par la mise en œuvre de cette politique.»*<sup>36</sup> Le tableau 3.2, présente les points saillants de la Politique nationale de la ruralité.

---

<sup>35</sup> Ministère des Régions, 2001. Op. Cit., p.VI

<sup>36</sup> Ministère des Régions, 2001, Op. Cit., p. 19

**TABLEAU 3.2**  
**Les orientations et objectifs de la Politique nationale de la ruralité**

<p><b>Les orientations</b></p> <p align="center">(3)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales.</li> <li>2. Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction.</li> <li>1. Soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural.</li> </ol>
<p><b>Les objectifs</b></p> <p align="center">(9)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise.</li> <li>2. Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire.</li> <li>2. Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.</li> <li>4. Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité.</li> <li>5. Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance.</li> <li>6. Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux.</li> <li>7. Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations.</li> <li>8. Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural.</li> <li>9. Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité «rural-urbain».</li> </ol>

Source : Ministère des Régions. 2001, *Politique nationale de la ruralité*, pp.20 et 21

### 3.2.1 L'approche territoriale - la Municipalité régionale de comté (MRC)

Précisons que les MRC sont nées à la suite de l'adoption en 1979, par le gouvernement québécois, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. D'après Pierre BÉRUBÉ, « *La MRC peut se définir comme étant le territoire de cohésion où les gens peuvent voir à leur développement selon une réalité quotidienne qui cimente les intérêts communs.* »<sup>37</sup>

<sup>37</sup> BÉRUBÉ, Pierre. 1993. *L'organisation territoriale du Québec*. Les Publications du Québec, p. 96

Pour la politique rurale, l'approche territoriale se concrétise au sein de l'espace géographique que constitue la municipalité régionale de comté (MRC). La MRC étant un espace institutionnel intermédiaire d'encadrement des activités d'aménagement et de développement qui veut intégrer le milieu rural et le milieu urbain au sein d'une même unité territoriale de gestion, ce qui n'était pas le cas avec les anciens conseils de comté qui excluaient les milieux urbains. Il importe de souligner que le territoire de la MRC, qui est beaucoup plus petit que celui de la région administrative, renvoie à la notion de région d'appartenance. A l'occasion du débat entourant la formation des municipalités régionales de comté, le Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation (qui supervisait la mise en place des MRC) a procédé à l'adoption de la définition suivante de la région d'appartenance : *«La MRC peut donc se définir assez facilement comme étant le territoire de cohésion où les gens peuvent voir à leur développement selon une réalité quotidienne qui cimente les intérêts communs»*. D'ailleurs, Claude MANZAGOL et Gilles SÉNÉCHAL nous rappellent l'importance du contexte historique et qu'il ne faut pas négliger le rôle de l'histoire dans le développement d'une identité communautaire, car il s'agit d'un élément qui oriente et façonne énormément l'identité territoriale :

Il arrive souvent que l'identité d'un territoire plonge profondément dans l'histoire (...). Les chances de succès y sont d'autant plus grandes qu'entre les acteurs se tissent des liens nombreux et étroits, s'organisent des réseaux denses où circule l'information, se nouent des alliances, s'agent des moyens, se bâtissent des projets.<sup>38</sup>

---

<sup>38</sup> MANZAGOL, Claude, et Gilles, SÉNÉCHAL, 1998, *«La région géographique»*, dans Le phénomène régional au Québec, sous la direction de Marc-Urbain, Proulx, Presses de l'Université du Québec, p. 110

### 3.2.2 L'approche ascendante (développement local)

Xavier GREFFE mentionne, que le développement endogène implique la constitution d'une capacité d'apprentissage, de mémoire et d'action susceptible d'identifier, d'entreprendre et de gérer de nouveaux projets. Il précise que l'existence d'un processus d'apprentissage collectif devient la matière du développement local en permettant aux acteurs socio-économiques des territoires de trouver et de maintenir leur place dans l'économie globale. Bernard VACHON semble partager cette opinion car selon lui « *Le développement local est avant tout une œuvre de formation, d'innovation et de solidarité.* »<sup>39</sup> Il identifie même trois axes prioritaires en matière de développement local, soit : la valorisation des personnes et le rehaussement des compétences; le soutien aux entrepreneurs, à l'innovation et aux initiatives locales de création d'emplois; et la consolidation de l'environnement de production. Alors que pour Alejandro RADA DONATH, « *ce qui caractérise le plus le modèle, c'est qu'il garantit d'une certaine manière l'autonomie locale au processus de transformation du système économique, notamment en faisant jouer un rôle majeur aux décisions des acteurs locaux.* »<sup>40</sup> Tandis que selon Laval DOUCET et al. :

Il s'agit d'une stratégie de développement qui mise sur la prise en main de leur destin par les communautés locales, sur la concertation et le regroupement de leurs ressources humaines, matérielles et financières, sur la valorisation des ressources et des richesses locales, dans le but de créer des conditions favorables au développement global des localités.<sup>41</sup>

<sup>39</sup> VACHON, Bernard, 1993, *Le développement local, Théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement*, Gaëtan Morin Éditeur, p. 3

<sup>40</sup> RADA DONATH, Alejandro, 2003, Op. Cit., p.85

<sup>41</sup> DOUCET, Laval, et al. 1994, Op. Cit., p. 35

En fait, ce type de développement fait appel à la concertation, coopération, négociation et à la mise en place de partenariats et de réseaux et s'adapte aux spécificités du territoire et ce, à partir des conditions et composantes économiques, sociales, organisationnelles et géographiques de chaque milieu en mettant l'acteur local au centre de la prise de décision et comptant sur la participation de ce dernier, afin de réduire la dépendance de la collectivité des initiatives d'origine externe. L'approche du pacte rural étant orientée de bas en haut : elle tient compte des particularités des MRC et repose sur l'idée que la diversité des stratégies peut constituer un véritable atout pour le Québec, lorsqu'il est question de stimuler le développement de ses régions. Comme le mentionne si bien le texte de la politique, les domaines d'intervention couverts par les pactes ruraux pourront être très variés de manière à s'adapter aux territoires ruraux visés.

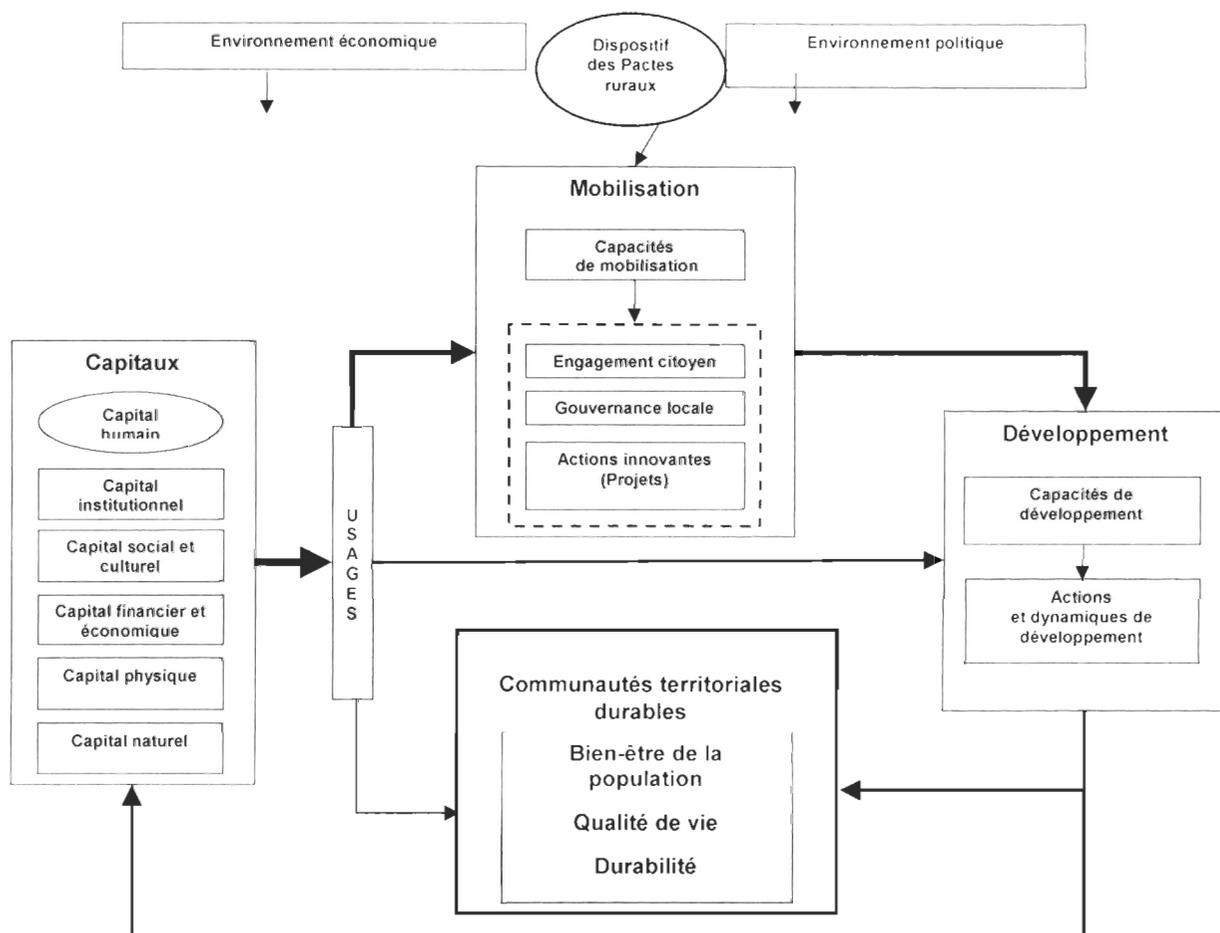
### **3.2.3 Le dispositif des pactes ruraux**

Le dispositif des pactes ruraux (période 2001-2006) doté d'une enveloppe budgétaire de 90 millions de dollars pour les cinq années constitue l'élément central de la politique rurale québécoise visant à soutenir le développement des communautés et travailler à leur renouveau, leur prospérité et leur pérennité. Le pacte rural est, somme toute, une entente liant l'État et chacune des MRC comprenant un territoire rural. Par cette entente, la MRC s'engage à initier une démarche de réflexion au sein de chaque communauté rurale de son territoire et à appuyer diverses opérations menant à la réalisation de projets et initiatives assurant le soutien des communautés locales.

Avec le dispositif des pactes ruraux, on assiste ni plus ni moins qu'à la disparition des anciennes pratiques de développement, dites « mur à mur » ou encore de type «*mur à mur*» qui imposaient une seule et unique vision de ce que doit être le développement des espaces. Même s'il est d'ores et déjà certain qu'une approche de cette nature ne peut que favoriser la responsabilisation des élus et des fonctionnaires municipaux en matière de développement, il n'en demeure pas moins que la planification, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie supra-locale cohérente de développement des collectivités rurales constitue d'importants défis pour la plupart des MRC du Québec. Dans le cadre des travaux portant sur les pactes ruraux, l'Équipe de recherche dont nous avons fait partie, s'est penchée sur l'élaboration d'un modèle théorique de développement rural. Un modèle devant permettre l'identification des dimensions et des indicateurs du développement rural et au sein duquel les environnements économique et politique se retrouvent à l'extérieur même de la dynamique rurale.

La figure 5 porte sur le modèle théorique de développement élaboré par l'équipe de chercheurs, dans le cadre de la recherche portant sur l'évaluation du dispositif des pactes ruraux et ses retombées.

**Figure 5**  
Le modèle théorique de développement rural



Source : Projet FQRSC. Modèle causal du développement rural. Comité de pilotage, le 28 octobre 2005.

Le dispositif des pactes ruraux qui constitue la pièce maîtresse de la PNR, occupe une place importante dans le modèle causal de développement. Dans ce modèle, les capacités de mobilisation précèdent les capacités de développement car nous prenons pour acquis qu'il est quasi impossible de se développer sans qu'il n'y ait au préalable un processus de mobilisation.

La case développement conduit pour sa part à l'amélioration du bien-être collectif et des conditions de vie des communautés rurales. La case usage vise de son côté à faire prendre conscience que malgré la présence de certains capitaux dans un milieu, il est possible et probable que plusieurs de ces capitaux peuvent être mis de côté ou que certains de ces capitaux puissent ne pas être suffisamment mis à profit par les communautés. La mobilisation apparaît comme la cible principale du pacte rural, alors que le développement, les capitaux et les communautés territoriales sont des cibles intermédiaires et ultimes.

### **3.3 Le pacte rural de la MRC de La Mitis**

#### **3.3.1 La stratégie de développement (le modèle de développement)**

En ce qui concerne le modèle de développement, pour Diane-Gabrielle TREMBLAY et Jean-Marc FONTAN, nous parlons habituellement de modèle de développement *«pour rendre compte des différentes modalités, tant économiques, politiques que sociales, qui sont mises en place dans des pays pour planifier, contrôler et orienter le devenir social, politique et économique de leur espace national»*<sup>42</sup> Nos réflexions personnelles sur les modèles de développement nous laissent croire que les modèles en question débordent des facteurs structurels, culturels et idéologiques des diverses communautés.

---

<sup>42</sup> TREMBLAY, Diane-Gabrielle, et Jean-Marc FONTAN, 1994, *Le développement économique local, La théorie, les pratiques, les expériences*, Université du Québec, Télé-Université, p. 28

D'après Marielle TREMBLAY et al. , un modèle de développement est en quelque sorte :

Le résultat d'un compromis entre les acteurs sociaux en ce qui concerne les grandes orientations de la société, notamment les rôles respectifs de l'État, du marché et de la société civile. A cela s'ajoute la configuration du système de production et du système des services collectifs, de même qu'une stratégie d'insertion dans l'économie mondiale. <sup>43</sup>

En effet, ils véhiculent souvent une conception déterminée à l'avance de la communauté ainsi qu'une figure plus ou moins claire du mode de gouvernance en place. Ils expriment souvent une culture particulière et s'inscrivent dans une histoire qui marque profondément son évolution dans le temps, sa maturation et ses conflits et crises antérieures. A l'intérieur d'un processus de développement rural, comme c'est le cas avec la PNR, la stratégie de mise en œuvre relève principalement de la vision des décideurs et prend la forme du cheminement projeté afin d'en arriver à une certaine finalité souhaitée par une large majorité de la population.

### **3.3.2 Description du plan de travail de la MRC de La Mitis**

D'entrée de jeu, mentionnons que le *plan de travail* élaboré dans le cadre du pacte rural a non seulement pour objectif d'orienter les activités du personnel travaillant sur le terrain, mais qu'il se doit également d'identifier les actions de développement qui semblent être les plus appropriées, de même que les balises devant servir à l'encadrement du

---

<sup>43</sup> TREMBLAY, Marielle, et al. , 2002, *Développement local, économie sociale et démocratie*. Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, Les Presses de l'Université du Québec, p. 56

processus de sélection des projets de développement issus des municipalités locales. Le document de 53 pages, issu des consultations réalisées par le CLD et la MRC, a reçu l'aval du Conseil des maires de la MRC de La Mitis lors d'une séance tenue le 9 septembre 2002. Le *plan de travail* comprend : une mise en contexte présentant les actions entreprises depuis la signature du pacte rural; une introduction présentant les trois volets de l'objectif principal poursuivi par le plan (travailler dans les collectivités, éveiller les projets, animer le milieu rural); la démarche de mobilisation privilégiée par la MRC; la structure organisationnelle permettant d'établir les paramètres de la revitalisation rurale; les partenaires associés à la démarche; les champs d'intervention prioritaires; les zones dévitalisées du territoire; les résultats attendus et enfin, une brève conclusion. Il est aussi question de l'organisation sur une base annuelle, d'un forum afin que les acteurs locaux du développement en provenance de toutes les municipalités visées par le pacte rural puissent se voir et échanger entre eux.

Il incorpore également 9 annexes : 1) Regroupement des municipalités par secteur pour les consultations publiques; 2) Exemple de résolution; 3) Liste des membres formant le comité de mise en œuvre du pacte rural et du réseau de professionnels; 4) Politique d'investissement dans le cadre du pacte rural; 5) Plan d'action 2002 du CLD de La Mitis « Volet intervention en milieu rural »; 6) Synthèse des pistes d'action de la proposition de la politique de la relève - Table jeunesse Mitis; 7) Plan d'action 2001-2003 - Animatrice-coordonnatrice culturelle du CLD de La Mitis; 8) Classement des municipalités selon un

indice de développement; 9) Proposition de regroupement des municipalités pour l'embauche de trois agents ruraux.

Il présente les membres du comité de mise en œuvre du pacte rural de la MRC de La Mitis. Ce comité comprend les intervenants suivants : le président du CLD; deux membres du conseil d'administration du CLD; un représentant des comités locaux de développement et un autre représentant; le directeur général du CLD; le secrétaire-trésorier de la MRC et finalement, les agents de développement ruraux du CLD. Le plan prévoit également l'embauche de trois agents ruraux qui seront coordonnés par le CLD et ceci afin de soutenir les municipalités dévitalisées. Ils seront membres du réseau de professionnels : agent numéro 1 (Les Boules (Mitis-sur-Mer), Price et Padoue); Agent numéro 2 (Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Jeanne-d'Arc et La Rédemption); agent numéro 3 (Saint-Gabriel, Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier). Le pacte rural assumera entièrement le salaire de ces agents ruraux.

Le tableau 3.3. se veut une description des divers thèmes figurant dans le plan de travail de la MRC de La Mitis.

**TABLEAU 3.3**  
Description des thèmes principaux du Plan de travail de la MRC de La Mitis

Thèmes	Extraits du Plan de travail
L'orientation générale	L'orientation générale mise de l'avant par le plan de travail est l'amélioration du cadre de vie des communautés rurales. L'objectif principal poursuivi se divise en trois volets : 1) travailler dans les collectivités; 2) éveiller les projets et 3) animer le milieu rural.
La finalité recherchée	« L'objectif dans La Mitis n'est pas de travailler sur l'ensemble des problématiques mises en relief par les orientations de la politique, bien qu'elles soient toutes présentes sur le territoire, mais de cibler celles qui sont les plus susceptibles de faire germer un dynamisme et une vitalité dans les collectivités rurales. » PT p. 13
La démarche privilégiée	La première intervention consiste à réaliser des consultations (par secteurs) auprès des intervenants du milieu et des municipalités. Les objectifs visés consistent dans un premier temps à élaborer des plans d'action municipaux et par la suite d'accroître la concertation et le partenariat. La seconde intervention vise à établir des mécanismes à long terme de soutien de la démarche de mobilisation. Chaque municipalité participante devra s'engager par résolution à prendre une part active à la démarche et à désigner un groupe d'action local (comité local de développement).
La structure organisationnelle	<p><b>Premier intervenant :</b> La MRC de La Mitis en tant que mandataire du pacte rural, assumera la gestion administrative des sommes allouées par le gouvernement du Québec.</p> <p><b>Deuxième intervenant :</b> Le Comité de suivi du pacte rural a pour sa part le mandat d'établir les grandes orientations de la démarche, d'élaborer le plan de travail de s'assurer de la participation des partenaires, de déterminer les priorités d'intervention, de voir à l'élaboration d'un plan d'action par le réseau, d'analyser les divers projets soumis dans le cadre de la politique rurale, de décider de l'affectation des ressources humaines et financières et de faire l'évaluation de la démarche.</p> <p><b>Troisième intervenant :</b> Le réseau de professionnels oeuvrant dans le milieu (CLD, MRC, SADC, CLSC, CJE, CLE, Table jeunesse Mitis, Ficelles et CFP Mont-Joli), qui sera coordonné par l'agent rural du CLD. Le réseau a pour mandat d'assurer la mise à niveau de l'information auprès des ressources professionnelles.</p> <p>La structure organisationnelle comporte deux volets : le volet « <i>Projets structurants</i> » (se réfère aux besoins exprimés par la population lors des consultations publiques) et le volet « <i>Projets collectifs</i> » (se réfère aux activités menées dans le cadre d'un projet spécifique).</p>
Les partenaires	Pour la mise en œuvre du pacte rural, trois types de partenaires ont été identifiés : les partenaires principaux (CLD de La Mitis, MRC de La Mitis, les conseils municipaux et les groupes d'action locaux), les partenaires secondaires (CJE, CLE, CLSC, Table jeunesse Mitis, CFP de Mont-Joli, Ficelles et SADC) et les partenaires occasionnels (Coalition urgence rurale, les institutions d'enseignement, CLAC, URLS, CRCD du Bas-Saint-Laurent, différents ministères du gouvernement, UPA, Tourisme Mitis, Chambre de commerce, etc.).

Source : Plan de travail de la MRC de La Mitis, 2002.

En ce qui concerne les champs prioritaires, ils ont été déterminés à la suite d'une consultation des élus municipaux et à partir d'une réunion du comité de mise en œuvre du pacte rural. Pour ce qui est de l'**orientation 1** (*Stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales*) de la PNR, les champs d'intervention prioritaires sont : 1.1 Connaissance de la communauté, de ses potentiels et de ses contraintes; 1.2 Élaboration d'un diagnostic de village et d'un plan d'action qui tient compte des besoins exprimés lors des consultations publiques; 1.3 Diffusion de l'information auprès des conseils municipaux et des groupes d'action locaux; 1.4 Acquisition de connaissances et le développement des compétences; 1.5 Réalisation d'activités de formation.

Alors que pour l'**orientation 2** (*Assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attractions*), ils sont au nombre de deux: 2.1 Maintien et amélioration des services prioritaires (téléphonie, eau, électricité, voirie, la poste, incendie, école primaire, services médicaux, service aux personnes âgées, service à la petite enfance); 2.2 Maintien et amélioration des services de proximité ayant trait à la qualité de vie (services de loisirs, services socioculturels, les activités de diffusion culturelle et artistique, services commerciaux).

Quant à l'**orientation 3** (*Soutenir l'engagement des citoyens et citoyennes au développement de leur communauté et assurer la pérennité du monde rural*), on n'en dénombre sept : 3.1 Mettre à la disposition exclusive des conseils municipaux et des groupes d'action locaux un ou des agents de développement ruraux; 3.2 Accueillir, soutenir ou orienter les porteurs de projets; 3.3 Fournir une aide technique aux promoteurs de projets et assurer le suivi des projets; 3.4 Développer une relation de confiance entre les élus municipaux, les leaders du milieu et l'agent rural; 3.5 Stimuler la mobilisation du milieu et soutenir le démarrage de groupes d'action locaux dans les municipalités; 3.6 Promouvoir la place des nouveaux arrivants et susciter chez eux le désir d'implication dans leur communauté d'accueil; 3.7 Mise en place ou bonification d'une politique familiale dans chaque municipalité.

### **3.3.3 Les entrevues exploratoires de l'été 2004**

Selon nous, le potentiel de développement à court, moyen et long terme d'une unité territoriale comme celui d'une MRC réside dans la capacité des acteurs locaux à générer une mobilisation des forces vives du milieu, autour d'un processus de mise en valeur de l'ensemble des atouts géographiques et de la totalité des ressources présente dans le territoire. Pour nous, la préparation d'une telle stratégie de développement exige comme préalable de partager les défis collectifs qui s'offrent aux communautés, de faire des choix éclairés et de sélectionner les actions de développement permettant d'atteindre les finalités recherchées.

Par contre, l'élaboration d'une telle stratégie ne peut se faire en l'absence d'une vision d'avenir commune et d'une planification du développement qui soit appropriée. En bref, l'élaboration d'une stratégie cohérente de développement territorial ne peut se faire sans avoir développé au préalable une vision de l'avenir souhaité. En effet, selon nous, il ne fait aucun doute qu'une bonne compréhension de la vision d'avenir du territoire de La Mitis passe nécessairement par une meilleure compréhension de la perception du développement de la part des acteurs du développement impliqués dans la réalisation du pacte rural.

Pour les besoins de la présente recherche et afin de découvrir cette vision collective du développement de La Mitis, nous avons pris le temps de sélectionner, parmi l'ensemble des réponses colligées lors des entrevues exploratoires de 2004, celles qui comprenaient les éléments qui nous semblaient les plus pertinents. Il est important de prendre bonne note du fait que les propos des personnes interviewées ont fait l'objet d'un réaménagement afin de préserver l'anonymat des acteurs locaux de développement.

Le tableau 3.4, présente divers propos recueillis auprès des acteurs socio-économiques oeuvrant à la mise en œuvre du pacte rural dans la MRC de La Mitis, lors des entrevues exploratoires de l'année 2004.

**TABLEAU 3.4**  
**Les propos des répondants (entrevues 2004)**

Paramètres	Commentaires des répondants
Les attentes locales par rapport à la PNR	<p>«...nous on s'était donné comme mandat d'aller <b>créer un comité local de développement</b> dans chaque municipalité, de le faire revivre s'il existait déjà. »</p> <p>«<b>Avec l'arrivée des agents, les gens ont senti que cela amenait un dynamisme.</b> Il y avait quelqu'un qui les écoutait, quelqu'un qui était là pour leur aider à bâtir des projets et à dynamiser leurs milieux. (...) Les gens ont commencé à croire qu'ils pouvaient se faire des choses chez eux. Je pense que le pacte rural cela a été un bon coup. Je pense que c'est important. Il faut que les gens des régions soient <b>soutenus</b> si on veut assurer l'occupation du territoire.»</p>
Développement du plan de travail	<p>«Avant le pacte on avait décidé d'aller consulter les gens pour connaître leurs besoins au niveau du développement. Nous avons consulté les leaders du milieu et nous avons produit un bon rapport, un rapport très prolifique. Les gens ont mentionné <b>qu'ils avaient besoin de support, d'argent pour les comités de développement et pour des projets.</b> (...) Le plan de travail a été élaboré rapidement car on avait déjà un cadre d'intervention à cause de tout ce qui avait été fait auparavant. <b>Priorité d'intervention, le non dit dans le document était de susciter un nouveau dynamisme et des réussites dans les milieux.</b>»</p>
Amélioration de la viabilité économique des communautés	<p>«On n'en est pas là. Je peux le dire franchement on n'en est pas là. On en est à explorer de nouvelles avenues pour avoir un milieu de vie de qualité. (...) Il y a <b>des besoins immédiats qu'on vise à combler par des projets</b> et on se sert beaucoup de la politique. Donc, ce sont des besoins immédiats qu'on vise à combler, des besoins que les municipalités ne sont plus capables de combler, besoin qui relève de la responsabilité des municipalités, des projets municipaux (centre communautaire, bandes de patinoire).»</p>
La gestion de l'information	<p>«La circulation d'information passe par <b>le CLD en direct</b>, un bulletin qui est diffusé dans les municipalités une fois par mois et disponible sur le site Internet, il y a des chroniques comme les dix commandements du développement local, les projets financés, sur quoi travaillent les municipalités, ce qui se passe au CLD, etc. <b>Un outil qui avait été demandé par les gens</b> »</p>
L'impact des projets financés par le pacte	<p>«Chaque petit projet de la communauté entraîne un dynamisme, tous les projets portant sur la vitalité du milieu ont de grandes retombées (...) <b>les projets rehaussent le sentiment d'appartenance et de fierté</b>, le sentiment qu'on est capable, qu'on a des forces dans le milieu, de se revoir, de se redécouvrir dans le milieu, c'est ça du renforcement. »</p> <p>«Dans les petits milieux les élus se rendent compte que les petits projets ont des effets positifs. Cela vient un peu enlever la morosité et cela amène un peu plus de joies de vivre à leurs contribuables. <b>Par des petits projets</b> comme des jardins communautaires par exemple. (...) <b>Il y a un peu plus de joie de vivre depuis la venue du pacte et des petits projets.</b> »</p>
Avenir du pacte rural	<p>«On a commencé <b>une démarche</b> que je considère comme <b>éducative</b>, par un moyen : <b>la réalisation de projet</b>, on ne peut pas arrêter cela tout d'un coup. »</p> <p>«On arrive dans la troisième année et on commence seulement à voir des choses changer. Il y a aussi des conflits dans les municipalités, qu'il faut régler, des choses qui ne faisait pas partie de notre plan de travail. »</p>

Source : Projet de recherche du FQRSC. Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et de ses retombées - Compilation des données recueillis lors des entrevues de l'année 2004.

### **3.3.4 Forum rural du 12 novembre 2003**

#### **Le pacte rural de la MRC de La Mitis... près d'un an déjà Bilan des activités réalisées de décembre 2002 à octobre 2003**

Le premier forum regroupant les acteurs du développement de La Mitis s'est tenu à l'automne 2003 sous le thème suivant : *Le pacte rural de la MRC de La Mitis...près d'un an déjà*. Il est d'une importance cruciale pour les personnes impliquées dans la mise en œuvre du pacte rural dans La Mitis, tant au niveau des élus, des agents de développement travaillant sur le terrain que des membres du Comité de mise en œuvre du pacte rural. Il s'agissait, pour ainsi dire, d'une minute de vérité pour les ruraux du territoire, de la première occasion publique de se prononcer sur les résultats réels de la démarche entreprise dans le cadre de la PNR. Tous les leaders acteurs locaux impliqués, d'une quelconque façon dans la mise en œuvre du pacte rural mitissien, étaient conscients du fait et ceci dès l'adoption de la PNR, que dans la plupart des milieux ruraux, avant d'être en mesure de favoriser l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique et communautaire d'un territoire donné, les agents ruraux devaient d'abord créer les conditions propices à l'émergence de ces mêmes projets. Ce qui explique que durant la première année du pacte rural il y aurait peu de projets d'envergure, car les agents oeuvrant sur le terrain devaient consacrer une grosse partie de leurs énergies à stimuler la mobilisation des collectivités rurales, à mettre sur pied des comités locaux de développement et à acquérir une meilleure connaissance des particularités de chaque village. Le tableau 3.5, présente divers extraits provenant des propos colligés dans le rapport produit à la suite du Forum rural de l'année 2003.

**TABLEAU 3.5**  
**Les faits saillants de la première année du pacte rural de La Mitis**

Éléments	Description
Consultation publique	<p>Six rencontres de consultations publiques ont permis de consulter 203 personnes dans la MRC de La Mitis.</p> <p>L'ensemble des comités de développement de La Mitis a été réuni deux fois afin de les informer et les consulter sur les activités à venir.</p>
Formation	<p>«Il est important de recevoir de la formation, mais que cette formation soit sur des choses concrètes» participant à un atelier</p> <p>L'équipe rurale du CLD a produit 12 documents afin de préparer et/ou informer les gens concernés au sujet des diverses activités réalisées.</p> <p>«Les animateurs sont donc importants et sont déterminants dans le dynamisme des communautés. Ils permettent également l'acquisition d'outils et de méthodes et aident à la structuration des projets. Ils sont très disponibles et représentent un appui efficace pour les comités de développement dans toutes leurs activités» participant à un atelier</p>
L'animation du milieu (Les animateurs/agents ruraux)	<p>En tout, l'équipe rurale du CLD a effectué 326 rencontres auprès des divers organismes qui ont fait appel à nos services et elle a apporté un soutien technique et/ou financier à plus de 40 organismes oeuvrant sur le territoire de La Mitis.</p> <p>«Si nous n'avions pas eu les animateurs, nous ne serions pas rendues où nous sommes. On était bloqué et on a remonté la pente grâce au soutien des animateurs». Membre d'un comité de développement</p> <p>«L'animateur a été d'un grand secours. Il a permis le rapprochement avec les autres organismes du milieu. C'est important d'avoir quelqu'un d'extérieur à la municipalité» Membre d'un comité de développement</p> <p>«Les animateurs sont très dynamiques et disponibles. Ils ont beaucoup changé notre raisonnement et notre fonctionnement dans la municipalité, autant au comité de développement que la municipalité. Ils nous donnent confiance.» Élu</p> <p>«Un maire avoue qu'il était sceptique vis à vis le pacte rural, il ne pensait pas que ça puisse changer quelque chose dans la dynamique de sa municipalité, mais il est quand même conscient qu'il y a des choses qui bougent depuis l'arrivée des animateurs» Élu</p>
Réalisation de projets	<p>L'équipe rurale s'est impliquée dans la réalisation de 12 projets avec d'autres organismes qui oeuvrent dans La Mitis.</p> <p>Le pacte rural a financé 20 projets dont les sommes investies par le pacte s'élèvent à 91 998,75\$ et les contributions financières du milieu atteignent 312 150,76\$.</p>

Source : Rapport produit par le CLD de La Mitis à l'occasion du forum 2003

### **3.3.5 Forum rural du 17 novembre 2004**

#### **Derrière les chiffres, des hommes et des femmes**

Il ressort de l'analyse du rapport produit à l'occasion du second forum, soit celui qui s'est tenu à l'automne 2004, que la deuxième année du pacte rural a été surtout marquée par une intensification des efforts de l'équipe rurale à l'égard de l'analyse des capacités présentes dans les communautés et de l'identification des besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités des collectivités. Ces démarches s'inscrivent dans le processus devant conduire à l'élaboration de stratégies particulières de développement, pour chaque localité, c'est-à-dire un plan de développement local adapté aux particularités et attentes de chaque collectivité rurale visée par le pacte rural. La stratégie qui résultera de ce processus doit favoriser d'une part, la concertation à l'échelle de chaque municipalité et d'autre part, la réalisation de projets, toujours en lien avec la réalité des communautés et en tenant compte bien évidemment des exigences institutionnelles et politiques. A vrai dire, il est clair que l'un des éléments centraux de la démarche mitissienne est la consolidation du niveau de concertation local, car il s'agit d'un facteur de développement primordial pour les petites municipalités rurales. Pour les acteurs locaux, il apparaît logique de croire que cette synergie, lorsque stimulée, peut devenir en quelque sorte, un avantage comparatif pour les milieux ruraux. Bref, on peut dire que la présence d'une synergie autour d'objectifs socio-économiques de développement engendre dans les petites localités un contexte social plus favorable au développement. C'est-à-dire qu'elle rend le milieu plus propice à se prendre en main au niveau du développement.

Le tableau 3.6, comprend quelques extraits provenant des propos provenant du forum rural 2004.

**TABLEAU 3.6**  
**Les faits saillants de la deuxième année du pacte rural de La Mitis**

Éléments	Description
<b>L'animation du milieu</b> (Les agents ruraux)	<p>Les membres de l'équipe rurale sont devenus précieux dans nos collectivités pour l'élaboration de diagnostic, la mise en œuvre de plan d'action et l'émergence de projets. Ils veillent également à la coordination des partenariats entre tous les acteurs locaux, publics et privés. Forum rural 2004, p. 2</p> <p>Nous avons déployé beaucoup d'énergies pour conjuguer avec l'hétérogénéité structurelle des communautés, <b>ce qui a nécessité des approches souples et distinctes</b> afin de favoriser des initiatives locales, <b>stimuler et maintenir la mobilisation</b>. Forum rural 2004, p. 3</p> <p><b>Accompagnement des conseils municipaux et des comités de développement.</b></p> <p>Rencontre d'information, <b>concertation auprès des divers organismes.</b></p>
<b>Les comités locaux de développement</b>	<p>Ces gens «bénévoles» sont au cœur de toutes les questions communautaires: à ce titre, ils sont essentiels à la réussite. Bien que <b>l'équipe rurale les soutienne, afin de favoriser l'acquisition des compétences et la mise en valeur de leurs capacités</b>, nous savons très bien que sans leur dévouement, aucune réalisation n'est possible. Forum rural 2004, p. 2</p>
<b>Plan de travail</b>	<p>Actualisation du plan de travail de la MRC.</p> <p>Il va de soi que <b>le capital humain demeure le cœur de l'actualisation du plan de travail</b>, ainsi que le respect des grandes orientations de la PNR. Forum rural 2004, p. 4</p>
<b>Formation</b>	<p>Réalisation du coffre à outils</p> <p><b>Réalisation d'une formation pour les comités de développement.</b></p>
<b>Comité de mise en oeuvre</b>	<p><b>Le comité de mise en œuvre s'est réuni 6 fois pour analyser 32 projets dont 31 ont été acceptés.</b></p>
<b>La réalisation de projets</b>	<p><b>Le pacte rural a financé 31 projets</b> dont les sommes investies par le pacte s'élèvent à 148 222.58\$ et les contributions financières du milieu atteint 146 431.89\$.</p>

Source : Rapport produit par le CLD de La Mitis à l'occasion du forum 2004

### 3.3.6 Les réponses obtenues lors des entrevues 2006

Les quatre personnes interviewées (gestionnaire responsable de la MRC ou du CLD, agent de développement ou encore élu municipal) ont été choisies parce qu'elles ont été associées à la mise en œuvre du pacte rural durant une période minimale de 18 mois.

Il nous apparaît on ne peut plus évident que la stratégie de développement territorial de La Mitis repose pour l'essentiel sur la mobilisation et l'implication des milieux ruraux. Les intervenants ont bien compris que le développement des milieux ruraux implique beaucoup plus que la croissance de l'économie, il suppose aussi l'identification d'objectifs à court, moyen et long terme, ainsi qu'une participation active des communautés au processus décisionnel, dont une capacité locale de contrôler, du moins partiellement, la stratégie de développement territorial et le processus décisionnel. Enfin, il n'échappera à personne ici qu'il existe, au sein des intervenants de La Mitis, une véritable volonté d'agir collectivement pour résoudre les problèmes des municipalités rurales.

Rappelons ici que la démarche retenue par les intervenants du territoire vise à soutenir l'appropriation par les collectivités de leur développement ainsi que la mobilisation des communautés, notamment, par la création de comités locaux de développement et le déploiement d'agents de développement ruraux, puis par la réalisation de projets de toutes sortes, axés en grande partie sur l'amélioration du milieu de vie des populations rurales. Le tableau 3.7, présente divers extraits provenant des propos colligés lors des entrevues de l'année 2006.

**TABLEAU 3.7**  
**Les propos des répondants (entrevues 2006)**

Éléments	Commentaires des répondants
Les types d'organisations du milieu qui sont impliquées dans la mise en œuvre du pacte rural	<b>Organisations sans but lucratif</b> <b>Instance publique d'élus</b> <b>Organismes publics et parapublics</b>
Présence d'un comité local de développement dans les municipalités visées par le pacte rural	Notre répondant mentionne que <b>la totalité des municipalités visées par le pacte rural, soit 100 % peuvent aujourd'hui s'appuyer sur un comité local de développement.</b> Il est intéressant de noter qu'un peu plus de la moitié de ces comités, <b>8 sur 15, ont vu le jour après l'entrée en vigueur du pacte rural.</b> De plus, <b>100% des comités de développement bénéficient d'une reconnaissance officielle de la part des conseils municipaux et sont soutenus financièrement par les municipalités.</b> Il est fait état de la présence d'au moins un représentant du conseil municipal dans <b>14 des 15 comités locaux de développement.</b>
Activités de formation	Réalisation de <b>3 activités de formation</b> s'adressant aux citoyens, élus et aux bénévoles de la MRC. Les formations portaient principalement sur le <b>développement rural, l'administration et la gestion.</b>
Communication	Site Internet du CLD, <b>bulletin de liaison</b> , une fois par mois <b>Articles dans les journaux locaux</b> (ponctuels) <b>Rapport au Conseil des maires</b> après chaque réunion du comité de mise en œuvre du pacte rural
Reconnaissance du travail des bénévoles	<b>Bilan et remerciement</b> lors des Forums sur le pacte rural Ajout d'une <b>catégorie spéciale, pour les entreprises rurales</b> , lors du gala des entreprises organisé par le CLD
Établissement de priorités parmi les objectifs de la PNR	Pour la plupart de nos répondants, les objectifs qui devraient être prioritaires sont :  <b>Le renforcement de l'engagement des citoyens face au développement des collectivités rurales</b>  <b>La consolidation et le développement de l'économie et de l'emploi dans les collectivités rurales</b>
Les principales forces du pacte rural	La souplesse du programme ce qui favorise l'adaptation au milieu L'animation du milieu rural L'augmentation du niveau de collaboration entre le CLD et la MRC La politique d'investissement donne la priorité aux municipalités les plus dévitalisées La réalisation de projets dans les localités
Les réalisations marquantes	Implantation de la large bande (Internet haute vitesse) Mise en place d'un incubateur d'entreprises pour les entreprises rurales La mise sur pied d'un transport collectif au niveau de la MRC

### **3.3.7 Les fiches descriptives des projets financés par le pacte rural (2002-2005)**

L'étude des projets nous rappelle l'importance du rôle joué par les organismes communautaires en matière de développement local. ces organisations sont des lieux privilégiés de l'organisation de la vie collective. Il est généralement admis que les organismes locaux s'impliquent la plupart du temps dans des projets visant l'évolution du niveau de partenariat entre les citoyens et les organisations de toutes sortes à l'échelle d'une localité.

Ce type d'approche s'articule souvent autour de l'animation des gens, avec la participation directe de toutes les catégories de personnes, hommes ou femmes, jeunes et moins jeunes. Ce qui signifie, en règle générale, des projets qui s'articulent autour d'un axe principal, à savoir la défense des intérêts collectifs, notamment, au plan de l'offre de services de proximité (poste d'essence, épicerie, bureau de poste, jardins communautaires, transport collectif, etc.) et la mise en œuvre de projets visant l'amélioration de la qualité de vie des collectivités locales (loisirs municipaux, embellissement des espaces verts, fêtes populaires, etc.). Dans le cadre du présent mémoire de maîtrise, 69 projets financés en tout ou en partie à partir de l'enveloppe du pacte rural durant la période s'étalant de 2002 à 2005 ont été classés en fonction des objectifs et champs prioritaires de la PNR.

### **3.4 Les actions de développement choisies par la MRC**

La somme impressionnante des activités réalisées depuis le tout début de la mise en œuvre du pacte rural rend compte à la fois de l'originalité de la démarche mitissienne et de la grande diversité des actions de développement (élaboration de diagnostics territoriaux, préparation de plan d'action, déploiement d'un réseau d'agents ruraux, création de comités locaux de développement, soutien financier à des projets de développement sous forme de subventions non remboursables, etc.). Notons que ces actions de développement peuvent faire l'objet, dépendamment des milieux, soit d'interventions orientées vers quelques personnes au sein d'une municipalité ou encore, d'opérations collectives plutôt inscrites dans une logique de réseaux touchant l'ensemble du territoire de la MRC.

A partir de l'analyse de la documentation produite et de nos observations personnelles, nous avons identifié plusieurs actions de développement, une douzaine pour être plus précis, des activités originales que nous présentons dans le tableau 3.8 et que nous détaillerons dans les prochaines pages.

**TABLEAU 3.8**  
**Les actions de développement du pacte rural dans la MRC de La Mitis**

Actions de développement	Source de l'information
1. Élaboration de diagnostics pour chaque communauté	Plan de travail Forum rural 2004
2. Préparation d'un plan d'action pour l'ensemble des collectivités	Plan de travail Forum rural 2004
3. Déploiement d'un réseau d'agents ruraux sur le territoire	Plan de travail Entrevue exploratoire de 2004 Forum rural 2004
4. Création de comités locaux de développement dans chaque localité	Plan de travail Entrevue exploratoire de 2004 Entrevue 2006
5. Préparation d'une politique familiale	Plan de travail
6. Soutien financier pour des projets de développement (2 volets : les projets structurants et les projets collectifs)	Plan de travail Entrevue exploratoire de 2004 Forum rural 2003 Forum rural 2003 Entrevue semi-dirigée de 2006
7. Développement d'outils de développement (réalisation du coffre à outils)	Forum rural 2003 Forum rural 2004 Projet financé partiellement par le pacte rural
8. Réalisation d'activités de formation (acquisition de connaissances et développement des compétences)	Plan de travail Entrevue exploratoire de 2004 Forum rural 2003 Forum rural 2004 Entrevue 2006
9. Reconnaissance des performances du monde rural lors du gala des entreprises	Entrevue semi-dirigée de 2006
10. Diffusion de l'information (CLD en direct)	Plan de travail Entrevue exploratoire de 2004 Forum rural 2004 Entrevue semi-dirigée de 2006
11. Inforoute à large bande - Internet haute à haute vitesse Projet collectif soumis par la MRC de La Mitis	Projet structurant financé partiellement par le pacte rural et dont la finalité touche l'ensemble du monde rural
12. Implantation d'un système de transport collectif Projet collectif soumis par la MRC de La Mitis	Projet structurant financé partiellement par le pacte rural et dont la finalité vise l'ensemble du monde rural

### **3.4.1 Élaboration de diagnostics pour chaque communauté**

Dans le domaine du développement local, pour être en mesure de trouver de nouvelles pistes de développement à l'échelle d'une municipalité, il faut avoir procédé à identification au préalable des atouts présents dans l'espace géographique municipal et des faiblesses structurelles du territoire en question. En fait, le diagnostic municipal constitue ni plus ni moins que la base indispensable sur laquelle doit reposer le plan de développement local, du moins si on veut que ce dernier soit bien ancré sur le potentiel de chaque communauté.

Par contre, la connaissance de l'espace géographique est assez complexe en soi, car elle touche non seulement les champs du social, du commercial, de l'environnement, mais également celui de l'économie au sens large du terme. Les décideurs doivent désormais tenir compte des diverses dimensions dans les stratégies de développement territorial. Cette démarche d'envergure nécessite donc le soutien de ressources professionnelles, ce qui ne manque pas dans la MRC de La Mitis, grâce au soutien du CLD, de la SADC et du réseau d'agents ruraux mis en place dès le début du pacte rural.

### 3.4.2 Préparation d'un plan d'action pour l'ensemble des collectivités

L'élaboration d'un tel plan d'action municipal est une opération relativement délicate en soi. ce constat est d'autant plus important pour les localités confrontées à un grand nombre de difficultés au plan socio-économique. De plus, une unité territoriale comme une municipalité n'évolue pas en ce début des années 2000 dans un univers clos, à l'abri des influences externes, bien au contraire. Dans les faits, la localité est une partie plus ou moins grande d'une MRC, d'une région administrative gouvernementale, d'un pays et son développement est affecté par toutes sortes de traités internationaux (ALÉNA, OMC, etc.) et d'événements externes, comme par exemple les fluctuations du dollar canadien ou encore l'arrivée de la concurrence asiatique. C'est d'ailleurs l'une des qualités recherchées d'un plan d'action local bien fait et bien compris, que d'aider la communauté à comprendre ce qui se passe à l'échelle régionale et nationale.

On peut dire que le principal enjeu, entourant l'élaboration d'un plan d'action local, consiste en l'intégration, dans un même document de référence, de plusieurs éléments d'informations dans le but d'offrir un projet de développement territorial viable. Un bon plan d'action doit également assurer la mobilisation du plus grand nombre possible de citoyens du territoire. Il a aussi intérêt à stimuler la recherche de solutions durables permettant d'atténuer les impacts négatifs résultant des contraintes conjoncturelles.

### **3.4.3 Déploiement d'un réseau d'agents ruraux sur le territoire (Animation du milieu et accompagnement des conseils municipaux)**

Les agents ruraux permettent à la fois la prise de conscience, l'expérimentation, la responsabilisation progressive, en fournissant des outils, en les adaptant et n'en construisant de nouveaux, en les rendant disponibles et en soutenant l'apprentissage de nouvelles habiletés au sein des collectivités. A titre d'exemple, ceux de la MRC de La Mitis, ont conçu, tout au long de la première année du pacte rural, un certain nombre d'outils de développement s'adressant aux bénévoles et aux élus. De plus, comme acteurs de changement, les agents de développement peuvent avoir un grand impact, car en plus de soutenir les communautés, ils ont l'occasion d'aider les autres acteurs du développement (élus, bénévoles, promoteurs de projets) impliqués dans la PNR.

Les agents se réunissent régulièrement pour échanger des informations sur les forces et les faiblesses des municipalités, sur les opportunités qui s'offrent aux communautés. Au fil des mois et des années, une vision globale du développement recherché est apparue dans La Mitis et le partage de cette vision par les membres de l'équipe rurale, lors de la recherche de solutions aux problèmes vécus ou appréhendés, caractérise d'une certaine manière le succès de l'action du réseau d'agents de La Mitis.

#### **3.4.4 Création de comités de développement dans chaque localité**

La mise en œuvre d'un plan de mise en valeur des atouts d'une communauté nécessite la prise en charge de ce plan par une organisation du milieu. Un organisme qui doit être à la fois représentatif de l'ensemble de la population tout en étant soucieux du développement global de l'espace municipal. Afin d'être en mesure de jouer un tel rôle, le comité local de développement doit cependant disposer d'une certaine légitimité, sans quoi il ne peut agir de manière autonome et assumer son rôle de leader dans le milieu. Le comité travaille à la mise en valeur des ressources disponibles sur son territoire.

À cette fin, il stimule l'élaboration de projets et d'idées innovantes tout en assurant un support technique aux promoteurs locaux. Les principaux rôles assignés à un comité local de développement visent, d'une part, à maintenir le niveau de mobilisation au sein de la population et, d'autre part, à rehausser la volonté collective d'agir sur son avenir tout en augmentant les capacités de développement d'une communauté.

#### **3.4.5 Préparation d'une politique familiale**

Le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine du Québec décrit la politique familiale comme étant le regroupement de plusieurs interventions publiques touchant les familles et comprenant un ensemble de mesures destinées à celles-ci. Elle désigne diverses mesures d'aide financière aux familles avec enfants et certains services

destinés spécifiquement aux familles. Parmi les champs d'intervention, notons à titre purement indicatif : la consolidation du milieu de vie; la mise en place d'un cadre de vie de qualité offrant aux familles l'accessibilité à des services de qualité dans chaque municipalité ; l'amélioration de la qualité de vie des familles par la préservation d'un environnement naturel de qualité et finalement, la concertation des principaux acteurs du milieu afin que l'offre des services éducatifs et de santé soit maintenue. En adoptant une telle politique, la MRC démontre sa sensibilité à l'égard des familles et des jeunes.

#### **3.4.6 Soutien financier pour des projets de développement**

Considérant la décentralisation administrative de la PNR, chaque MRC a développé sa propre stratégie en ce qui a trait aux types de projets attendus à la grille d'analyse devant servir à leur sélection et aux modalités entourant leur financement et leur suivi. Le Plan de travail de La Mitis prévoit un financement spécifique, qui intervient à la fois sur des frais d'investissement et de fonctionnement pour des projets qui sont issus de chaque communauté. Les promoteurs financés sont essentiellement les organismes à but non lucratif et les municipalités, alors que certains projets peuvent être menés à l'instigation de plusieurs partenaires socio-économiques. Il semble bien que les financements en provenance de l'enveloppe du pacte agissent comme effet levier et donnent plutôt une première impulsion qui permettra de réaliser les projets.

### **3.4.7 Conception d'outils de développement**

Un outil de développement est un moyen concret qui peut nous aider à mieux s'occuper du développement local. Il peut prendre différentes formes : énumération des ressources pertinentes, document de référence, procédurier, une nouvelle habileté, une compréhension nouvelle, un support à la gestion de projets, etc. Il doit permettre l'atteinte des résultats locaux et des objectifs nationaux. Dans le cadre du pacte rural, pour les agents de développement, il s'agit de développer divers outils dont l'objectif vise à renforcer les capacités de mobilisation et de développement de chaque collectivité et ceci, afin qu'elles soient en mesure de planifier par elles-mêmes l'avenir de son développement socio-économique.

### **3.4.8 Diffusion de l'information**

Pour rencontrer ses objectifs en matière de communication, la MRC et le CLD de La Mitis font des efforts importants au plan de la diffusion d'informations portant sur la mise en œuvre du pacte rural. Ces organismes organisent des forums ruraux, prononcent des conférences et mettent à la disposition des bénéficiaires du pacte rural un bulletin d'information par l'entremise du site Internet du CLD. De plus, ils favorisent l'établissement de liens solides entre l'équipe rurale et les membres des collectivités à l'occasion de chaque activité d'envergure. Il faut prêter attention au fait que mettre en place une stratégie de communication et d'information des usagers signifie d'abord et avant tout

introduire un changement de mentalité et d'état d'esprit. Ces intervenants ont bien compris qu'il avait tout intérêt à témoigner d'une volonté politique ferme de rendre l'administration de ce programme gouvernemental aussi transparent que possible.

### 3.4.9 Réalisation d'activités de formation

Pour changer l'ordre des choses, une municipalité ne peut se contenter de réagir de façon ponctuelle et sans lendemain et ne fonctionner qu'avec des objectifs à très courts termes. Au contraire, elle doit disposer d'une certaine perspective globale et d'objectifs généraux et spécifiques bien définis. Et à cette fin, il est important de se tourner vers des approches diversifiées en matière de formation, des approches qui permettront de mieux comprendre l'état de la situation et de partager à la fois, une vision commune de son devenir et une stratégie permettant d'y accéder. C'est d'ailleurs ce que précise Bernard VACHON dans un texte qui dit que le domaine prioritaire d'intervention dans une stratégie de développement local est la formation.<sup>44</sup> En effet, selon ce spécialiste du développement local, une stratégie de développement local misant sur les populations, donc sur les ressources humaines d'un territoire comme facteur premier de redressement et de revitalisation, se doit de porter une attention particulière à la formation. Encore selon VACHON, les formations doivent aller bien au-delà des problèmes d'alphabétisation ou d'éducation permanente, elles doivent avoir comme objectifs principaux : d'aider les

---

<sup>44</sup> VACHON, Bernard, 2001, «*Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locale*», Texte d'un dîner-conférence du Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier, prononcée le 19 novembre, p. 18

populations à découvrir leurs propres forces, leurs qualités, leurs capacités d'agir et de créer et également d'aider à comprendre les changements économiques en cours et à faire des choix judicieux.

#### **3.4.10 Ajout d'une nouvelle catégorie au Gala de l'entreprise Mitis (Initiative du milieu)**

La reconnaissance exprimée publiquement envers les réalisations du monde rural peut revêtir plusieurs formes, dont celle d'un événement de type gala, comme c'est le cas dans La Mitis. Si le programme de reconnaissance est bien géré, il est certain qu'il motivera les gens en comblant leurs besoins individuels, tout en appuyant les objectifs de la PNR. Lorsque cette reconnaissance est exprimée avec franchise et sensibilité, les personnes méritantes auront l'impression d'être reconnues et félicitées pour le travail accompli. La plupart des gens sont très touchés par ce type de témoignage, qui constitue pour eux une grande source de motivation. Le capital humain peut alors être considéré comme la première ressource de la municipalité régionale de comté.

#### **3.4.11 Inforoute à large bande**

Le projet d'*Inforoute à large bande* a pour but de mettre en place un réseau de télécommunication à large bande reliant toutes les municipalités de la région administrative gouvernementale du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit d'un projet structurant coordonné par le CRCO du Bas-Saint-Laurent (qui est devenu la Conférence régionale des élus) et qui

bénéficie du soutien financier de programmes des deux paliers de gouvernements supérieurs («*Villages branchés du Québec*» du gouvernement québécois et «*Services à large bande pour les régions rurales et du Nord*» du gouvernement fédéral).

Le pacte rural de La Mitis contribua pour un montant de 100 000\$ sur une période de cinq années (20 000\$ par année). L'infrastructure à large bande doit dans un premier temps, desservir les secteurs scolaire et municipal, le réseau des bibliothèques municipales et des centres d'accès communautaire à Internet. Puis, par la suite, les entreprises de la région pourront recourir à de nouveaux processus de commerce électronique et élargir ainsi la gamme des produits et des services qu'elles fournissent par l'entremise d'Internet, optimisant les effets positifs des technologies de l'information et de la communication (TIC).

#### **3.4.12 Implantation d'un système de transport collectif**

Ce projet structurant tente de répondre à des attentes particulières de la population, comme par exemple : faciliter l'accès aux services essentiels pour les gens vivant en milieu rural, contrer l'isolement social des personnes vulnérables (personnes âgées, famille monoparentale, etc.). Le mandat de soutenir le lancement de ce nouveau service à l'échelle du territoire a été confié à une entreprise d'économie sociale, soit la Corporation Transport collectif de La Mitis.

### **3.5 Corrélation entre les activités du pacte rural et les cibles nationales de la PNR**

Après avoir décrit brièvement les principales actions de développement initiées par la MRC de La Mitis, nous vérifierons dans les prochaines pages si les activités réalisées dans le cadre du pacte rural répondent ou non à l'ensemble des cibles nationales de la PNR. Nous comptons ainsi répondre à notre question de recherche tout en vérifiant l'exactitude de notre hypothèse. Prenez note que les résultats de notre recherche sont ventilés en fonction des finalités gouvernementales souhaitées par la politique rurale québécoise. Nous étudierons les activités et projets réalisés dans La Mitis, dans le contexte des pactes ruraux, sous l'angle des liens existants entre ces mêmes activités, incluant les projets financés en tout ou en partie à partir de l'enveloppe budgétaire du pacte rural et les objectifs et champs prioritaires de la PNR. Nous porterons également une attention toute spéciale au niveau du renforcement des capacités individuelles et collectives des diverses communautés rurales.

#### **3.5.1 Les objectifs du pacte rural de La Mitis en lien avec le renforcement des capacités**

Des analyses amorcées antérieurement, nous ont permis de formuler une hypothèse à l'égard des stratégies de mise en œuvre de la PNR des MRC. selon nous il semble y avoir un lien entre la vision qu'ont les acteurs locaux du développement et de ce qu'est la revitalisation des espaces ruraux. Le tableau 3.9, décrit assez bien les liens existants entre les objectifs du plan de travail de la MRC et les composantes du renforcement des capacités.

**TABLEAU 3.9**  
**Les objectifs du plan de travail du pacte rural**  
**en lien avec le renforcement des capacités**

4 grandes composantes du développement des capacités	Les activités réalisées dans le cadre du pacte rural de la MRC de La Mitis
<b>1.</b> <b>L'appropriation par les collectivités de leurs processus de développement</b>	<i>«stimuler la mobilisation du milieu et soutenir le démarrage de groupes d'action locaux dans les municipalités» (PT – champ prioritaire orientation I)</i> <i>«connaissance de la communauté, de ses potentiels et de ses contraintes» (PT – champ prioritaire orientation I)</i> <i>«Tout d'abord, la connaissance de sa communauté, de ses potentiels et de ses contraintes sont les premières étapes à franchir afin de bâtir une vision de développement cohérente dans les municipalités» PT p. 14</i>
<b>2.</b> <b>L'apprentissage de nouvelles habiletés</b>	<i>«L'acquisition de connaissances et le développement des compétences sont des voies essentielles à développer pour contrer le cercle vicieux de la dévitalisation dans lequel plusieurs communautés de La Mitis sont coincées» PT p. 14</i> <i>« ...les besoins en formation seront discutés à chacune des rencontres de l'ensemble des groupes d'action locaux. En réponse aux besoins exprimés, des formations spécifiques et adaptées seront transmises aux personnes concernées» PT p. 14-15</i>
<b>3.</b> <b>La consolidation du capital social</b>	<i>«développer une relation de confiance entre les élus municipaux, les leaders du milieu et l'agent rural» (PT - orientation I)</i> <i>«Le partenariat et la concertation sont des éléments essentiels à la réussite de la démarche de revitalisation des milieux ruraux» PT p. 11</i> <i>«Afin de faciliter ce processus (de développement), la formation, l'accompagnement ou la mise en réseaux des promoteurs locaux qui contribuent à la démarche de revitalisation et d'innovation rurale est indispensable» PT p. 17</i>
<b>4.</b> <b>L'établissement d'une bonne gouvernance locale</b>	<i>«L'implication de tous est nécessaire afin qu'émergent des solutions nouvelles aux problèmes de dévitalisation des communautés rurales. A ce niveau, les leaders locaux ont la tâche de travailler avec tous: jeunes et aînés, hommes et femmes, néo-ruraux et résidents de vieille souche» PT p. 18</i>

Sources : Projet FQRSC. Évaluation du dispositif des pactes ruraux. Plan de travail (PT) de la MRC de La Mitis.

De plus, si nous prenons le temps de nous référer à la définition de l'Équipe du projet FQRSC: *La capacité de développement est l'aptitude pour une communauté, incluant les femmes, les jeunes, les autochtones et les personnes âgées ou vulnérables, à identifier et à relever les défis du développement sur une base durable et ce, par la maîtrise collective*

*des options sociales, économiques, technologiques et environnementales permettant de trouver des solutions à long terme aux problèmes de la collectivité.*

Il est tout aussi évident que ces éléments semblent avoir été fort bien compris de la part des leaders de la MRC. Ils ont même guidé d'une certaine manière l'action des intervenants de la MRC. Dans les faits, pour les leaders de la MRC, il faut ni plus ni moins générer suffisamment d'enthousiasme collectif et d'initiatives de développement au sein de la population, afin de stimuler la créativité des promoteurs locaux et de redonner confiance en l'avenir au sein des collectivités rurales.

Le tableau numéro 3.10 démontre que La Mitis dispose de bonnes capacités de développement, du moins si nous prenons le temps de se fier à nos indicateurs élaborés dans le cadre de la recherche portant sur l'évaluation du dispositif des pactes ruraux.

**TABLEAU 3.10**  
**Analyse du plan de travail en fonction des dimensions**  
**et des indicateurs des capacités de développement**

<b>CINQ DIMENSIONS DES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT</b>				
<b>1. Capacité des acteurs locaux à dégager une vision et des règles de fonctionnement favorisant l'obtention de l'engagement de tous.</b>	<b>2. Capacité des acteurs locaux à élargir le niveau de compréhension de l'environnement : milieu géographique, humain et économique.</b>	<b>3. Capacité des acteurs locaux à mettre en place une organisation territoriale de développement représentative et efficace.</b>	<b>4. Capacité des acteurs locaux à élaborer un plan stratégique de développement local.</b>	<b>5. Capacité des acteurs locaux à évaluer objectivement les résultats et à faire les rectifications nécessaires</b>
1.1 Création d'un réseau entre les secteurs économiques, sociaux et culturels. (Plan de travail de La Mitis : oui)	2.1 Présence d'activités de formation s'adressant aux bénévoles et à la population. (Plan de travail de La Mitis : oui)	3.1 Présence d'un comité local de développement. (Plan de travail La Mitis : oui)	4.1 Réalisation d'un inventaire des ressources du milieu. (Plan de travail de La Mitis : oui)	5.1 Présence d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités découlant du plan de développement. (Plan de travail de La Mitis : oui)
1.2 Plusieurs organismes impliqués dans la stratégie de développement. (Plan de travail de La Mitis : oui)	2.2 Présence d'un processus de cueillette, d'analyse et de diffusion des données et de l'information. (Plan de travail de La Mitis : oui)	3.2 Reconnaissance officielle du comité local par les élus municipaux. (Plan de travail de La Mitis : oui)	4.2 Élaboration d'un plan de développement. (Plan de travail de La Mitis : oui)	5.2 Établissement d'un processus clair permettant d'identifier les priorités et les stratégies. (Plan de travail de La Mitis : oui)
1.3 Présence d'un processus de consultation publique. (Plan de travail de La Mitis : oui)			4.3 Identification détaillée d'un petit nombre d'objectifs et de priorités. (Plan de travail de La Mitis : oui)	

Source : FQRSC. Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux

Adapté d'après le tableau des dimensions et sous-dimensions des capacités de développement

### **3.5.2 Les actions de développement versus les objectifs et champs prioritaires nationaux**

Les actions de développement structurent l'action des communautés et prennent d'une certaine manière la forme du cheminement collectif projeté. L'objectif ultime de ces mêmes actions porte sur l'amélioration de la qualité de vie des collectivités, et pour y arriver, favorise l'augmentation du niveau de bien être des populations.

La grande diversité au niveau des actions de développement dans La Mitis présente l'avantage d'offrir à l'action gouvernementale (Politique nationale de la ruralité) la possibilité de répondre aux besoins spécifiques des espaces ruraux, que l'on sait depuis longtemps fort diversifiés. En revanche, cette diversité, au plan des actions, ne facilite pas l'appréciation des retombées directes de ces actions, comme par exemple l'atteinte des cibles nationales de la PNR (voir le tableau numéro 3.11). Par contre, elles favorisent la mobilisation des collectivités, la mise en relation des différents acteurs travaillant dans les communautés et la réalisation d'inventaire au plan des ressources naturelles et humaines, autant d'éléments permettant l'atteinte des objectifs nationaux de la politique rurale québécoise. La force principale des actions de développement de La Mitis est d'avoir su trouver un juste milieu entre l'urgence d'agir, à cause du contexte économique difficile qui affecte des municipalités dont l'économie est surtout axée sur les ressources naturelles, et le développement d'une vision d'avenir et ce, tout en maintenant une relative neutralité politique à l'échelle locale. Le développement des milieux de vie peut en effet devenir le tout premier facteur de restructuration de l'économie des espaces ruraux.

**Tableau 3.11**  
**Adéquation entre les actions de développement de La Mitis et les cibles de la PNR**

Paramètres	Les actions de développement											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Renforcement des capacités</b>												
1. L'appropriation par les collectivités de leurs processus de développement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2. L'apprentissage de nouvelles habiletés		X	X				X	X		X	X	
3. La consolidation du capital social			X	X					X	X		X
4. L'établissement d'une bonne gouvernance locale		X					X		X	X		
<b>Objectifs de la PNR</b>												
1. Diversifier l'économie, consolider et développer l'emploi et encourager l'esprit d'entreprise.		X	X			X	X				X	X
2. Accroître la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
3. Intensifier l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation.	X		X	X		X	X	X			X	
4. Assurer le maintien et l'amélioration des services de proximité.		X			X	X					X	X
5. Améliorer et promouvoir le cadre de vie et accroître le sentiment d'appartenance.		X		X	X	X			X	X	X	X
6. Favoriser l'adaptation des politiques et des programmes gouvernementaux. *												
7. Promouvoir la place ainsi que le rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations.		X			X				X	X		
8. Tenir compte de la situation, des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural.					X				X			
9. Renforcer la participation et l'engagement du monde rural et accentuer la complémentarité «Rural-urbain».			X							X		X
<b>Champs prioritaires de la PNR</b>												
1. Développer de nouveaux produits.						X						
2. Développer de nouvelles entreprises						X						X
3. Soutenir l'entrepreneuriat individuel			X	X		X	X	X	X	X	X	
4. Soutenir l'entrepreneuriat collectif	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
5. Soutenir la mise en réseau des promoteurs locaux contribuant à la démarche de revitalisation		X	X	X	X				X	X	X	

\* Cet objectif échappe au contrôle des MRC car il relève directement du Gouvernement du Québec

Pour les responsables du pacte rural de La Mitis, la stratégie de développement territorial dépasse les limites du pacte rural et vise non seulement, à soutenir des OSBL du territoire et des municipalités, mais aussi à appuyer les démarches des promoteurs privés et des industriels du milieu comme par exemple la compagnie Bois BSL qui connaît une constante expansion depuis quelques années ou encore la firme Norcast, mais également de trouver une formule capable d'assurer la mobilisation de l'ensemble des collectivités rurales dans la recherche de solutions permettant de résoudre les problèmes actuels. Précisons également, que ces entreprises privées sont exclues du soutien financier du pacte rural, mais qu'elles peuvent compter sur plusieurs autres programmes de financement gérés par le CLD de La Mitis, la SADC de La Mitis et les divers ministères.

Les acteurs locaux ont bien compris que le développement des milieux ruraux implique beaucoup plus que la croissance de l'économie, il suppose aussi l'identification d'objectifs à court, moyen et long terme, ainsi qu'une participation active des communautés au processus décisionnel, de même que le soutien financier à des projets ponctuels, donc d'une capacité locale de contrôler, du moins partiellement, la stratégie de développement territorial et le processus décisionnel. Le succès d'une telle opération nécessite, bien évidemment, que quelques conditions de base soient remplies. La première de ces conditions concerne l'implication active des forces vives de chaque municipalité, des milieux de vie où se partagent, jusqu'à un certain point, des façons de faire particulières, une manière de vivre et où le sentiment d'appartenance se fait de plus en plus sentir.

La communication d'information et la diffusion de l'information au sens large de même que la formation des bénévoles font partie intégrante de la stratégie de mise en œuvre de La Mitis. C'est l'information qui rend possible l'établissement d'un large consensus autour de projets collectifs. C'est aussi l'information qui cimenter l'ensemble des communautés autour d'une vision d'avenir collective pour la MRC. Les citoyens ont effectivement le droit d'être pleinement et adéquatement renseignés sur les faits, les gestes et les décisions des responsables de l'administration du programme. En fournissant systématiquement aux acteurs locaux, à intervalles réguliers et en temps utile, une foule de renseignements permettant à la fois de partager les idées, d'améliorer le niveau de connaissance de l'environnement socio-économique tout en acquérant de nouvelles habilités. La communication constitue depuis toujours une part importante de tout programme de mobilisation des collectivités et de développement des collectivités. Elle stimule la poursuite du travail entrepris au cœur des diverses communautés du territoire et facilite par la même occasion l'atteinte des ambitieux objectifs de la PNR.

Dans plusieurs localités, avant d'être en mesure d'assister à l'émergence de projets et d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique et communautaire d'un territoire donné, les agents ruraux ont été dans l'obligation de mettre en place des conditions propices à la naissance de ces mêmes projets. De plus, ils ont dû soutenir techniquement les promoteurs individuels et collectifs de même que les élus dans l'élaboration de leurs projets.

### 3.5.3 Les projets

La présente section s'appuie sur les 69 fiches de projets figurant dans les redditions de comptes annuelles et a pour but de vérifier si les projets soutenus financièrement par la MRC sont en lien avec les objectifs et les champs prioritaires de la PNR. Le tableau numéro 3.12 brosse un portrait général de cette classification.

**TABLEAU 3.12**  
**Classification des projets en fonction**  
**des objectifs et champs prioritaires de la PNR**

Projets	Objectifs de la PNR									Champs prioritaires de la PNR				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5
Objectif 1														
Nombre de projets	5	13	5	11	30	0	5	0	0					
%	7,24	18,84	7,24	15,94	43,47	0	7,24	0	0					
Objectif 2														
Nombre de projets	3	16	8	22	16	0	2	0	2					
%	4,34	23,18	11,59	31,88	23,18	0	2,89	0	2,89					
Champs Prioritaires														
Nombre de projets										5	3	0	48	13
%										7,24	4,34	0	69,56	18,84

Parmi les objectifs de la PNR, en ce qui a trait aux projets réalisés durant la période s'étalant de 2002 à 2005, au niveau du premier objectif, ce sont les projets en lien avec l'orientation portant *sur l'amélioration et la promotion du cadre de vie et sur l'accroissement du sentiment d'appartenance* qui figurent au premier plan avec plus de 43 % des projets financés. Viennent par la suite, *l'accroissement de la participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur de son territoire* avec 18,84 % des projets ainsi que *le maintien et l'amélioration des services de proximité, du pouvoir d'attraction et de l'engagement du citoyen* avec 15,94 %. Puis, nous avons la *diversification de l'économie*, ensuite *la consolidation et le développement de l'emploi et encouragement de l'esprit d'entreprise; l'intensification de l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation* et finalement *la promotion de la place et du rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations* avec 7,24 % des projets pour chacun.

Nous constatons qu'aucun projet ne s'est inscrit dans le secteur de l'adaptation des politiques et programmes gouvernementaux (impossible à atteindre au niveau de la MRC), dans celui des besoins et de l'apport particulier des femmes qui vivent en milieu rural et au niveau du renforcement de la participation et de l'engagement du monde rural et l'accentuation de la complémentarité « rural-urbain ».

En ce qui a trait au second objectif des projets, nous notons des résultats un peu différents. Le plus grand nombre de projets (31,88 %) se retrouve ainsi au niveau de l'objectif 4, soit celui axé sur le maintien et l'amélioration des services de proximité. Viennent par la suite les projets portant sur l'accroissement du niveau de participation de la population à la gestion des ressources et à la mise en valeur du territoire et ceux touchant l'amélioration et la promotion du cadre de vie et l'accroissement du sentiment d'appartenance avec 23.18 % chacun. En troisième place, nous retrouvons les projets portant sur l'intensification de l'acquisition du savoir, le développement des compétences et l'innovation (11,59 %), la diversification de l'économie, la consolidation et le développement de l'emploi et l'encouragement de l'esprit d'entreprise (4.34 %) et la promotion de la place et du rôle des jeunes et des nouveaux arrivants dans le maintien de collectivités rurales dynamiques et le renouvellement des populations et le renforcement de la participation et de l'engagement du monde rural et l'accentuation de la complémentarité « rural-urbain » avec 2.89 % chacun.

Pour ce qui est des projets s'inscrivant dans l'un ou l'autre des champs prioritaires, les catégories les plus souvent rencontrées se situent au niveau du soutien à l'entrepreneuriat collectif avec 69.56 %. Nous retrouvons par la suite celui portant sur la mise en réseau des promoteurs locaux contribuant à la démarche de revitalisation (18,84 %); le développement de nouveaux produits (7.24 %) et le développement de nouvelles entreprises avec 4.34 %.

Les choix stratégiques de la MRC de La Mitis semblent donc s'inscrire en ligne droite avec l'approche de développement local souhaité par les instances gouvernementales. Notamment parce que plusieurs des actions de développement entreprises stimulent la mobilisation des communautés et tendent vers un développement socio-économique durable des espaces ruraux. Finalement, étant donné que la dynamique de revitalisation des milieux ruraux est un processus qui nécessite plusieurs années de travail, du moins avant que ne soient visibles les effets à l'échelle des localités, nous estimons que résultats notre recherche doivent être nuancés. Selon nous, le meilleur est encore à venir, nous serons en mesure de le constater d'ici quelques années.

## CONCLUSION

Au début de notre recherche, nous nous étions donné pour objectif général de vérifier les relations existants entre les actions de développement mises de l'avant par les intervenants socio-économiques de la MRC de La Mitis et les cibles gouvernementales (objectifs et champs prioritaires) de la Politique nationale de la ruralité. Par notre étude du pacte rural mitissien, nous avons tenté de cerner les spécificités de cet espace géographique et décrit les particularités de la stratégie de mise en œuvre (actions de développement) retenue par les instances politiques de cette MRC bas-laurentienne. Que pouvons-nous conclure de la démarche retenue par les instances politiques et économiques de la MRC et du bilan que nous faisons des entrevues réalisées auprès des acteurs locaux et de l'analyse des actions de développement et des projets financés dans le cadre du pacte rural ?

Avant de passer aux principales conclusions de notre mémoire, il s'avère opportun de faire un bref rappel des limites de la recherche, parmi ces dernières, nous considérons les suivantes comme étant les principales : 1) notre recherche consistait à faire l'étude empirique du pacte rural mitissien, au cours de notre démarche les principaux acteurs de sa mise en œuvre ont été invités à s'exprimer lors d'entrevues. Notre cadre méthodologique ne nous a pas permis d'étendre l'analyse à la population en général; 2) La recherche s'est volontairement limité à l'étude des documents produits par la MRC et le CLD de La Mitis et par l'analyse des réponses obtenues lors des entrevues réalisées dans le cadre de la recherche du FQRSC; 3) La période étudiée s'étend de 2002 à 2005, soit de la première

année du pacte rural jusqu'à la quatrième année. Ce qui a pour effet d'exclure de la recherche les projets entrepris lors de la dernière année du pacte rural.

Malgré ces quelques limites, comme première conclusion, nous pouvons dire qu'en conjuguant ensemble les efforts de l'entreprise privée, du secteur associatif, du secteur communautaire, des populations locales et des élus, dans le but d'accroître les chances des municipalités de sortir du marasme économique des dernières années, constitue en soi un succès. Notre étude de ces paramètres, ainsi que des sous-paramètres qui en découlent, nous a permis de vérifier notre hypothèse générale de recherche, que nous avons ainsi formulée : *Les actions de développement choisies par la MRC de La Mitis, dans le cadre du pacte rural, ont favorisé l'atteinte de l'ensemble des cibles gouvernementales de la Politique nationale de la ruralité.*

En effet, nous considérons qu'en ayant travaillé avec acharnement à l'émergence d'une solide volonté collective de poursuivre le processus de développement, malgré les crises ponctuelles (ralentissement de l'industrie forestière, effondrement du marché du porc, délocalisation de certaines entreprises, phénomène d'érosion des berges, etc.) et devant les difficultés passagères liées à des changements dans les manières de faire, le présent exercice a constitué une étape majeure dans la revitalisation des zones rurales du territoire mitissien. D'ailleurs, la démarche de la MRC de La Mitis est en ce sens tout à fait exemplaire par rapport à ce qui a été vécu, dans certaines MRC rurales du Québec, au cours des cinq dernières années.

Comme deuxième conclusion, il y a plusieurs raisons d'être optimiste face à l'avenir des espaces ruraux de La Mitis. Après moins de cinq ans d'opération, notre recherche laisse déjà entrevoir certaines indications qui nous permettent de croire que les actions de développement sélectionnées sont en mesure de répondre, tant aux cibles nationales de la PNR, qu'aux attentes particulières des communautés rurales, principalement à cause de l'accent mis par la stratégie de la MRC sur l'appropriation par chacune des communautés rurales visées par le pacte rural du processus de mise en valeur des ressources<sup>45</sup> de leur territoire, de même que la participation active de l'ensemble de la population concernée au sein dudit processus de développement socio-économique. Cette appropriation, par l'entremise d'une large participation populaire, entre autres par l'implication active des leaders de chaque municipalité dans les comités locaux de développement ou encore par l'entremise des forums, constitue une approche qui, si elle est bien gérée, peut contribuer de manière significative à la réussite de la politique rurale.

Cependant, en dépit de ces avancées significatives au plan du développement, la nécessité de poursuivre l'intervention directe au sein des communautés de La Mitis par l'entremise des agents ruraux et la consolidation du sentiment d'appartenance au territoire demeurent extrêmement importantes. Il importe donc de poursuivre le travail terrain et de s'attaquer aux nouveaux défis qui ne cessent de se présenter, notamment au niveau de la consolidation de l'esprit d'appartenance au milieu et à l'égard des activités culturelles. De

---

<sup>45</sup> Les ressources comprennent le capital naturel (les forêts, l'eau, la terre, les poissons, les ressources énergétiques, les minéraux, etc.); le capital social (rapports de confiance et de réciprocité, groupes et réseaux, etc.); le capital humain (connaissances, croyances, attitudes, aptitudes au travail, etc.); le capital physique (infrastructures de base); le capital financier (ressources monétaires).

plus, des analyses plus poussées, notamment au niveau de chaque localité, sont à notre avis nécessaires avant d'arriver à des interprétations plus fermes et nuancées de l'atteinte des cibles gouvernementales de la PNR.

Comme troisième conclusion, il ne fait aucun doute, selon nous, que le succès du pacte rural de la MRC de La Mitis démontre de manière concluante que les élus municipaux sont en mesure de gérer de manière efficace une politique de développement territorial. Ce qui ne peut qu'alimenter et orienter la réflexion des élus en matière d'autonomie locale et de décentralisation des politiques publiques gouvernementales. Nous croyons qu'en présentant les divers succès de la PNR, les élus seront en mesure de justifier auprès des instances gouvernementales, le transfert de nouvelles responsabilités au niveau des MRC, spécialement à l'endroit du développement économique. A notre avis, la mise sur pied d'une MRC renforcée dans ce domaine pourrait être, et de loin, la solution la plus appropriée en matière de lutte aux disparités socio-économiques régionales. En effet, la formation d'une MRC renforcée, c'est-à-dire une MRC bénéficiant de réels pouvoirs décisionnels au niveau des enveloppes budgétaires et disposant d'un personnel qualifié aura pour effet direct de maintenir un certain niveau d'homogénéité des buts, des enjeux et des orientations de développement à court et moyen terme. Le fait de concentrer des pouvoirs supplémentaires au niveau des MRC ne signifie pas pour autant d'isoler des communautés d'un ensemble plus large (comme la région administrative), bien au contraire, cela permet de dégager une vision d'avenir qui est assez large et qui regarde suffisamment loin pour voir des éléments de complémentarité.

C'est donc dire que le pacte rural peut constituer, d'une certaine manière, un pas de géant vers la décentralisation de pouvoirs supplémentaires aux régions ressources du Québec. De plus, les élus municipaux en étant imputables sont certainement les plus aptes à assurer cette coordination des politiques de développement territorial, non seulement parce que les activités dont ils s'occupent sont les plus intersectorielles, mais également parce qu'à titre de représentants territoriaux élus, ils sont plus susceptibles que d'autres responsables siégeant à des centaines de kilomètres de là d'avoir à répondre de leurs actes devant la population.

En guise de mot de la fin, nous pensons être en mesure de résumer l'état d'esprit qui semblait et qui semble encore aujourd'hui animer les acteurs locaux du développement de La Mitis impliqués dans la PNR en une phrase clé : *Mettons de l'avant une stratégie de développement territorial qui va nous permettre d'assurer d'une part, la pérennité de nos collectivités rurales et d'autre part, d'atteindre à moyen et long terme, le plein développement de tous nos potentiels socio-économiques.*

## BIBLIOGRAPHIE

ABDELMALKI, Lahsen et Claude, COURLET, (1996). *Les Nouvelles logiques du développement*. Collection Logiques économiques. Éditions L'Harmattan. Paris. 415 pages

ARADEL. (1999). *Les métiers du développeur économique*. Les cahiers du développement économique. Numéro 2. Mai. 42 pages

ARADEL. (2004). *Créer et animer des réseaux : entre savoir être et savoir-faire des développeurs économiques*. Numéro 6. Janvier. 58 pages

ASSINIWI, Bernard. (1996). *Lexique des noms indiens du Canada*. Leméac Éditeur. Montréal. 185 pages

AYDALOT, Philippe. (1985). *Économie régionale et urbaine*. Collection Économie. Éditions Économica. Paris. 487 pages

BAUD, Pascal, BOURGEAT, Serge et Catherine, BRAS. (1997). *Dictionnaire de géographie*. Collection Initial, l'essentiel de poche. Éditions Hatier. Paris. 509 pages

BÉLANGER, Jean-Pierre, Robert, SULLIVAN et Benoît SÉVIGNY. (2000). *Capital social, développement communautaire et santé publique – Réflexions sur l'amélioration de la santé et du bien-être de la population*. ASPQ Éditions. 223 pages

BENKO, Georges. (1998). *La science régionale*. Collection Que sais-je? Presses Universitaires de France. 127 pages

BENKO, Georges. (2001). *Lexique de géographie économique*. Collection Synthèse. Série géographie. Armand Colin. Paris. 96 pages

BÉRUBÉ, Pierre. (1993). *L'organisation territoriale du Québec*. Les Publications du Québec. 172 pages

BOLGER, Joe. (2000) « *Le développement des capacités: sa raison d'être, sa nature et ses modalités* ». Documents hors série sur le développement des capacités. vol.1. n° 1. par la Direction générale des politiques de l'ACDI. 9 pages

BOURQUE, Gilles L.. (2000). *Le modèle québécois de développement*. De l'émergence au renouvellement. Collection Pratiques et politiques sociales. Les Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy. 235 pages

BRODHAG, Christian, BREUIL, Florent, GONDRAN, Natacha et François, OSSAMA. (2004). *Dictionnaire du développement durable*. Éditions Multimonde, AFNOR. Sainte-Foy. 279 pages

CENTRE EUROPÉEN DE GESTION DE DÉVELOPPEMENT (ECDPM). (2002). Capacity.org, numéro 14, *Les capacités pour le développement : aperçus et innovation*. 12 pages

CLAVAL, Paul. (1987). La région : concept géographique, économique et culturel. RISS 112, mai 1987, pp. 179-192

COLLECTIF. (2005). *Recherche évaluative sur le dispositif des pactes ruraux et ses retombées. Rapport d'étape Version préliminaire*. CRDT. 50 pages

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ETRE. (2001). Rapport *L'appropriation par les communautés de leur développement*. Québec. 52 pages

CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE. (2002). Portraits statistiques régionaux. *Les jeunes du Bas-Saint-Laurent en chiffres*. 20 pages

COURNOYER, Jean. (2001). *La mémoire du Québec, de 1534 à nos jours*. Répertoire de noms propres. Les Éditions internationales Alain Stanké. 1861 pages

DEFFONTAINE, Jean-Pierre et Jean-Pierre, PRUD'HOMME. (2001). *Territoires et acteurs du développement local*. De nouveaux lieux de démocratie. Éditions de l'Aube. 182 pages

DOUCET, Laval, Muimana MUENDE KALALA et Françoise, SORIEL. (1994). *Pleins feux sur une ruralité viable*. Les Éditions Écosociété. Montréal. 180 pages

DONATH, Alejandro Rada. (2003). *Du développement à la renaissance des régions*. Les Éditions JCL. Chicoutimi. 395 pages

DUGAS, Clermont. (1999). *Le monde rural québécois et ses centres de services*. Dynamisme, marginalité, marginalisation. Chaire Desjardins en développement des petites collectivités. 96 pages

DUGAS, Clermont. (2005). « *Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960* » dans LAFONTAINE, Danielle et Bruno, JEAN (sous la direction). *Territoires et fonctions*. Tome I. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats. Éditions GRIDEQ, Éditions CRDT. Rimouski. p.1-13

DUPERRÉ, Martine. (2004). *L'organisation communautaire, la mobilisation des acteurs collectifs*. Collection travail social. Les Presses de l'Université Laval. 130 pages

FORTIN, Jean -Charles, LECHASSEUR, Antonio, MORIN, Yvan, HARVEY, Fernand, LEMAY, Jacques et Yves, TREMBLAY, (1993). *Histoire du Bas-Saint-Laurent*. Collection Les régions du Québec. Les Presses de l'Université Laval. Les Éditions de l'IQRC. Sainte-Foy. 860 pages

FRANK, Flo et Anne, Smith. (1999). *Guide de développement des collectivités*. Développement des ressources humaines du Canada (DRHC). – Un outil de renforcement des capacités communautaires. 81 pages

GAGNON, Alain-G. et Alain, NOEL. (1995). *L'espace québécois*. Éditions Québec\Amérique. Montréal. 305 pages

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. (1983). *Le choix des régions*. Document de consultation sur le développement des régions. Québec

GRAVEL, Robert J. (1999). *Les institutions administratives locales et régionales au Québec – Structures et fonctions*. Presses de l'Université du Québec. Sainte-Foy. 131 pages

GREFFE, Xavier. (2002). *Le développement local*. Collection Monde en cours, Série Bibliothèque des territoires. Éditions de l'Aube DATAR. 198 pages

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. (2007). *Bas-Saint-Laurent*. Bulletin statistique régional. Volume 4, Numéro 1. 24 pages

JEAN, Bruno. (1997). *Territoires d'avenir – Pour une sociologie de la ruralité*. Presses de l'Université du Québec. 318 pages

JEAN, Bruno (1998). «La région sous le regard sociologique : la construction sociale du fait régional. dans *Le phénomène régional au Québec*, sous la direction de Marc-Urbain, PROULX, Presses de l'université du Québec, pp. 133-156

JEAN, Bruno. (2003). « Réussir le développement approprié des communautés rurales : dix conditions gagnantes ». *Organisations et territoires*, vol. 12, n° 2 (printemps-été 2003), pp. 19-30

JOYAL, André. (1997). *Le développement local – Comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Collection Diagnostic. Les Éditions de l'IQRC. Les Presses de l'Université Laval. Sainte-Foy. 156 pages

KLEIN, Juan-Luis et al.. (2003). *Les milieux d'appartenance au Québec – une perspective méthodologique*, dans *Le territoire pensé – géographie des représentations territoriales*, sous la direction de Frédéric Lasserre et Aline Lechaume, Presses de l'Université du Québec, pp. 233-263

LAFONTAINE, Danielle et Johanne, BOISJOLY, avec la collaboration de Bruno, JEAN, Richard, MARCEAU, Patrice, LEBLANC (dir.), et al. (2007). *La mise en application du dispositif du Pacte rural*. Rapport de recherche 2. CRDT. UQAR. 400 pages

LAVERGNE, Réal et John, SAXBY (2001). « *Le développement des capacités : Vision et conséquences* », Collection de publications hors série sur le développement des capacités, no 3, ACDI, Direction générale des politiques, 12 pages

LÉVESQUE, Benoît. (2005). « *Le modèle québécois et le développement régional et local : vers le néolibéralisme et la fin du modèle québécois ?* » dans LAFONTAINE, Danielle et Bruno, JEAN (sous la direction). *Territoires et fonctions*. Tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats. Éditions Grideq. Éditions CRDT. Rimouski. Pp.15-44

LUSTHAUS, Charles, Marie-Hélène, ADRIEN et Mark, PERSTINGER. (1999). « *Capacity Development : definitions, Issues and Implications for Planning, monitoring and evaluation* », Universalia Occasional Paper, No. 35, September.

MAYER, Raoul Etongué, ROCHE, Yann et Dieudonné, MOUAFU. (2002). *Dictionnaire des termes géographiques contemporains*. Guérin universitaire. Guérin Éditeurs. Montréal. 343 pages

MENGIN, Jacqueline (avec la collaboration de Gérard Masson). (1989). « *Guide du développement local et du développement social*. » Collection logiques sociales. Éditions l'Harmattan. Paris. 164 pages

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLÉ. (2002). *Répertoire des municipalités*. Édition octobre 2002. Les Publications du Québec. 817 pages

MINISTÈRE DES RÉGIONS. (2001). *Politique nationale de la ruralité*. Québec. 73 pages

MORGAN, Peter (1998). « *Capacités et développement des capacités - Quelques stratégies* », Document préparé pour la Direction générale des politiques de l'ACDI. 16 pages

MORGAN, Peter. (1999). « *Le suivi du rendement des programmes de développement des capacités : une mise à jour. Quelles leçons tirons-nous ?* » Direction générale des politiques. ACDI. 38 pages

MORIN, Richard. (1998). *La régionalisation au Québec : Contexte historique*. Institut de formation en développement économique communautaire. Montréal. 48 pages

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS. (2002). *Plan de travail*. Présenté par le Comité de mise en œuvre du pacte rural. 52 pages

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS. (1987). *Schéma d'aménagement du territoire*. 85 pages plus annexes

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. (1994). *Créer des indicateurs ruraux pour étayer la politique rurale*. Les Éditions de l'OCDE. Paris. 97 pages

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. (2002). *Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats*. Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide auprès du comité d'aide au développement (CAD). Direction de la coopération pour le développement. Paris.

OUELLET, Claude. (2004). *La mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux dans les MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis et d'Avignon*. (Non publié). Étude réalisée dans le cadre de la recherche portant sur l'évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées. UQAR. 123 pages

OUELLET, Claude. (2004). *Analyse des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux (Été et automne 2004)*. (Non publié). Document de travail préparé à l'intention des membres de l'équipe de recherche portant sur l'évaluation des pactes ruraux. UQAR. 113 pages

OUELLET, Claude. (2004). *Compilation des données recueillies lors des entrevues exploratoires portant sur la mise en œuvre du dispositif des pactes ruraux*. (Non publié). Document de travail. UQAR. 113 pages

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. (1997). *Renforcement des capacités*. Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance. Bureau de l'élaboration des politiques. Document technique numéro 2. 42 pages

LE QUÉBEC STATISTIQUE, Édition 2002. (2002). Institut de la statistique du Québec. Québec. 863 pages

RADA-DONATH, Alejandro. (2003). *Du développement à la renaissance des régions*. Les Éditions JCL. Chicoutimi. 395 pages

SAINT-PIERRE, Diane. (1994). *L'évolution municipale du Québec des régions – Un bilan historique*. Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec. 198 pages

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS. (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Bas-Saint-Laurent*. Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent. Rimouski. 149 pages

TEISSERENC, Pierre. (1994). *Les politiques de développement local. Approche sociologique*. Collection collectivités territoriales. Economica. Paris. 229 pages

TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Jean-Marc, FONTAN. (1994). *Le développement économique local. La théorie, les pratiques, les expériences*. Université du Québec. Télé-Université. Sainte-Foy. 579 pages

TREMBLAY, Marielle, Pierre-andré, TREMBLAY, Suzanne, TREMBLAY et Martin, TRUCHON. (2002). *Développement local, économie sociale et démocratie*. Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, Les Presses de l'Université du Québec.

VACHON, Bernard, avec la collaboration de Francine Coallier. (1993). *Le développement local. Théorie et pratique : réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Gaëtan Morin Éditeur. Boucherville. 331 pages

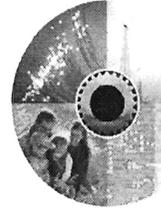
VACHON, Bernard. (2001). *Le développement local intégré : une approche humaniste, économique et écologique du développement des collectivités locales*. Texte d'un dîner-conférence du Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec et de Vanier, prononcée le 19 novembre.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. (1995). *Rapport du vérificateur général du Canada*. Chapitre 17. Aperçu des programmes de développement économique régional, item 17.

**ANNEXE 1**

**Formulaire gouvernemental du pacte rural**

# Pacte rural



**Entre :** LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par \_\_\_\_\_,

ci-après appelé le ministre,

**Et :** La MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE \_\_\_\_\_, personne morale de droit public ayant son siège social au \_\_\_\_\_, laquelle est dûment représentée par \_\_\_\_\_ en vertu de la résolution adoptée le \_\_\_\_\_;

ci-après appelée la MRC.

**ATTENDU QUE** le gouvernement a adopté la *Politique nationale de la ruralité* et que le ministre des Régions est chargé de son application;

**ATTENDU QUE** cette politique s'inscrit dans le prolongement, et comme complément, de la *Politique de soutien au développement local et régional*;

**ATTENDU QUE** cette politique axée sur l'engagement et l'innovation entend offrir aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d'initier des projets en vue d'améliorer les conditions de vie de leur population;

**ATTENDU QUE** cette corvée vise aussi à mettre en place des approches innovantes qui font appel à la mise en valeur du potentiel du développement local, et qui se fondent sur la valorisation des ressources humaines, naturelles et patrimoniales des milieux;

**ATTENDU QUE** le gouvernement a identifié la MRC pour assurer l'engagement de la collectivité et des partenaires du milieu dans la dynamisation des territoires ruraux;

**ATTENDU QUE** le gouvernement entend soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement du territoire de la MRC, conclure un pacte rural et allouer une aide financière à la MRC pour le réaliser.

***Le ministre et la MRC conviennent de ce qui suit:***

## **PARTIE I**

### **1. Objet du Pacte rural**

Le Pacte rural a pour objet de fixer les engagements du ministre et de la MRC relativement au partenariat qu'ils désirent établir en vue de la mise en application de la *Politique nationale de la ruralité*;

Le Pacte rural est un dispositif qui permet à l'État et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme sur le territoire rural en tenant compte de ses particularités, de ses forces et de son potentiel;

Le Pacte rural vise à promouvoir le développement du milieu rural en fonction des trois orientations de la *Politique nationale de la ruralité*:

- stimuler et soutenir le développement durable et la prospérité des collectivités rurales;
- assurer la qualité de vie de ces collectivités et renforcer leur pouvoir d'attraction;
- soutenir l'engagement des citoyens et des citoyennes envers le développement de leur communauté.

# Pacte rural



## 2. Territoire

Le Pacte rural de la MRC de \_\_\_\_\_ s'applique sur le territoire suivant :

---

---

---

---

---

---

---

---

## 3. Durée

Le Pacte rural a une durée de cinq ans à compter de la date de signature et il ne peut être reconduit tacitement.

## 4. Engagements de la MRC

A- Dans le cadre de ses compétences, la MRC s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la *Politique nationale de la ruralité*, à promouvoir le développement du territoire visé à l'article 2 et à mettre en place les conditions favorables de partenariat, d'animation et de soutien. Pour réaliser ces engagements, elle verra notamment:

- à entreprendre une démarche de réflexion, d'organisation et d'action au sein de chaque communauté rurale et au niveau de la MRC;
- à appuyer les opérations menant à la réalisation de projets;
- à identifier et à établir les initiatives pour soutenir les actions des communautés du territoire visé.

B- La MRC doit déposer auprès du ministre, au plus tard 90 jours après la signature du Pacte, un plan de travail qui tient compte des planifications existantes aux paliers de la MRC et de la région et qui regroupe six éléments :

- la démarche privilégiée visant à mobiliser chaque communauté rurale en vue d'enclencher la corvée rurale en faisant appel au leadership des élus locaux;
- la description de la structure organisationnelle devant assurer la mise en œuvre du Pacte rural;
- l'identification et la participation des différents partenaires, y compris des comités de relance locaux;
- l'identification des champs d'intervention prioritaires;
- l'identification des parties dévitalisées de leur territoire et des actions nécessaires pour améliorer leur situation;
- l'identification des résultats attendus.

C- La MRC s'engage à adopter et à déposer, chaque année, auprès du ministre, un plan de travail actualisé.

D- Dans la mise en œuvre du Pacte rural, la MRC s'engage à confier au Centre local de développement (CLD) de \_\_\_\_\_ les responsabilités relatives au mandat de cet organisme prévu à la *Loi sur le ministère des Régions*.

E- La MRC s'engage à collaborer avec le Conseil régional de développement (CRD) de \_\_\_\_\_, à l'identification des enjeux ainsi qu'à la mise en œuvre de projets prioritaires à caractère régional.

# Pacte rural



F- La MRC s'engage à rendre publics annuellement les activités et les résultats atteints en vertu du Pacte rural.

G- La MRC produira un rapport d'activités comprenant les retombées de la mise en œuvre du pacte, tel que prévu au paragraphe « k » de l'article 8.

## 5. Engagements du ministre

Pour réaliser les objets du Pacte rural, le ministre s'engage à :

- a) attribuer à la MRC une aide financière maximale de \_\_\_\_\_. Cette aide financière est versée sur une période de cinq ans selon les modalités prévues à l'article 7;
- b) demander au sous-ministre adjoint de la région de s'assurer de la collaboration des membres de la Conférence administrative régionale (CAR), dans le cadre de la mise en œuvre de la *Politique nationale de ruralité* et du Pacte rural en mettant notamment à contribution leurs connaissances et leur expertise, de même que leurs mesures et leurs programmes;
- c) demander également au sous-ministre adjoint de la région d'organiser chaque année une rencontre entre les MRC, les CLD et le CRD de la région, le ministre responsable de la région et les membres de la CAR, concernés par la Politique, pour faire état de la mise en œuvre du Pacte.

## 6. Engagement conjoint

Le ministre des Régions et la MRC conviennent de transmettre au CLD de \_\_\_\_\_, dans le cadre du protocole d'entente convenu entre le ministère des Régions, la MRC et le CLD, l'attente signifiée suivante : le CLD devra affecter son agent rural pour appuyer la mise en œuvre du Pacte rural.

## 7. Versements

Le montant de l'aide financière<sup>1</sup> octroyée par le ministre est versé à la MRC selon les modalités qui suivent :

- pour l'exercice financier 2002-2003, un premier versement de \_\_\_\_\_ est effectué à la MRC, à la suite de l'accord des parties sur le plan de travail;
- pour les années subséquentes, à la suite du dépôt du rapport d'activités de l'année précédente et du plan de travail actualisé, un versement de \_\_\_\_\_ :
- \_\_\_\_\_ pour l'exercice financier 2003-2004;
- \_\_\_\_\_ pour l'exercice financier 2004-2005;
- \_\_\_\_\_ pour l'exercice financier 2005-2006;
- \_\_\_\_\_ pour l'exercice financier 2006-2007.

L'aide financière accordée à la MRC est sujette aux prescriptions du Conseil du trésor qui identifie les dépenses admissibles et les modalités concernant le cumul des subventions, telles que transmises à la MRC.

---

<sup>1</sup> Le versement de l'aide financière est conditionnel au vote des crédits budgétaires nécessaires chaque année par l'Assemblée nationale.

# Pacte rural



## PARTIE II

### 8. Modalités administratives

La MRC doit gérer l'aide financière qui lui est octroyée pour réaliser les obligations prévues à cette convention. Pour ce faire, la MRC doit :

- a) utiliser les règles usuelles d'une saine gestion, ses représentants et employés ne pouvant se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Elle doit aussi s'assurer que les organismes ou entreprises qu'elle subventionne ou aide ne se placent pas dans une situation de conflit d'intérêts;
- b) utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre du présent pacte aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer des frais concernant l'embauche d'une firme qui fait du démarchage pour son compte ou celui des organismes ou entreprises qu'elle désire subventionner ou aider;
- c) tenir des comptes et des registres appropriés concernant l'utilisation de l'aide financière;
- d) rembourser au ministre, à l'expiration de la présente convention, tout surplus non utilisé de l'aide financière octroyée;
- e) prévoir que la signature du Pacte rural fasse l'objet d'une annonce publique dont les modalités doivent être déterminées conjointement par la MRC et le ministre;
- f) souligner la contribution du gouvernement du Québec au Pacte rural en apposant la signature officielle du gouvernement du Québec, selon les spécifications techniques fournies par le ministre sur tous les communiqués ou documents d'information et lors de toutes les activités publiques liées au Pacte rural ou aux projets financés par le Pacte;
- g) inviter d'office le ministre à participer à toutes les activités de presse ou de relations publiques visant à faire connaître les projets soutenus dans le cadre du Pacte rural et, à cet égard, la MRC informera le ministre par écrit, au moins 10 jours avant la date d'une telle activité, pour que les dispositions nécessaires à cette participation soient prises;
- h) produire pour le ministre, dans les 90 jours de l'expiration de la convention, un rapport final sur l'utilisation de l'aide financière;
- i) fournir au ministre tout document pertinent à l'utilisation de l'aide financière;
- j) permettre au ministre, ou à toute personne qu'il autorise, d'examiner les registres, dossiers et comptes de la MRC et prendre copie de tout document jugé nécessaire;
- k) rendre compte à la population des résultats de l'action conjointe des MRC et du gouvernement du Québec dans le cadre du Pacte rural. La MRC transmettra chaque année, selon un format convenu entre les parties, un rapport d'activités faisant état de l'utilisation des sommes allouées dans le cadre du Pacte. Ce rapport précisera notamment la liste des projets et initiatives soutenus et, pour chacun, le nom des promoteurs, les sommes accordées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées;
- l) autoriser le ministre à transmettre, sur une base confidentielle, toute information ou tout document concernant cette convention aux ministères et organismes du gouvernement qui peuvent être concernés par l'octroi de l'aide financière;
- m) participer, à la demande du ministre, à l'évaluation des actions entreprises par la MRC pour réaliser cette convention;
- n) d'une part, assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande relativement aux actions qu'elle entreprend en vertu de la présente convention et, d'autre part, tenir indemne et prendre fait et cause pour le ministre ou le gouvernement du Québec advenant toute réclamation pouvant découler de cette convention;
- o) permettre au Vérificateur général d'effectuer, en vertu des dispositions de sa loi, toute vérification qu'il jugera utile.

# Pacte rural



## 9. Défaut

Le ministre peut refuser de verser l'aide financière lorsque la MRC fait défaut de respecter l'un ou l'autre des engagements prévus à la présente convention.

S'il y a défaut, le ministre peut se prévaloir séparément ou cumulativement des recours suivants :

- a) réviser le niveau de l'aide financière en avisant la MRC;
- b) suspendre le versement de l'aide financière pour permettre à la MRC de remédier au défaut;
- c) résilier l'aide financière pour les versements non effectués;
- d) exiger le remboursement de l'aide financière.

Lorsque la MRC est en défaut, le ministre l'avise par écrit en lui indiquant les motifs du défaut et le ou les moyens qu'il entend utiliser.

## 10. Dispositions finales

Le ministre désigne le sous-ministre adjoint de la région \_\_\_\_\_ comme son représentant aux fins de l'exécution des présentes, et tout document ou avis exigé en vertu de la présente convention doit lui être remis ou transmis à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_.

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de ce protocole et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_

LE MINISTRE D'ÉTAT À LA POPULATION, AUX RÉGIONS  
ET AUX AFFAIRES AUTOCHTONES, MINISTRE DES  
RÉGIONS, MONSIEUR RÉMY TRUDEL

Par : \_\_\_\_\_

LE MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION  
OU LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Par : \_\_\_\_\_

LE PRÉFET DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE

Par : \_\_\_\_\_

**ANNEXE 2**

**Canevas d'entrevue de l'année 2004**

## **Le schéma d'entrevue Été 2004 (Évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées)**

### **Thème 1 Comment est vécue la politique**

1.1 Quel est votre rôle dans la mise en œuvre des Pactes ruraux ?

1.2 Quelle est la petite histoire du PR chez vous ?

(Comment se sont développées les activités autour du PR ?)

1.3 Qu'est-ce que vous attendez de la politique sur la ruralité ?

A court, à moyen et à long terme.

1.4 Dans quelle mesure le Pacte rural a-t-il contribué à explorer de nouvelles pistes pour Améliorer la viabilité économique et la qualité de vie des municipalités ?

1.4.1 Quelles ont été vos premières réactions face à la venue du PR ?

Et aujourd'hui votre perception est-elle toujours la même ?

1.5 Quel est l'importance du partenariat dans le développement du pacte rural dans votre milieu ?

1.5.1 Est-ce que le pacte a contribué à développer ou à consolider le partenariat ? dans votre milieu ?

1.5.2 Comment est vécu ce partenariat avec les organismes du milieu ?

1.5.3 Est-ce qu'il y a des organismes qui ne participent pas ? Et pourquoi ?

1.5.4 Est-ce que le lien politique et l'action se passe bien ?

### **Thème 2 Effets de la mise en œuvre en regard des plans de travail et des projets**

2.1 Les plans de travail comme résultats du PR

2.1.1 Comment s'est constitué votre plan de travail ?

2.1.2 Comment avez-vous fait connaître votre plan de travail ?

2.1.3 Depuis la dernière année, quelles sont les forces et les faiblesses de votre plan de travail ?

2.1.3.1 Comment se fait la coordination entre les agents ruraux et les agents de développement ?

2.3.1.1 Comment s'effectue la gestion de l'équipe de recherche et de la circulation de l'information ?

2.1.3.2 Comment se fait l'allocation du financement ?

2.1.3.3 Avez-vous rencontré des contraintes administratives et/ou bureaucratique ?

2.1.3.4 Avez-vous rencontré des difficultés pour mobiliser les acteurs ?  
(Ex. citoyens, organismes, agences gouvernementales et politiciens)

2.1.3.5 Si aucune allusion aux points suivants (2.1.3.1, 2.1.3.2, 2.1.3.3, 2.1.3.4)  
Poser les sous questions.

## 2.2 Les projets comme résultats du PT

2.2.1 Donnez un exemple d'un projet qui a bien fonctionné ?

2.2.1.1 Où en est rendu ce projet ?

2.2.1.2 Comment expliquez-vous cette réussite ?

2.2.1.2.1 Quels sont les facteurs qui expliquent cette réussite ?

2.2.2 Donnez un exemple d'un projet qui connaît plus de difficultés ?

2.2.1.1 Où en est rendu ce projet ?

2.2.1.2 Comment expliquez-vous ces difficultés ?

2.2.1.2.1 Quels sont les facteurs qui expliquent ces difficultés ?

2.2.3 Donnez un exemple d'un projet qui n'a pas fonctionné ?

2.2.1.1 Où en est rendu ce projet ?

2.2.1.2 Comment expliquez-vous cet échec ?

2.2.1.2.1 Quels sont les facteurs qui expliquent cet échec ?

2.2.4 Donnez un exemple d'un projet qui n'a pas été retenu ?

2.2.4.1 Pourquoi n'a-t-il pas été retenu ?

2.2.5 D'après vous, jusqu'à quel point les projets soutenus dans votre PT sont-ils susceptibles de donner une impulsion au développement local ?

### **Thème 3 Sur quoi devrait porter l'évaluation des Pactes ruraux (PT-PR)**

- 3.1 Sur quoi devrait porter l'évaluation des pactes ruraux ? Les PTs, les PRs ou les deux ?
- 3.2 Comment percevez-vous l'utilité de l'outil informatique mis à votre disposition ?  
pour votre plan de travail ?
- 3.3 Sur quels critères ou facteurs devraient reposer l'évaluation des projets ?  
(Ex. nombre d'emplois créés, investissements, retombées économiques, redynamisation...)
- 3.4 Selon vous, qui êtes le mieux placé pour collaborer à l'évaluation des PRs ?

### **Thème 4 Perspectives d'avenir**

- 4.1 Selon vous quel est l'avenir des Pactes ruraux ?
- 4.2 Est-ce que ce genre d'initiative devrait être renouvelé ?
- 4.3 Est-ce qu'il y aurait d'autres initiatives plus intéressantes et stimulantes ?  
pour les communautés rurales ?
- 4.4 Comment voyez-vous votre territoire dans 10-15 ans ?

## **ANNEXE 3**

**Canevas d'entrevue de l'année 2006**

## **PACTE RURAL : QUESTIONNAIRE 1 – La mise en oeuvre du dispositif et ses retombées**

### **MOTS AUX RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS QUI COMPLÈTENT LE QUESTIONNAIRE**

Bonjour! Permettez-nous d'abord de vous remercier de votre précieuse collaboration à cette étape importante de notre recherche sur le dispositif du *Pacte rural*. Initiée en l'an 2003, celle-ci vise à élaborer un modèle d'évaluation des retombées du *Pacte* et à tester celui-ci auprès d'un échantillon représentatif de MRC. Ce travail a déjà donné lieu à une première collecte de données à l'été 2004. Nous souhaitons maintenant pouvoir compter sur votre apport afin de mieux cerner les conditions de mise en œuvre ainsi que les retombées du *Pacte*.

Vous avez été contacté parce que vous avez été fortement associé à la mise en œuvre du *Pacte rural* dans votre MRC, ceci durant au minimum 18 mois, consécutifs ou non, ceci à titre de : *gestionnaire responsable* (MRC ou CLD, élu-e ou non), *d'agent ou agente de développement*, ou encore d'élu-e municipal-e (conseiller, maire, n'exerçant pas actuellement de fonction de Préfet).

Nous voulons d'abord et avant tout connaître votre avis sur le déroulement et les effets du *Pacte rural*, selon l'expérience qui a été la vôtre.

Le temps que vous consacrerez à répondre au présent questionnaire nous permettra de mieux comprendre comment s'effectue la mise en œuvre du *Pacte* dans votre MRC ainsi que les effets de celui-ci.

Nous vous soulignons qu'un deuxième questionnaire portant spécifiquement sur les projets qui ont été soutenus par le *Pacte rural* a aussi été élaboré et donnera lieu lui aussi à une collecte de données.

Permettez-nous de vous rappeler que cette recherche s'effectue sur une base confidentielle et que votre identité ne sera pas révélée. Des indications plus précises à cet égard vous sont d'ailleurs fournies dans le formulaire de consentement qui accompagne le présent questionnaire et que vous êtes invités à compléter.

Un gros merci.

L'équipe de recherche du projet FQRSC

sur l'évaluation du dispositif des Pactes ruraux et ses retombées.

<b>Espace réservé à l'Équipe</b>		
Contact fait par: (Nom ) _____	<input type="checkbox"/> UQAR	<input type="checkbox"/> ÉNAP
(date : ) _____	<input type="checkbox"/> UQAT	<input type="checkbox"/> UQO
	<input type="checkbox"/> UQTR	
Interview fait par : (Nom) _____	<input type="checkbox"/> UQAR	<input type="checkbox"/> ÉNAP
(date : ) _____	<input type="checkbox"/> UQAT	<input type="checkbox"/> UQO
	<input type="checkbox"/> UQTR	
Documents demandés : Plan de travail (PT)	<input type="checkbox"/>	
Rapport(s) annuel(s) de reddition	<input type="checkbox"/> 2003	<input type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2006
Formulaire(s) utilisé(s) pour demande de soutien technique ou financier au <i>Pacte</i>	<input type="checkbox"/>	
Autre (s) documents et formulaires soutenant la mise en œuvre ou suivi du <i>Pacte</i>	<input type="checkbox"/>	
Autres documents pertinents	<input type="checkbox"/>	

## INTRODUCTION/MISE EN CONTEXTE

Q 0.1 Statut du répondant (ayant été associé au moins 18 mois au *Pacte rural*):

- Gestionnaire responsable\*** (MRC ou CLD)  
 **Élu-e** (conseiller ou maire d'une localité visée par le *Pacte*)  
 **Agent-e**

Q 0.2 Genre du répondant :

- Homme     Femme

Q 0.3 Groupe d'âge du répondant :

- Moins de 30 ans     Moins de 40 ans     Moins de 50 ans  
 Plus de 50 ans     Plus de 60 ans

Q 0.4 Nom de la MRC : \_\_\_\_\_

**\*Cette personne se verra demander des documents relatifs au *Pacte* dans sa MRC et permettant d'en éclairer la mise en œuvre et les retombées**

**Documents demandés (voir encadré de la page 1) :**

- **Plan de travail de la MRC (PT); Rapport(s) annuel (s) de reddition**

- **Formulaires et autres documents pertinents concernant la mise en œuvre et le suivi**

*Exemples : Politique et règles de financement des projets, Documents soutenant l'animation des comités locaux, Plan local de développement etc., couverture des activités et projets dans les Médias; documents promotionnels, etc.*

Q 0.5 À quel moment avez-vous commencé à participer à des activités entourant le *Pacte Rural* dans votre MRC? Précisez **la date approximative (mois-année)** et les **circonstances**.

Mois-année : \_\_\_\_\_

Circonstances : \_\_\_\_\_

Q 0.6 Étiez-vous là au tout début, lors de la préparation du **Plan de travail** (PT)?

- Oui     Non

Q 0.7 En rapport avec le *Pacte*, quelles ont été vos principales fonctions ou responsabilités (indiquez aussi votre participation à des **comités** du *Pacte*)? Précisez :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Q 0.8 Êtes-vous encore aujourd'hui associé à la mise en œuvre du *Pacte*?

- Oui     Non

(Si non, vous devrez répondre à la **question 3.12** à la fin du questionnaire)

## THÈME I : MISE EN ŒUVRE DU PACTE RURAL DANS VOTRE MILIEU

Q 1.1 Comment se porte le *Pacte rural* dans votre milieu? Diriez-vous...

- Très bien
- Assez bien
- Pas tellement bien
- Assez mal

Précisez votre pensée :

---



---



---

Q 1.2 Diriez-vous que jusqu'ici le *Pacte rural* dans votre milieu a été **surtout** un...?

- Moyen de renforcer l'**identité et la fierté rurales**
- Moyen de développer une meilleure **compréhension de la ruralité**
- Moyen de renforcer la **prise en main** du développement en milieu rural
- Moyen **d'identifier des avenues** de développement en milieu rural
- Moyen de stimuler la **réalisation de projets** en milieu rural
- Moyen de renforcer la **concertation** entre les acteurs du milieu rural
- Autres, précisez :

---



---



---

Q 1.3 Selon vous, quelles sont les **trois (3) principales forces** qui caractérisent le *Pacte rural* dans votre milieu?

- 1) \_\_\_\_\_
- 2) \_\_\_\_\_
- 3) \_\_\_\_\_

Q 1.4 Selon vous, quelles sont les **trois (3) principales faiblesses** qui caractérisent le *Pacte rural* dans votre milieu?

- 1) \_\_\_\_\_
- 2) \_\_\_\_\_
- 3) \_\_\_\_\_

Q 1.5 a) Êtes-vous satisfait de la façon dont le *Pacte rural* a été mis en oeuvre dans votre milieu?

- Très satisfait     Plutôt satisfait     Plutôt insatisfait     Très insatisfait

b) Si vous avez indiqué **plutôt ou très insatisfait**, pourquoi?

---



---



---

Q 1.6 Dans l'ensemble de la MRC et des collectivités rurales, par quel moyen les responsables du *Pacte rural* ont-ils informé la population au sujet de celui-ci? (**Indiquez la fréquence ou le nombre de parutions, d'événements, de sites ou de rapports**)

- |  |            |
|--|------------|
| <input type="checkbox"/> Journal local                             | Fréquence? |
| <input type="checkbox"/> Journal de la MRC                         | Fréquence? |
| <input type="checkbox"/> Radio/télévision                          | Fréquence? |
| <input type="checkbox"/> Site Internet                             | Nombre?    |
| <input type="checkbox"/> Documents promotionnels                   | Nombre?    |
| <input type="checkbox"/> Rapport au Conseil municipal ou de la MRC | Fréquence? |
| <input type="checkbox"/> Autre moyen, précisez : _____             |            |

Q 1.7 Est-ce que toutes les municipalités de la MRC visées par le *Pacte* ont bénéficié de l'argent du Pacte rural?

- La totalité des municipalités en ont bénéficié
- La plupart des municipalités
- Quelques municipalités
- Aucune municipalité
- Ne sais pas

Q 1.8 Est-ce qu'il existe des municipalités rurales de la MRC visées par le *Pacte* où aucun **projet** (identifié dans une des redditions de compte annuelle) n'a jusqu'ici été complété?

- Oui
- Non
- NSP (= Ne Sais Pas)

(si oui ou NSP, passez à la question 1.9)

Si non, pourquoi?

---



---



---

Q 1.9 Selon vous, certaines activités ou certains projets financés par le *Pacte rural* ont-ils permis jusqu'ici des **réalisations marquantes** dans le milieu?

- Oui
- Non (Passez à la question 1.10)

Si oui, donnez des exemples de **réalisations marquantes** (maximum 3)

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

Q 1.10 **En général**, selon vous, comment se sont déroulés les projets financés par le *Pacte rural*?

- Très bien
- Plutôt bien
- Plutôt mal
- Très mal

Q 1.11 Si vous avez répondu PLUTÔT MAL, ou TRÈS MAL, spécifiez la raison. (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Problèmes internes de gestion
- Problèmes d'ordre financier
- Difficultés de collaboration entre principaux partenaires
- Problèmes de communication
- Problèmes d'exécution des tâches
- Autres, expliquez : \_\_\_\_\_

Q 1.12 Est-ce que certains projets financés par le *Pacte rural* se sont **plutôt mal** ou **très mal** déroulés?

- Oui
- Non (Passez à la question 2.1)
- NSP (= Ne Sais Pas, passez à la question 2.1)

Si oui, indiquez les principales raisons :

---



---



---

## THÈME 2: LES EFFETS DU DISPOSITIF DU *PACTE RURAL*

Q 2.1 Présence de comités locaux de développement (municipalités visées par le *Pacte*)

Ce tableau doit être **uniquement** complété **par le Gestionnaire responsable (MRC ou CLD) ou encore par l'Agent-e**. (Si vous ne disposez pas de l'information, s.v.p. laissez la case vide)

Municipalités (Indiquez les noms de toutes les municipalités de la MRC visées par le <i>Pacte rural</i> )	Présence d'un comité local impliqué dans la mise en œuvre du <i>Pacte rural</i> ?		comité local créé après l'arrivée du <i>Pacte rural</i> ?		comité local reconnu officiellement par le Conseil municipal?		comité local soutenu financièrement par la municipalité?		comité local soutenu financièrement par le <i>Pacte rural</i> ?		Présence d'au moins un élu ou responsable municipal au sein du comité?	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
1.												
2.												
3.												
4.												
5.												
6.												
7.												
8.												
9.												
10.												
11.												
12.												
13.												
14.												
15.												
16.												
17.												
18.												
19.												
20.												

Q 2.2 a) Le *Pacte rural* a-t-il donné naissance à de nouveaux organismes (autres que les comités locaux de développement) dans votre milieu?

- Oui  
 Non (Passez à la question 2.1)  
 NSP (= Ne Sais Pas, passez à la question 2.1)

b) Si oui, précisez :

---



---



---

Q 2.3 a) Quels sont les types d'organisations du milieu qui sont impliqués dans la mise en oeuvre du *Pacte rural*? (Vous pouvez cocher plus d'une case)

- Organismes sans but lucratif (d'économie sociale, communautaires)
- Instances publiques d'élu-e-s (ex. municipalités, MRC)
- Organismes publics et parapublics (ex. CLSC, écoles)
- Coopératives
- Entreprises privées
- Autres : \_\_\_\_\_

b) S'il y a lieu, de quel(s) secteur(s) proviennent les **entreprises privées impliquées**?

- Primaire (exploitation des ressources naturelles ou agricoles)
- Secondaire (industries manufacturières et construction)
- Tertiaire moteur (télécommunications, énergie électrique, services financiers, services aux entreprises, ingénierie, informatique)
- Tertiaire traditionnel (transport, commerce de gros et détail, divertissement, culture, tourisme, hébergement, restauration, services personnels)

Q 2.4 Depuis l'arrivée du *Pacte rural*, diriez-vous que dans la MRC la **collaboration** entre les différents acteurs en vue de soutenir le développement rural s'est améliorée?

- Amélioration très significative
- Bonne amélioration
- Légère amélioration
- Aucune amélioration
- La collaboration a diminué

Q 2.5 Depuis l'arrivée du *Pacte rural*, diriez-vous que dans la MRC **la concertation en vue d'actions communes** pour soutenir le développement rural s'est améliorée?

- Amélioration très significative
- Bonne amélioration
- Légère amélioration
- Aucune amélioration
- La concertation a diminué

Q 2.6 a) Existe-t-il à l'échelle de la MRC ou des collectivités rurales un processus de reconnaissance du travail des bénévoles impliqués dans le *Pacte rural*?

- Oui     Non     NSP

Si oui, précisez :

---



---

b) Existe-t-il à l'échelle de la MRC ou des collectivités rurales un processus permettant de reconnaître les «réussites rurales» qui auraient été accomplies grâce au soutien du *Pacte rural*?

- Oui     Non     NSP

Si oui, précisez :

---



---

Q 2.7 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de **consulter davantage la population** au sujet des orientations ou des objectifs du développement en milieu rural?

- Niveau local :  Oui     Non     NSP  
 Niveau MRC :  Oui     Non     NSP

Si oui, expliquez comment? Si non, expliquez pourquoi?

Niveau local : \_\_\_\_\_

Niveau MRC : \_\_\_\_\_

Q 2.8 a) Le nombre de rencontres des **comités** du *Pacte rural* auxquelles vous avez participé a-t-il augmenté au cours des années?

- Aucune augmentation
- Légère augmentation
- Bonne augmentation
- Augmentation très significative
- Diminution du nombre de rencontres

b) S'il y a lieu, quelles seraient les raisons de ces changements?

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.9 a) Le *Pacte rural* a-t-il favorisé la mise en place d'un **regroupement** ou d'un **réseau** des acteurs associés aux activités ou aux projets soutenus par le *Pacte*, ou qui participent à des démarches visant le développement rural?

- |                |                          |     |                          |     |                          |     |
|----------------|--------------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|-----|
| Municipal      | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| Intermunicipal | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| MRC            | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |

(Si oui, passez à la question 2.9 b)

(Si non, passez à la question 2.9 c)

(Si NSP, passez à la question 2.10)

b) Si oui, **identifiez** ce regroupement ou réseau et précisez sa **fonction principale** :

Municipal : \_\_\_\_\_

Intermunicipal : \_\_\_\_\_

MRC : \_\_\_\_\_

c) Si non, est-ce que le *Pacte rural* a contribué à maintenir ou à renforcer un ou des regroupement(s) ou réseau(x) qui existaient déjà?

- Oui
- Non
- NSP

Q 2.10 Depuis le lancement du *Pacte rural*, est-ce que davantage de citoyennes et citoyens des collectivités rurales de la MRC s'impliquent dans la recherche de solutions aux principaux problèmes qui les touchent?

- Aucune amélioration de l'implication
- Légère amélioration de l'implication
- Bonne amélioration de l'implication
- Baisse de l'implication

Q 2.11 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme visant à stimuler la participation** des acteurs et des organismes locaux et de la MRC aux activités et projets soutenus par celui-ci?

- Oui
- Non
- NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.12)

Si oui, précisez

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.12 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme de collecte d'informations** au sujet des activités et projets soutenus par celui-ci dans la MRC?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.13)

Si oui, précisez

1) quelle est la forme du mécanisme de collecte d'information?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

2) qui est responsable de la collecte d'informations?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.13 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme d'analyse des demandes de soutien (aide) technique et/ou financier et des projets** adressés au *Pacte rural* dans la MRC?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.14)

Si oui, précisez

1) quelle est la forme du mécanisme d'analyse?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

2) qui participe à l'analyse des demandes?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.14 Est-ce que dans le cadre de l'analyse des **demandes de soutien (aide) technique ou/et financier adressées et des projets** adressés au *Pacte* vous tenez compte des **champs prioritaires** retenus dans votre Plan de travail (PT)?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.15)

Si oui, précisez de quelle manière?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.15 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme de prise de décision** au sujet des **activités et projets qui sont financés** par le *Pacte rural* dans la MRC?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.16)

Si oui, précisez

1) la forme du mécanisme de prise de décision?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

2) qui prend la décision **finale** relative au financement?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.16 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un mécanisme de suivi des activités et des projets soutenus et/ou financés par le *Pacte Rural* dans la MRC?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.17)

Si oui, précisez

1) la forme du mécanisme de suivi des activités et projets soutenus et/ou financés?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

2) qui effectue le suivi des activités et des projets financés?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.17 Lorsqu'un projet financé par le Pacte rural a été **complété**, la MRC en est-elle avisée?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.18)

Si oui, précisez

1) comment la MRC en est-elle avisée?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

2) un rapport final (« post mortem », « clôture administrative et financière ») est-il produit et transmis?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.18 Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme d'évaluation** des activités et des projets qui ont été financés par le *Pacte rural* **lorsque ceux-ci sont complétés**?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.19)

Si oui, précisez

1) la forme du mécanisme d'évaluation des activités ou projets **complétés**?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

2) qui est responsable de son application?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.19 a) Le *Pacte rural* vous a-t-il permis de mettre en place un **mécanisme vous permettant de mesurer l'atteinte des objectifs inscrits dans votre Plan de travail (PT)**?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.19b)

Si oui, précisez

1) la forme du mécanisme de mesure d'atteinte des objectifs?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

2) qui est responsable de son application?  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

b) Le *Pacte rural* vous a-t-il permis d'élaborer **des indicateurs** vous permettant de mesurer l'atteinte des objectifs inscrits dans votre Plan de travail (PT)?

- Oui  
 Non     NSP (si non ou NSP, passez à la question 2.20)

Si oui, indiquez **le nombre** approximatif d'indicateurs élaborés et **donnez un exemple**

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 2.20 Avez-vous déjà participé à une séance de consultation publique autour du *Pacte rural* dans votre milieu?

- Souvent (Passez à la question 2.21)
- À l'occasion (Passez à la question 2.21)
- Au besoin (Passez à la question 2.21)
- Rarement
- Jamais

Si rarement ou jamais, pourquoi?

---



---



---

Q 2.21 Depuis l'arrivée du *Pacte rural* dans la MRC, **la participation** des citoyens et citoyennes aux comités, aux activités ou aux projets soutenus par le *Pacte* a-t-elle augmenté (**précisez au niveau local et MRC**)?

Niveau local

- Aucune augmentation
- Légère augmentation
- Bonne augmentation
- Participation en baisse

S'il y a lieu, quelles sont les raisons du changement?

---



---

Niveau MRC

- Aucune augmentation
- Légère augmentation
- Bonne augmentation
- Participation en baisse

S'il y a lieu, quelles sont les raisons du changement?

---



---

Q 2.22 Depuis l'arrivée du *Pacte rural* dans la MRC, **la concertation** entre les acteurs autour de projets soutenus par le *Pacte* et destinés aux collectivités rurales a-t-elle augmenté?

- Aucune augmentation
- Légère augmentation
- Bonne augmentation
- Concertation en baisse

Commentez :

---



---



---

Q 2.23 a) Au cours des quatre dernières années, le *Pacte rural* vous a-t-il permis d'offrir des activités de formation **s'adressant à l'ensemble** de la MRC ou **dans** les municipalités locales?

- Oui
- Non
- NSP





MRC et Municipalités rurales  (Indiquez les noms)	Réalisation d'un inventaire des ressources depuis la mise en place du <i>Pacte</i> ?		Élaboration d'un plan de développement rural depuis mise en place du <i>Pacte</i> ?		Plan : Identification de priorités ou d'objectifs précis?		Plan : Activités de consultation de la population?		Plan : Activités de consultation d'experts?		Plan : Mécanisme de suivi de la mise en œuvre du Plan?	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
15.												
16.												
17.												
18.												
19.												
20.												

Q 2.27 Depuis la mise en œuvre du *Pacte rural* dans votre milieu, avez-vous atteint les résultats attendus prévus dans votre *Plan de travail* (PT)?

- Les résultats attendus sont atteints
- Les résultats attendus sont en grande partie atteints
- Plusieurs résultats attendus n'ont pas été atteints
- Les résultats attendus n'ont pas été atteints
- Ne sais pas

➡ Si vous avez répondu «plusieurs résultats attendus n'ont pas été atteints» ou «les résultats attendus n'ont pas été atteints», expliquez en quelques mots pourquoi?

---



---



---



---

Q 2.28 Selon vous, certains projets ou réalisations financés par le *Pacte rural* ont-ils contribué à **intensifier l'acquisition ou le développement de savoirs ou de compétences** dans les collectivités rurales de votre MRC?

- Oui
- Non (Passez à la question 2.29)

Si oui, donnez un ou quelques exemples :

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

---

Q 2.29 Certains projets ou réalisations soutenus par le *Pacte rural* vous semblent-ils **offrir des pistes de développement inédites** ou des **solutions originales** par rapport aux problèmes des collectivités rurales?

- Oui
- Non (Passez à la question 2.31)

Q 2.30 Si oui, identifiez quelques projets ou réalisations à **caractère innovant** (3 au maximum)

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

---

Q 2.31 Depuis le lancement du *Pacte rural*, **y a-t-il des jeunes (-30 ans)** qui sont arrivés dans la MRC à la suite d'activités ou de projets financés par le *Pacte rural*?

- Aucun
- Quelques jeunes sont arrivés dans la MRC (1 à 5)
- Plusieurs jeunes sont arrivés dans la MRC (6 à 10)
- De nombreux jeunes sont arrivés dans la MRC (11 et plus)
- Ne sais pas

Q 2.32 Depuis le lancement du *Pacte rural*, **y a-t-il des familles** qui sont arrivées dans la MRC à la suite d'activités ou de projets financés par le *Pacte rural*?

- Aucune
- Au moins une famille est arrivée dans la MRC (1 à 5)
- Quelques familles sont arrivées dans la MRC (6 à 10)
- Plusieurs familles sont arrivées dans la MRC (11 et plus)
- Ne sais pas

Q 2.33 Quelle est votre perception à l'égard de la *Politique nationale de la ruralité (PNR)*?

- Très bonne politique
- Bonne politique
- Politique à améliorer
- Mauvaise politique
- Autres perceptions, précisez:

---



---



---



---

Q 2.34 Selon vous, certains projets ou activités financés par le *Pacte rural* au cours des quatre dernières années ont-ils contribué à **soutenir l'engagement (ou « mobilisation ») des citoyens et des citoyennes au développement des collectivités rurales de la MRC?**

- Oui       Non (Passez à la question 2.35)

Si oui, donnez un ou quelques exemples :

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

---

Q 2.35 Selon vous, certains projets ou activités financés par le *Pacte rural* au cours des quatre dernières années ont-ils contribué à **assurer la qualité de vie** des collectivités rurales de la MRC?

- Oui       Non (Passez à la question 2.36)

Si oui, donnez un ou quelques exemples :

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

---

Q 2.36 Selon vous, certains projets ou activités financés par le *Pacte rural* au cours des quatre dernières années ont-ils contribué à **accentuer la complémentarité rural-urbain** (au sein de votre MRC ou entre les milieux ruraux et urbains du Québec)?

- Oui       Non (Passez à la question 2.37)

Si oui, donnez un ou quelques exemples :

1) \_\_\_\_\_

2) \_\_\_\_\_

3) \_\_\_\_\_

---

Q 2.37 Selon vous, certains projets ou activités financés par le *Pacte rural* au cours des quatre dernières années ont-ils contribué à **maintenir ou améliorer l'offre et la disponibilité des services** pour les collectivités rurales de votre MRC ?

Oui  Non (Passez à la question 2.38)

Si oui, donnez un ou quelques exemples :

1)

2)

3)

Q 2.38 Selon vous, certains projets ou activités financés par le *Pacte rural* au cours des quatre dernières années ont-ils contribué à faire augmenter **la participation de la population à la gestion et à la mise en valeur des ressources dans les collectivités rurales de votre MRC?**

Oui  Non (Passez à la question 2.39)

Si oui, donnez un ou quelques exemples :

1)

2)

3)

Q 2.39 Est-ce que votre perception du *Pacte rural* a changé avec le temps?

Oui  Non (Passez à la question 3.1)

Si oui, de quelle manière?

---



---



---

### THÈME 3. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Q 3.1 Selon vous, le *Pacte rural* devrait-il être renouvelé au terme d'un premier cinq ans de mise en oeuvre?

Oui  Non

Pourquoi? (Indiquez pour quelles raisons)

---



---



---

Q 3.2 Si le *Pacte rural* était renouvelé pour un autre terme, devrait-on lui apporter des changements?

Oui  Non (Passez à la question 3.3)

Si oui, indiquez lesquels :

---



---



---

Q 3.3 Si le *Pacte rural* était renouvelé pour un autre terme, devrait-on apporter des changements à la **stratégie de mise en œuvre** du *Pacte dans la MRC*?

- Oui  Non (Passez à la question 3.4)

Si oui, indiquez lesquels :

---



---



---

Q 3.4 a) Si le *Pacte rural* était renouvelé pour un autre terme, devrait-on apporter des changements **aux modes de gestion** du *Pacte dans la MRC*?

- Oui  Non (Passez à la question 3.5)

Si oui, cochez la ou les case-s pour indiquer les aspects qui devraient être revus :

- Les modes de répartition de l'enveloppe budgétaire  
 Les types ou catégories de projets à financer  
 Les processus d'information  
 Les processus de consultation  
 La composition du comité décisionnel  
 Les processus de suivi et d'évaluation  
 La gestion de l'ensemble du dispositif  
 Les mécanismes de reddition de compte au Ministère  
 Autres, précisez : \_\_\_\_\_

b) Si le *Pacte rural* était renouvelé pour un autre terme, les MRC devraient-elles **déterminer elles-mêmes leurs champs d'intervention prioritaires et les résultats attendus**?

- Oui  Non

Si **OUI** ou **NON**, pourquoi? (Indiquez pour quelles raisons)

---



---



---

c) Si le *Pacte rural* était renouvelé pour un autre terme, les MRC devraient-elles diriger davantage leurs efforts vers les municipalités **rurales les plus dévitalisées**?

- Oui  Non

Si **OUI** ou **NON**, pourquoi? (Indiquez pour quelles raisons)

---



---



---

Q 3.5 Si le *Pacte rural* était renouvelé pour un autre terme, les MRC devraient-elles **pouvoir soutenir des projets....**

- (1) à caractère social .....  Oui  Non  NSP  
(2) à caractère économique .....  Oui  Non  NSP  
(3) à caractère récréo-touristique .....  Oui  Non  NSP  
(4) à caractère environnemental ou écologique .....  Oui  Non  NSP  
(5) à caractère patrimonial ou architectural .....  Oui  Non  NSP  
(6) à caractère culturel .....  Oui  Non  NSP  
(7) à caractère autre (Précisez : \_\_\_\_\_ )

Q 3.6 Parmi les catégories de projets mentionnées précédemment et que le *Pacte rural* pourrait soutenir dans l'avenir, identifiez par leur numéro (exemple 1 et 6) les deux catégories (premier choix et deuxième choix) qui vous semblent **les plus importantes** pour l'avenir des collectivités rurales?

Premier choix de catégorie de projet: \_\_\_\_ Deuxième choix de catégorie de projet: \_\_\_\_

Q 3.7 Expliquez en quelques mots pourquoi ces deux catégories vous semblent les plus importantes?

---



---



---



---

Q 3.8 Par rapport à la liste d'objectifs que le *Pacte rural* pourrait contribuer à soutenir dans l'avenir et qui sont indiqués plus bas, indiquez l'importance que vous attachez à chacun.

	Tres important (4)	Important (3)	Moins important (2)	Peu ou pas important (1)
1- Renforcer l' <b>engagement des citoyen-ne-s</b> face au développement des collectivités rurales				
2- Consolider et développer l' <b>économie</b> et l' <b>emploi</b> dans les collectivités rurales				
3- Promouvoir et améliorer le <b>cadre de vie</b> dans les collectivités rurales				
4- Promouvoir la place des <b>jeunes</b> dans les collectivités rurales				
5- Soutenir l' <b>entrepreneuriat collectif</b> ou coopératif dans les collectivités rurales				
6- Soutenir la <b>mise en réseau</b> des acteurs des collectivités rurales				
7- Accroître la <b>participation</b> de la population à la <b>gestion et à la mise en valeur durable des ressources</b> dans les collectivités rurales				
8- Soutenir le développement des <b>communautés autochtones</b>				
9- Assurer et améliorer l' <b>offre de services</b> dans les collectivités rurales				
10- Développer de <b>nouveaux produits</b> et de <b>nouvelles entreprises</b> dans les collectivités rurales				
11- Intensifier l'acquisition et la promotion du <b>savoir et des compétences</b> dans les collectivités rurales				
12- Soutenir l' <b>entrepreneuriat individuel</b> dans les collectivités rurales				
13- Promouvoir la place des <b>nouveaux arrivant-e-s</b> dans les collectivités rurales				
14- Tenir compte de la situation et de l'apport des <b>femmes</b> vivant dans les collectivités rurales				
15- Assurer le maintien et le retour des <b>familles</b> dans les collectivités rurales				
16- Assurer la qualité de l' <b>environnement</b> , des paysages et du cadre de vie en milieu rural				
17- Favoriser l' <b>adaptation</b> des programmes gouvernementaux aux spécificités des collectivités rurales				
18- Accentuer la <b>complémentarité</b> entre les territoires <b>ruraux et urbains</b> au Québec				
19- Renforcer <b>la lutte à la pauvreté</b> en milieu rural				
20- Renforcer l' <b>occupation viable des territoires ruraux</b> au Québec				

Q 3.9 Parmi la liste d'objectifs mentionnés précédemment, identifiez (par leur numéro) les deux objectifs qui vous semblent les plus importants pour l'avenir des collectivités rurales :

Objectifs les plus importants : 1) numéro \_\_\_\_\_ 2) numéro \_\_\_\_\_

Q 3.10 D'autres objectifs que ceux mentionnés ci-haut (cf. Q 3.8) vous semblent-ils à poursuivre au cours des prochaines années pour favoriser le développement des collectivités rurales?

Oui  Non

Si oui, lesquels?

---



---



---

Q 3.11 Est-ce qu'il a **autre chose que vous voudriez ajouter** au sujet du *Pacte rural* ou de la *Politique Nationale de la Ruralité*?

---



---



---

**\*\*\*POUR LES RÉPONDANT-E-S QUI NE SONT PLUS ASSOCIÉ-E-S À LA  
MISE EN ŒUVRE DU PACTE RURAL SEULEMENT\*\*\***

Q 3.12 Vous n'êtes plus associé à la mise en œuvre du pacte dans votre MRC **depuis quand?**  
Indiquez le **nombre de mois depuis le départ** : exemple : a quitté depuis 8 mois.

---

Q 3.13 Précisez en quelques mots **la raison principale** de votre départ.

---



---

**FIN DU QUESTIONNAIRE 1 SUR LE PACTE RURAL**

NOUS VOUS REMERCIONS BEAUCOUP DE VOTRE PARTICIPATION

## **PACTE RURAL : QUESTIONNAIRE 2 – Les Projets réalisés: caractéristiques, retombées**

### **MOTS AUX RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS QUI COMPLÈTENT LE QUESTIONNAIRE**

Bonjour! Permettez-nous d'abord de vous remercier de votre précieuse collaboration à cette étape importante de notre recherche sur le dispositif du *Pacte Rural*. Initiée en 2003, celle-ci vise à élaborer un modèle de suivi et d'évaluation des retombées du *Pacte* et à tester celui-ci auprès d'un échantillon représentatif de MRC. Ce travail a déjà donné lieu à une première collecte de données à l'été 2004. Nous souhaitons maintenant pouvoir compter sur votre apport afin de mieux connaître les projets réalisés grâce au *Pacte* et leurs retombées pour les collectivités rurales et les MRC.

Vous avez été contacté soit parce que vous avez été à la tête de l'organisme bénéficiaire d'une aide financière pour un projet financé en totalité ou partiellement par le *Pacte rural* de votre MRC, ou avez agi comme responsable administratif ou responsable principal de la réalisation du projet, ou encore parce que vous pouvez témoigner d'effets ou de retombées de ce projet.

Nous voulons d'abord et avant tout que vous nous informiez sur le projet, ou que vous nous fassiez connaître votre avis sur les retombées de celui-ci, selon l'expérience qui a été la vôtre.

Le temps que vous consacrerez à répondre au questionnaire nous permettra de mieux comprendre comment s'effectue la mise en œuvre du *Pacte rural* ainsi que les effets de celui-ci.

Nous vous soulignons qu'un premier questionnaire portant spécifiquement sur la mise en œuvre du dispositif du *Pacte rural* a aussi été élaboré et donnera également lieu à une collecte de données.

Permettez-nous de vous rappeler que cette recherche s'effectue sur une base confidentielle, votre identité ne devant pas être révélée. Des indications plus précises à cet égard vous sont d'ailleurs fournies dans le formulaire de consentement qui accompagne le présent questionnaire et que vous êtes invités à compléter.

Un gros merci

L'équipe de recherche du projet FQRSC

sur l'évaluation du dispositif des *Pactes ruraux* et ses retombées.

Espace réservé à l'Équipe		
Contact fait par: (Nom) _____	<input type="checkbox"/> UQAR	<input type="checkbox"/> ÉNAP
(date : _____)	<input type="checkbox"/> UQAT	<input type="checkbox"/> UQO
	<input type="checkbox"/> UQTR	
Interview fait par : (Nom) _____	<input type="checkbox"/> UQAR	<input type="checkbox"/> ÉNAP
(date : _____)	<input type="checkbox"/> UQAT	<input type="checkbox"/> UQO
	<input type="checkbox"/> UQTR	
Documents sur le Projet :		
Fiche(s) synthèse de reddition(s) de compte <input type="checkbox"/> 2003 <input type="checkbox"/> 2004 <input type="checkbox"/> 2005 <input type="checkbox"/> 2006		
Formulaire(s) utilisé(s) pour demande de soutien financier au <i>Pacte rural</i> <input type="checkbox"/>		
Rapport d'achèvement du Projet (ou document équivalent) <input type="checkbox"/>		
Autres documents sur la mise en œuvre, le suivi ou les retombées du <u>Projet</u> <input type="checkbox"/>		

## INTRODUCTION/MISE EN CONTEXTE

Espace réservé à l'Équipe : Identification du Projet

À noter : le projet est obligatoirement un projet qui a été déclaré « complété » sur la Fiche synthèse d'informations concernant le projet (Rubrique *Niveau d'avancement du projet*) lors d'un des exercices annuels de *reddition de compte*.

Quel était le **TITRE** du Projet ou contrat de service apparaissant sur la Fiche? :

\_\_\_\_\_

Transcrire sa *Brève description* apparaissant sur la Fiche \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Quel était le nom du *bénéficiaire* inscrit sur la Fiche? \_\_\_\_\_

Quel était le statut juridique du *bénéficiaire*? \_\_\_\_\_

Date inscrite sur la Fiche de reddition? \_\_\_\_\_

Quelle(s) était(ent) la ou les municipalités visée(s) indiquée(s) sur la Fiche? Nombre? \_\_\_\_\_

Nom(s) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

a) **Volet 1 : Répondant-e sur le Projet<sup>1</sup>** :

Q 0.1 **Identification des répondant-e-s au questionnaire**  
(Cochez la ou les réponses qui s'appliquent)

- Personne à la tête\* de l'organisme récipiendaire\*\* de l'aide financière  
Précisez l'organisme et le statut du répondant-e : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\* Président-e du conseil d'administration ou rôle équivalent, directeur-trice général-e.

\*\* Cet organisme récipiendaire était normalement le *bénéficiaire* du projet indiqué sur la *Fiche de reddition de compte* ou l'organisme requérant de la demande d'aide financière au Fonds du Pacte rural de la MRC.

- Personne responsable de l'administration du projet  
Précisez l'organisme et le statut du répondant-e : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Personne responsable de la réalisation (ou exécution) du projet  
Précisez l'organisme et le statut du répondant-e : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Autre (précisez : .....)  
Précisez l'organisme et le statut du répondant-e : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Q 0.2 Genre du répondant-e :

- Homme  Femme

Q 0.3 Groupe d'âge du répondant-e :

- Moins de 30 ans  Moins de 40 ans  Moins de 50 ans  
 Plus de 50 ans  Plus de 60 ans

Q 0.4 Nom de la MRC : \_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Ces personnes se verront demander des documents relatifs au PROJET permettant d'en décrire le mieux

b) **Volet 2 : Témoignage sur les effets et retombées du projet :**

Q 0.5 **Identification des répondant-e-s au questionnaire**  
(Cochez la réponse qui s'applique) :

- Personne à la tête\* d'un organisme\*\* **communautaire ou sans but lucratif** d'une collectivité rurale où s'est déroulé le projet, ou encore où est localisée la réalisation découlant directement du projet

\* Président-e du conseil d'administration ou rôle équivalent, directeur-trice général-e.

\*\* Organisme autre que l'organisme récipiendaire de l'aide financière, le promoteur du projet ou des partenaires participant à son plan de financement.

Précisez l'organisme et le statut du répondant-e : \_\_\_\_\_

- Personne à la tête\* d'un organisme\*\* **municipal** d'une collectivité rurale où s'est déroulé le projet, ou encore où est localisée la réalisation découlant directement du projet

\* Maire, conseiller.

\*\* Organisme autre que l'organisme récipiendaire de l'aide financière, le promoteur du projet ou des partenaires participant à son plan de financement.

Précisez l'organisme et le statut du répondant-e : \_\_\_\_\_

- Personne\* **usager ou usagère** d'un bien ou d'un service que le projet a contribué à réaliser ou à rendre accessible

\* Sans lien d'emploi avec l'organisme récipiendaire de l'aide financière, le promoteur du projet ou des partenaires participant à son plan de financement.

Si cette réponse est cochée :

Indiquez la **municipalité de résidence** du répondant-e :

Résident-e de : \_\_\_\_\_

- Personne\* **résident ou résidente** d'une collectivité rurale où s'est déroulé le projet, ou encore où est localisée la réalisation découlant directement du projet

\* Sans lien d'emploi avec l'organisme récipiendaire de l'aide financière, le promoteur du projet ou des partenaires participant à son plan de financement.

Si cette réponse est cochée :

a) Indiquez la **municipalité de résidence** du répondant-e :

Résident-e de : \_\_\_\_\_

b) Précisez l'occupation principale du répondant : (cochez la ou les réponses qui s'appliquent) :

- Responsable d'une entreprise située dans la municipalité où s'est déroulé le projet

Salarié-e     Retraité-e

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

Q 0.6 Genre du répondant-e :

- Homme     Femme

Q 0.7 Groupe d'âge du répondant-e :

- Moins de 30 ans     Moins de 40 ans     Moins de 50 ans  
 Plus de 50 ans     Plus de 60 ans

Q 0.8 Nom de la MRC : \_\_\_\_\_

Thème 1: Le Projet soutenu par le <i>Pacte rural</i>
--

Cette section ne sera complétée **que par les Répondant-e-s sur le projet.**

Pour les répondant-e-s **témoignant des effets** et retombées : Passez directement à la section 2. Q 2.1.

Q 1.1 Transcrivez **le titre** du projet tel qu'il apparaît sur la *Fiche de reddition de compte* où ce projet est déclaré **complété**.

\_\_\_\_\_

Q 1.2 Ce nom ou ce titre figurait-il **tel quel** sur la **demande de soutien** financier adressée au *Pacte rural*?

Oui       Non

Si non, quel était alors le titre du projet? (Précisez) \_\_\_\_\_

Q 1.3 Ce projet a-t-il pu être inscrit sous un autre nom sur une ou plusieurs *Fiches de reddition de compte* où ce projet était déclaré **en cours**?

Oui       Non

Si oui, quel était alors le titre du projet? (Précisez) \_\_\_\_\_

Q 1.4 Décrivez les grandes lignes du projet **qui est maintenant complété** (minimum deux lignes, maximum 4).

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Q 1.5 Diriez-vous que ce projet maintenant complété a comporté **un seul volet** (une activité ou réalisation principale) ou **plusieurs volets principaux** (autres que des étapes d'un même volet)?

Un seul volet       Plusieurs volets

Si vous avez indiqué *plusieurs volets*, précisez brièvement les principaux volets

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Q 1.6 Précisez si le projet s'adressait **principalement** aux personnes suivantes (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aux jeunes?                | <input type="checkbox"/> Aux femmes?                |
| <input type="checkbox"/> Aux personnes âgées?       | <input type="checkbox"/> Aux personnes handicapées? |
| <input type="checkbox"/> Aux personnes autochtones? | <input type="checkbox"/> Aux personnes immigrantes? |
| <input type="checkbox"/> Aux nouveaux arrivants?    | <input type="checkbox"/> Aux familles?              |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____    |   |

Q 1.7 Maintenant que le projet est **complété**, dites-nous quelle a été la ou les **principale(s) réalisation(s)** découlant **directement de la mise en œuvre** de celui-ci? (cochez les cases identifiant la ou les réalisations principales)

- La tenue d'un événement ponctuel ou d'un ensemble d'événements ponctuels (*ex. tenue d'un Festival de théâtre, tenue d'une soirée de reconnaissance de bénévoles, tenue d'une ou plusieurs rencontre-s*)
- La mise sur pied d'un service **nouveau** (*ex. mise sur pied d'un réseau d'acteurs, mise sur pied d'un service de transport adapté et collectif, mise sur pied d'offre de cours*)
- La mise sur pied d'une entreprise **nouvelle**
- La réalisation d'une étude, ou d'un rapport, d'un plan de développement ou d'affaire, ou d'un inventaire
- La réalisation d'outils de promotion **nouveaux**
- La réalisation d'une œuvre à caractère artistique ou culturel
- La mise en place d'installations fixes ou d'équipements **nouveaux**
- Autre (précisez) : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Q 1.8 Si vous avez indiqué LA TENUE D'UN ÉVÈNEMENT PONCTUEL :

a) Un événement du même genre **avait-il été déjà tenu auparavant** ?

- Oui     Non     NSP (Ne Sais Pas)

b) Cet événement **s'est-il répété par la suite**?

- Oui     Non     NSP (Ne Sais Pas)

Q 1.9 La ou les **principale(s) réalisation(s)** découlant **directement de la mise en œuvre** du projet est-elle liée à une **immobilisation nouvelle** ou à une **modification d'une immobilisation existante**?

- Oui, à une immobilisation nouvelle
- Oui, à une modification d'une immobilisation existante
- Non
- NSP (= Ne Sais Pas)

Q 1.10 La ou les **principale(s) réalisation(s)** découlant **directement de la mise en œuvre** du projet est-elle liée à l'un ou l'autre des secteurs d'activité mentionnés au tableau suivant?

- Oui     Non     NSP (Ne Sais Pas)

Si oui, indiquez le(s) numéro(s) qui s'applique(nt): \_\_\_\_\_

\* Secteur(s) : La liste des secteurs de référence est la même que celle utilisée pour le recueil des informations sur les projets lors de la reddition de compte annuelle :

- (1) exploitation des ressources naturelles et agricoles
- (2) industries manufacturières et construction
- (3) télécommunications, énergie électrique, services financiers, services aux entreprises, ingénierie, informatique
- (4) transport, commerce de gros et de détail, divertissement, culture, tourisme, hébergement, restauration, services personnels
- (5) services éducatifs et de la santé
- (6) indéterminé

Q 1.11 La ou les **principale(s) réalisation(s)** découlant **directement de la mise en œuvre** du projet est-elle **principalement localisée** à l'échelle :

- D'une seule collectivité rurale  
 De plusieurs collectivités rurales  
 De la MRC dans son ensemble  
 Autre : précisez \_\_\_\_\_

Q 1.12 Si vous avez répondu DE PLUSIEURS, indiquez le nombre : \_\_\_\_\_

Q 1.13 a) La ou les **principale(s) réalisation(s)** découlant **directement de la mise en œuvre** du projet rejoint-elle un ou plusieurs des **champs prioritaires** suivants identifiés dans la *Politique nationale de la ruralité* ?

- (1) Maintien et retour des **jeunes** ou des **familles**?  Oui  Non  NSP  
 (2) Amélioration de l'offre et disponibilité des **services**?  Oui  Non  NSP  
 (3) Mise en **réseau** des promoteurs locaux?  Oui  Non  NSP  
 (4) Développement de nouveaux **produits** ou **entreprises**?  Oui  Non  NSP  
 (5) Mise en valeur du **capital humain**?  Oui  Non  NSP  
 (6) Soutien à l'**entrepreneuriat individuel ou collectif**?  Oui  Non  NSP

b) La ou les **principale(s) réalisation(s)** découlant **directement de la mise en œuvre** du projet rejoint-elle un ou plusieurs des **champs prioritaires autres que ceux mentionnés à la Q 1.13 a) et qui auraient été inscrits dans le Plan de travail de la MRC?**

- Oui  Non  NSP

Si oui, pourriez-vous préciser lequel ou lesquels?

---



---



---

c) La ou les **principale(s) réalisation(s)** découlant **directement de la mise en œuvre** du projet rejoint-elle une ou plusieurs priorités qui auraient été inscrites dans un ou plusieurs Plan(s) de développement (ou *de Vision, ou stratégique* ou équivalent) élaboré(s) par une ou des municipalités rurales visées par le projet?

- Oui  Non  NSP

Si oui, pourriez-vous préciser lequel ou lesquels?

---



---



---

Q 1.14 Quels étaient les **principaux objectifs de départ** du projet (minimum deux lignes, maximum 4)

---



---



---

Q 1.15 Des municipalités rurales **dévitalisées** étaient-elles spécifiquement visées par le projet?

- Oui  Non  NSP

Si oui, indiquez lesquelles :

---



---



---

Q 1.16 Considérant ses **principaux objectifs de départ**, diriez-vous que ce projet était principalement :

- |   |                          |     |                          |     |                          |     |
|---|--------------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|-----|
| (1) à caractère social                        | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (2) à caractère économique                    | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (3) à caractère récréo-touristique            | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (4) à caractère environnemental ou écologique | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (5) à caractère patrimonial ou architectural  | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (6) à caractère culturel                      | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (7) à caractère autre (précisez) :            | _____                    |     |                          |     |                          |     |

Q 1.17 Selon vous, les **principaux objectifs de départ** du projet rejoignent-ils une ou plusieurs des **grandes orientations** de la *Politique nationale de la ruralité* suivantes?

- |   |                          |     |                          |     |                          |     |
|---|--------------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|-----|
| (1) <b>Développement durable</b> des collectivités rurales? | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (2) <b>Prosperité</b> des collectivités rurales?            | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (3) <b>Qualité de vie</b> des collectivités rurales?        | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (4) <b>Pouvoir d'attraction</b> des collectivités rurales?  | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (5) <b>Engagement des citoyens</b> du monde rural?          | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |
| (6) <b>Pérennité</b> du monde rural?                        | <input type="checkbox"/> | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | NSP |

Q 1.18 Pouvez-vous identifier un événement ou une circonstance qui aurait été à l'origine du projet?

Oui     Non     NSP

Si oui, indiquez lequel?:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Q 1.19 Savez-vous qui a eu l'idée de départ du projet?

Oui     Non     NSP

Si oui, indiquez qui:

\_\_\_\_\_

Q 1.20 L'existence du *Pacte rural* a-t-elle selon vous joué un rôle dans l'idée de départ du projet?

Oui     Non     NSP

Si oui, expliquez brièvement en quoi?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Q 1.21 L'existence du projet est-elle **directement reliée** à un **processus d'animation, de formation ou de mobilisation** qui a été mis en œuvre dans votre milieu?

Oui     Non     NSP

Si oui, décrivez ce processus:

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Q 1.22 La **formulation des principaux objectifs** du projet a-t-elle nécessité des **rencontres préparatoires avant le dépôt** de la demande?

Oui     Non     NSP

Si oui,

Estimez le nombre total de rencontres : \_\_\_\_\_

Estimez le nombre total de participant-e-s : \_\_\_\_\_

Estimez le nombre total d'organismes participants : \_\_\_\_\_

Q 1.23 **Quelle a été la durée totale du projet?** (*incluant toutes les étapes directement préparatoires au projet, sa réalisation et l'achèvement final de celui-ci avec la clôture du projet*) (*Estimez et précisez le nombre de mois*\*)

(1) Étapes directement **préparatoires** au projet:

(*Idées, consultations, choix d'objectifs, concertation, préparation, montage, rédaction et dépôt de la demande de soutien, etc.*) : \_\_\_\_\_ mois

(2) Étapes **de déroulement du projet**

(*Exécution des travaux, tenue des activités, consultations, concertations, etc.*):

: \_\_\_\_\_ mois

(3) Étapes **de clôture** (et terminaison) du projet

(*Réalisation de bilans administratifs et financiers, rapport(s) de fin de projet (post-mortem, bilan de clôture, etc.)*) : \_\_\_\_\_ mois

Durée totale approximative du projet : \_\_\_\_\_ mois

\* Si le projet a été complété sur plus d'une année et a donné lieu à la présentation de plusieurs demandes de soutien, on l'indiquera en comptabilisant tous les mois.

Q 1.24 **Durant son déroulement**, en quoi a surtout consisté le projet? (mentionnez les principales activités accomplies) (minimum deux lignes, maximum 4)

---



---



---



---

Q 1.25 **Durant le déroulement** du projet, diriez-vous que le **niveau d'implication** des personnes ou des organismes qui y ont contribué au départ s'est maintenu?

Oui     Non

Si oui, précisez :

OUI, le niveau d'implication s'est maintenu et il a augmenté

NON, le niveau d'implication ne s'est pas maintenu mais il a diminué

Q 1.26 Une **demande écrite** de soutien financier pour ce projet avait-elle été transmise aux responsables du *Pacte rural*?

Oui     Non     NSP

(Si oui, passez à la question 1.27)

(Si NSP, passez à la question 1.30)

Si non, précisez comment votre demande (verbale) a été transmise au *Pacte rural*?

---



---



---



---

Q 1.27 Cette **demande écrite** a-t-elle été **complétée au moyen d'un formulaire**?

Oui  Non  NSP

(Si non ou NSP, passez à la question 1.28)

Si oui, le nom de la MRC était-il inscrit sur ce formulaire?

Oui  Non  NSP

Si oui, les champs prioritaires, des objectifs ou impacts attendus (ou équivalents) de la MRC étaient-ils mentionnés sur le formulaire?

Oui  Non  NSP

Si oui, le requérant de fonds du *Pacte rural* devait-il préciser dans sa demande les champs prioritaires de la MRC rejoints par son projet?

Oui  Non  NSP

Q 1.28 Qui a principalement monté et rédigé cette demande de soutien pour le projet ?

Précisez qui a fait le **montage** de la demande? \_\_\_\_\_

Précisez qui a **rédigé** le formulaire de la demande? \_\_\_\_\_

Q 1.29 La demande écrite de soutien pour ce projet comprenait-elle (en annexe-s ou autrement) le dépôt de documents d'accompagnement?

Oui  Non  NSP

Si oui, indiquez **quels document ont été déposés** en même temps que la demande ou annexés à celle-ci? (cochez les documents déposés)

- Résolution du CA de l'organisme
- Copie de la charte OSBL
- États financiers
- États financiers prévisionnels
- Rapport d'activités
- Plan d'action
- Plans et devis
- Preuve de financement
- Lettres d'appui
- Lettre d'intention
- Autres (précisez en donnant le titre des documents) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Q 1.30 L'identité d'un **promoteur** du projet était-elle demandée lors du dépôt de la demande?

Oui  Non  NSP

Si oui, qui était le promoteur de ce projet indiqué lors du dépôt de la demande? Indiquez son nom et son statut

NOM : \_\_\_\_\_

STATUT ? : (Cochez la réponse qui s'applique)

- |  |  |                              |
|--|--|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Citoyen ou citoyenne (individu) | <input type="checkbox"/> MRC                 | <input type="checkbox"/> CLD |
| <input type="checkbox"/> Municipalité                    | <input type="checkbox"/> Organisme municipal |                              |
| <input type="checkbox"/> OSBL/organisme communautaire    | <input type="checkbox"/> Coopérative         |                              |
| <input type="checkbox"/> Instance religieuse             | <input type="checkbox"/> Entreprise privée   |                              |
| <input type="checkbox"/> Autre (précisez) _____          |  |                              |

Q 1.31 Ce **promoteur** résidait-il (si individu) dans la (ou une des) municipalité touchée par le projet ou y exerçait-t-il son activité principale (si organisme)?

Oui  Non  NSP

Si non, précisez le lieu (municipalité) de résidence ou d'activité principale du promoteur :

\_\_\_\_\_

Q 1.32 Ce **promoteur** du projet était-il également le requérant de fonds provenant du *Pacte rural* pour ce projet?

Oui  Non  NSP

Q 1.33 **Financement prévu et final du projet (SOURCES ET CONTRIBUTIONS) :**

En vous référant au besoin à la demande de financement du projet ou à d'autres documents de suivi du projet ou de *reddition de compte*, indiquez les sources et contributions **prévues** et **finale**s du projet complété.

Le total des contributions finales comprendra, s'il y a lieu, celles qui ont été obtenues pour chacune des années où le projet était en cours (précisez les montants obtenus pour chacune des années).

<u>Financement du projet : sources</u>	<u>Contributions prévues</u>	<u>Contributions finales</u>
Mise de fonds (\$)		
<b>Pacte rural (\$)</b>		
Municipalité (s)		
CLD		
SADC		
Ministères Québec		
Ministères Canada		
Institutions financières		
Autre* ( <b>précisez</b> ) (*exemples : Députés, OSBL, fondations, dons, commanditaires, etc.)		
<b>Coût total du projet</b>		

Q 1.34 Si vous avez indiqué une MISE DE FONDS (prévue ou finale), savez-vous de qui provenait celle-ci?

Oui  Non  NSP

Si oui, précisez de qui? \_\_\_\_\_

Q 1.35 La **contribution prévue** de certaines sources a-t-elle variée sensiblement (soit de plus de 10% en plus ou en moins) par rapport à leur contribution finale?

Oui     Non     NSP

Si oui, pour quelle(s) raison(s)?

---



---



---

Q 1.36 Un ou plusieurs commanditaires ont-ils contribué au financement prévue ou final du projet?

Oui     Non     NSP

Si oui, indiquez lesquels? \_\_\_\_\_

Q 1.37 La concertation entre les partenaires financiers du projet s'est-elle maintenue tout au long de sa réalisation?

Oui     Non     NSP

Si oui ou non, diriez-vous qu'elle

- a augmenté
- s'est maintenue
- a diminué
- n'a pas duré

Si vous avez indiqué qu'elle A DIMINUÉ ou qu'elle N'A PAS DURÉ, pouvez-vous en indiquer les raisons?

---



---



---

Q 1.38 Financement **prévu et final** du projet (**VENTILATION**) :

En vous référant au besoin à la demande de financement du projet ou à d'autres documents de suivi du projet ou de *reddition de compte*, indiquez le **partage prévu et final des coûts de financement du projet complété**.

Le total final des coûts comprendra, s'il y a lieu, ceux déboursés pour chacune des années où le projet était en cours (précisez les coûts pour chacune des années).

La contribution des bénévoles n'est pas comptabilisée (celle-ci est estimée à la Q 1.51)

Ventilation des coûts	Prévision dans la demande	Réel (final) \$
Versement de salaires et bénéfices marginaux		
Achat de matériel et fournitures		
Frais de postes et messageries		
Frais de téléphone et Internet		
Frais de déplacements		
Contrats de services		
Autre(s) : précisez		
<b>Coût total du projet</b>		

Q 1.39 Le projet impliquait-il des **achats de matériel et fourniture**?

Oui  Non  NSP

Si oui, précisez **si des achats ont eu lieu dans...**

Des entreprises de la (ou des) municipalité-s visées par le projet?  Oui  Non  NSP

Des entreprises de municipalités voisines de celles visées  Oui  Non  NSP

Si non, indiquez où ont été effectués les principaux achats de matériel et fourniture? \_\_\_\_\_

Q 1.40 Le projet impliquait-il des **contrats de services**?

Oui  Non  NSP

Si oui, précisez si un ou des contrats de services ont été alloués à des personnes, à des organismes ou à des entreprises résidant ou établis dans...

La (ou les) municipalité-s- rurale-s visée-s par le projet  Oui  Non  NSP

Une ou des municipalités voisines de celles visées  Oui  Non  NSP

Si non, indiquez où résident les principaux bénéficiaires des contrats de services?  
\_\_\_\_\_

Q 1.41 Le projet impliquait-il le **versement de salaires** à des employés temporaires ou réguliers?

Oui  Non  NSP

Si oui, précisez si des salaires pour des emplois temporaires ou réguliers ont été versés à des employés résidant dans...

La (ou les) municipalité-s- rurale-s visée-s par le projet?  Oui  Non  NSP

Une ou des municipalités voisines de celles visées?  Oui  Non  NSP

Si non, indiquez où résident la majorité des employés temporaires ou réguliers?  
\_\_\_\_\_

Q 1.42 Qui a principalement assumé **la gestion financière** du projet?  
(Cochez la case appropriée; si plus d'une catégorie, indiquez lesquelles à « autre »)

Une personne ayant un lien d'emploi avec le bénéficiaire du projet inscrit sur la Fiche de reddition de compte?

Une personne ayant un lien d'emploi avec le promoteur du projet mentionné dans la demande d'aide adressée au *Pacte rural*?

Une personne embauchée spécifiquement dans le cadre du projet?

Une personne qui à titre bénévole a directement contribué au projet?

Une entreprise dont les services ont été rémunérés?

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Q 1.43 Les décisions financières les plus importantes relatives au projet devaient-elles être approuvées par une instance décisionnelle?

Oui  Non  NSP

Si oui, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

- Q 1.44 Qui a assumé **la gestion administrative** du projet ?  
(Cochez la case appropriée; si plus d'une catégorie, indiquez lesquelles à « autre »)
- Une personne ayant un lien d'emploi avec le bénéficiaire du projet inscrit sur la Fiche de reddition de compte?
  - Une personne ayant un lien d'emploi avec le promoteur du projet mentionné dans la demande d'aide adressée au *Pacte rural*?
  - Une personne embauchée spécifiquement dans le cadre du projet?
  - Une personne qui à titre bénévole a directement contribué au projet?
  - Une entreprise dont les services ont été rémunérés?
  - Autre (précisez) : \_\_\_\_\_
- Q 1.45 Les décisions **administratives** les plus importantes relatives au projet devaient-elles être approuvées par une instance décisionnelle ?
- Oui     Non     NSP
- Si oui, précisez laquelle : \_\_\_\_\_
- Q 1.46 La gestion financière et la gestion administrative du projet relevaient-elles de la même personne?
- Oui     Non     NSP
- Q 1.47 Qui a assumé **la coordination courante** du projet? (Cochez la case appropriée; si plus d'une catégorie, indiquez lesquelles à « autre »)
- Une personne ayant un lien d'emploi avec le bénéficiaire du projet inscrit sur la Fiche de reddition de compte?
  - Une personne ayant un lien d'emploi avec le promoteur du projet mentionné dans la demande d'aide adressée au *Pacte rural*?
  - Une personne embauchée spécifiquement dans le cadre du projet?
  - Une personne qui à titre bénévole a directement contribué au projet?
  - Une entreprise dont les services ont été rémunérés?
  - Autre (précisez) : \_\_\_\_\_
- Q 1.48 La gestion administrative et la gestion courante (ou la coordination courante) du projet relevaient-elles de la même ou des mêmes personnes?
- Oui     Non     NSP
- Q 1.49 Qui a principalement **effectué les travaux** reliés à l'exécution du projet? (Cochez la case appropriée; si plus d'une catégorie, indiquez lesquelles à « autre »)
- Une ou des personnes ayant un lien d'emploi avec le bénéficiaire du projet inscrit sur la Fiche de reddition de compte?
  - Une ou des personnes ayant un lien d'emploi avec le promoteur du projet mentionné dans la demande d'aide adressée au *Pacte rural*?
  - Une ou des personnes embauchées spécifiquement dans le cadre du projet?
  - Une ou des personnes qui à titre bénévole ont directement contribué au projet?
  - Une ou des entreprises dont les services ont été rémunérés?
  - Autre (précisez) : \_\_\_\_\_
- Q 1.50 La **gestion courante** (ou la coordination courante) et **l'exécution du projet** relevaient-elles de la même ou des mêmes personnes?
- Oui     Non     NSP
- Q 1.51 Des personnes bénévoles ont-elles pris une part directe à la réalisation du projet?
- Oui     Non     NSP

Si oui, précisez le nombre de bénévoles et le nombre d'heures de travail accomplies par ces personnes :

Nombre total de personnes bénévoles : \_\_\_\_\_

Q 1.52 Des activités de formation soutenues par le *Pacte rural* ont-elles été offertes aux personnes prenant part directement à la réalisation de ce projet (à titre de personnes rémunérées ou bénévoles)?

Oui  Non  NSP

Q 1.53 a) L'exécution du projet a-t-elle nécessité l'embauche de personnes? (Embauche directe ou via des contrats de services alloués)

Oui  Non  NSP

(Si non ou NSP, passez à la question 1.54)

b) Si oui, précisez le nombre et les caractéristiques des personnes embauchées

Nombre?	Genre?	Age?	Handicapé?	Autochtone?	Minorité Visible?
<input type="checkbox"/> de 1 à 2 personne(s)	Nombre d'hommes?	<input type="checkbox"/> -moins 25 ans	Nombre de personnes handicapées?	Nombre de personnes autochtones?	Nombre de personnes des minorités visibles?
<input type="checkbox"/> de 3 à 5 personnes		<input type="checkbox"/> - 25-35			
<input type="checkbox"/> de 6 à 10 personnes	<input type="checkbox"/> NSP	<input type="checkbox"/> - 35-45	<input type="checkbox"/> NSP	<input type="checkbox"/> NSP	<input type="checkbox"/> NSP
<input type="checkbox"/> plus de 10 personnes	Nombre de femmes?	<input type="checkbox"/> -45-55			
	<input type="checkbox"/> NSP	<input type="checkbox"/> - 55-65			
		<input type="checkbox"/> - 65 et +			
		<input type="checkbox"/> NSP			

c) Si oui à Q 1.53 a), pouvez-vous estimer la durée moyenne d'embauche de ces personnes?

Moins de 2 semaines  De 2 à 4 semaines  
 De 4 à 8 semaines  De 8 à 16 semaines  
 De 16 à 32 semaines  De 32 à 52 semaines  
 Plus de 52 semaines  NSP

d) Si oui à Q 1.53 a), pouvez-vous estimer la durée hebdomadaire moyenne d'heures travaillées par ces personnes?

Moins de 6 h semaine  De 6 à 11 h semaine  
 De 12 à 24 h semaine  De 25 à 34 h semaine  
 De 35 à 40 h semaine  De 40 à 50h semaine  
 Plus de 50 h semaine  NSP

e) Si oui à Q 1.53 a), pouvez-vous estimer le salaire hebdomadaire moyen\* (brut sans avantages sociaux) des personnes qui ont été embauchées dans le cadre du projet?

(\*Pour cet estimé, faites comme s'il s'agissait d'emploi-s à temps plein de 35 heures)

Moins de 300\$  de 300\$ à 400\$  
 de 400\$ à 550\$  de 550 \$ à 700\$  
 de 700\$ à 850\$  de 850 \$ à 1000\$  
 plus de 1000\$  NSP

f) Si oui à Q 1.53 a), à votre connaissance, certains de ces emplois créés dans le cadre du projet se sont-ils transformés en emplois réguliers après l'achèvement de celui-ci?

Oui  Non  NSP

Si oui, estimez le nombre d'emploi(s) régulier(s) créé(s) à la suite du projet (indiquez le nombre) : \_\_\_\_\_

Q 1.54 L'exécution du projet a-t-elle contribué au maintien d'emplois existants? (y compris via des contrats de services alloués)

Oui     Non     NSP

Si oui, estimez le nombre d'emploi(s) maintenu(s) (indiquez le nombre) : \_\_\_\_\_

Q 1.55 Qui a principalement assumé l'**encadrement du personnel embauché directement** pour le projet? (Cochez la case appropriée; si plus d'une catégorie, indiquez lesquelles à « autre »)

- Une personne ayant un lien d'emploi avec le bénéficiaire du projet inscrit sur la Fiche de reddition de compte?
- Une personne ayant un lien d'emploi avec le promoteur du projet mentionné dans la demande d'aide adressée au *Pacte rural*?
- Une personne embauchée spécifiquement dans le cadre du projet?
- Une personne qui à titre bénévole a directement contribué au projet?
- Une entreprise dont les services ont été rémunérés?
- Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Q 1.56 La **concertation entre les principaux acteurs** (personnes et organismes) qui ont pris part à la **réalisation du projet** s'est-elle maintenue tout au long de sa réalisation?

Oui     Non     NSP

Diriez-vous qu'elle...

- a augmenté
- s'est maintenue
- a diminué
- n'a pas duré

Si vous avez indiqué qu'elle A DIMINUÉ ou qu'elle n'A PAS DURÉ, pouvez-vous en indiquer les raisons?

---



---



---

Q 1.57 Comment s'est déroulé le **processus de coordination** entre les principaux acteurs (personnes et organismes) qui ont pris part à la **réalisation du projet**?

Diriez-vous qu'il a été ...

Très difficile     Plutôt difficile     Plutôt facile     Très facile

Si vous avez indiqué qu'il a été TRÈS DIFFICILE ou PLUTOT DIFFICILE, quelles en seraient les raisons?

---



---



---

Q 1.58 a) La réalisation du projet a-t-elle suscité l'expression d'un mécontentement ou d'une opposition de la part de certaines personnes ou organismes?

Oui     Non     NSP

b) Si oui, quelles seraient les raisons de ce mécontentement ou de cette opposition?

---



---



---

- c) Si oui, ce mécontentement ou cette opposition provenait-il **d'acteur(s) ou d'organismes...**

de la (ou des) municipalité-s visée-s par le projet?  Oui  Non  NSP

d'une municipalité voisine non visée par le projet?  Oui  Non  NSP

Si non à Q 1.58 c), précisez d'où provenaient les mécontents ou les opposants : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

- Q 1.59 Une fois achevé, le projet a-t-il donné lieu à la production d'un rapport de fin de projet (ou équivalent) (autre que la fiche d'information prévue la reddition de compte)?

Oui  Non  NSP

Si oui, ce rapport de fin de projet a-t-il été remis à la MRC?

Oui  Non  NSP

- Q 1.60 a) Savez-vous qui a **complété la fiche d'information** sur le projet requise lors de la *reddition de compte* ou ce projet a été déclaré complété?

Oui  Non  NSP

- b) Si oui de qui s'agit-il ?

- Une personne ayant un **lien d'emploi avec la MRC**
- Une personne ayant un **lien d'emploi avec le CLD**
- Une personne ayant un lien d'emploi avec le **bénéficiaire** du projet inscrit sur la Fiche de reddition de compte?
- Une personne ayant un lien d'emploi avec le **promoteur** du projet mentionné dans la demande d'aide adressée au *Pacte rural*?
- Une personne **embauchée spécifiquement** dans le cadre du projet?
- Une personne qui à titre **bénévole** a directement contribué au projet?
- Une **entreprise** dont les services ont été rémunérés?
- Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

- Q 1.61 a) Savez-vous si lors d'une ou plusieurs redditions de compte au Ministère, le projet dont nous parlons a été mentionné parmi les initiatives ou projets particulièrement réussis («bons coups») dans la MRC?

Oui  Non  NSP

- b) Savez-vous si le projet dont nous parlons a été retenu par le Ministère parmi les exemples de «**réussites rurales**» ayant fait l'objet d'une présentation synthétique sur son site internet?

Oui  Non  NSP

- Q 1.62 Le projet dont nous parlons a-t-il durant sa mise en oeuvre ou depuis son achèvement fait l'objet d'une couverture médiatique?

Oui  Non  NSP

Si oui, précisez :

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> Presse écrite locale                     | Nombre d'articles? _____  |
| <input type="checkbox"/> Presse écrite nationale                  | Nombre d'articles? _____  |
| <input type="checkbox"/> Radio locale                             | Nombre d'émissions? _____ |
| <input type="checkbox"/> Radio nationale                          | Nombre d'émissions? _____ |
| <input type="checkbox"/> Télévision (émissions régionales)        | Nombre d'émissions? _____ |
| <input type="checkbox"/> Télévision (nationale)                   | Nombre d'émissions? _____ |
| <input type="checkbox"/> Autre(s) couverture(s), précisez : _____ |                           |

Q 1.63 À votre avis quels sont les organismes ou les personnes qui ont profité le plus du projet pendant son exécution?

---

---

---

---

Q 1.64 Y a-t-il autre chose que vous aimeriez dire ou que nous devrions savoir concernant le déroulement de ce projet, toutes les étapes qui ont conduit à son achèvement, ou les enseignements (ou leçons apprises) qui pourraient en être tirés ?

---

---

---

---

---

---

---

---

Q 1.65 Selon votre expérience, advenant un renouvellement du *Pacte rural*, les mécanismes d'acceptation des demandes pour des projets dans votre MRC devraient-ils être changés?

Oui     Non     NSP

Si oui, quels changements apporteriez-vous?

---

---

---

---

Q 1.66 Selon votre expérience, advenant un renouvellement du *Pacte rural*, les mécanismes de soutien apportés par la MRC ou les autorités gouvernementales aux projets devraient-ils être changés?

Oui     Non     NSP

Si oui, quels changements apporteriez-vous?

---

---

---

---

**Fin de la section 1 du questionnaire**

**Nous allons maintenant plus directement aborder les effets et retombées du projet**

## Thème 2 : Les effets et retombées du Projet réalisé

**À moins d'indications contraires, les questions regroupées sous le thème 2 s'adressent à la fois aux répondant-e-s sur le projet ainsi qu'à la personne témoignant de ses effets et retombées**

### Espace réservé à l'Équipe : Identification du projet

Inscrire à nouveau le **TITRE** du projet ou contrat de service apparaissant sur la Fiche :

---

Q 2. À travers la première section de ce questionnaire, plusieurs aspects de la mise en oeuvre du projet identifié ci-haut ont été passés en revue. Dans la présente section, nous voulons approfondir notre connaissance des effets et des retombées de ce projet maintenant que celui-ci est complété.

Q 2.1 Selon vous, maintenant que ce projet est complété, celui-ci laisse-t-il dans la ou les collectivité(s) rurale(s) touchée(s) par celui-ci **une ou plusieurs réalisations que vous jugez significatives** ?

- Oui plusieurs     Oui une     Non aucune     NSP

(Si *oui plusieurs* ou *oui une*, passez à Q 2.2)

(Si *Non aucune*, passez à Q 2.3)

(Si *NSP*, passez à Q 2.4)

Q 2.2 Si oui, précisez la ou les réalisation(s) jugées significative(s) :

---

---

---

---

---

Q 2.3 Si vous avez répondu NON AUCUNE, précisez votre point de vue :

---

---

---

---

---

Q 2.4 À votre connaissance, ce projet **visait-il à apporter une réponse à un problème** ou à une difficulté particulière dans le milieu?

- Oui     Non     NSP

(Si oui passez à Q 2.5, si non ou NSP, passez à Q 2.9)

Q 2.5 a) Si oui, **précisez le problème** ou la difficulté

---

---

b) Si oui, à votre avis, le projet a-t-il **apporté une réponse satisfaisante** au problème ou à la difficulté?

- Oui très     Oui assez     Non pas tellement     Non pas du tout     NSP

Si **NON PAS TELLEMENT** ou **NON PAS DU TOUT**, expliquez votre point de vue?

---

---

---

c) Selon vous, votre avis sur la réponse apportée est-il partagé par la majorité des gens de votre milieu?

- Oui très     Oui assez     Non pas tellement     Non pas du tout     NSP

- Q 2.6 a) Selon vous, la ou les **réalisations significatives** laissées par le **projet apportent-elles déjà à l'heure actuelle** certains bienfaits?

Oui     Non     NSP

Si oui, donnez quelques exemples de ces bienfaits :

---



---



---

Si oui, selon vous, à qui ces bienfaits profitent **le plus**?

---



---



---

Si oui, selon vous, à qui ces bienfaits profitent **le moins**?

---



---



---

- b) Selon vous, la ou les **réalisations significatives** laissées par le projet apportent-elles **déjà à l'heure actuelle** certains **bienfaits** aux **municipalités dévitalisées** de la MRC?

Oui     Non     NSP

Précisez :

---



---



---

- c) Selon vous, la ou les **réalisations significatives** laissées par le **projet apportent-elles déjà à l'heure actuelle** certains bienfaits aux personnes suivantes (cochez toutes les réponses qui s'appliquent) :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aux jeunes?                | <input type="checkbox"/> Aux femmes?                |
| <input type="checkbox"/> Aux personnes âgées?       | <input type="checkbox"/> Aux personnes handicapées? |
| <input type="checkbox"/> Aux personnes autochtones? | <input type="checkbox"/> Aux personnes immigrantes? |
| <input type="checkbox"/> Aux nouveaux arrivants?    | <input type="checkbox"/> Aux familles?              |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____    |   |

- Q 2.7 Maintenant que le projet est complété, à votre avis, pourrait-il y avoir des personnes ou des organismes qui **s'estimeraient lésés ou affectés négativement par la réalisation** du projet?

---



---



---

- Q 2.8 Le projet étant maintenant réalisé, a-t-on mesuré la satisfaction de la population et des organismes de la **collectivité rurale** où **s'est déroulé le projet**, ou encore où **est localisée la réalisation** découlant directement du projet?

Oui     Non     NSP

Si oui, précisez :

1) qui a mesuré la satisfaction?

---

2) comment a été mesurée la satisfaction ?

---

Q 2.9 Selon vous, la réalisation du projet a-t-elle contribué à améliorer les perspectives d'avenir de votre milieu?

Oui  Non  NSP

Si oui, à quel point de vue?

---



---



---

Si non, pourquoi?

---



---

Q 2.10 La réalisation du projet a-t-elle selon vous **marqué une progression** vers l'atteinte d'un ou plusieurs **objectifs suivants de la Politique nationale de la ruralité** ?

<b>Cibles d'intervention identifiées dans la Politique nationale de la ruralité</b>	Contribution du projet Très importante (4)	Contribution du projet Importante (3)	Contribution du projet Moins importante (2)	Contribution du projet Peu ou pas importante (1)	Ne Sais Pas
1- Diversification de l'économie					
2- Consolidation et développement de l'emploi					
3- Augmentation de la participation de la population à la gestion ou mise en valeur des ressources					
4- Acquisition de savoirs ou compétences					
5- Maintien ou amélioration des services locaux					
6- Amélioration du cadre de vie					
7- Adaptation des politiques et programmes gouvernementaux					
8- Promotion place des jeunes ou nouveaux arrivants					
9- Prise en considération de la situation et apport des femmes					
10- Complémentarité entre ruraux et urbains					

Q 2.11 À votre connaissance, ce projet a-t-il a été à l'origine directe d'un ou plusieurs autre(s) projet(s)?

Oui  Non  NSP

Si oui, précisez lequel ou lesquels

---



---



---

Q 2.12 a) À partir du tableau suivant, **estimez certains des effets actuels** du projet maintenant complété et que vous observez dans votre milieu.

<b>Effets ou retombées du projet:</b>	<b>Effets du projet réalisé Très importants (4)</b>	<b>Effets du projet réalisé Importants (3)</b>	<b>Effets du projet réalisé Assez importants (2)</b>	<b>Effets du projet réalisé Peu ou pas importants (1)</b>	<b>Ne Sais Pas</b>
1- Apprendre à communiquer ensemble					
2- Apprendre à agir ensemble					
3- Apprendre à partager des outils					
4- Apprendre à identifier des cibles communes					
5 Échanges plus fréquents entre acteurs					
6- Augmentation de la mobilisation des acteurs face à leur développement					
7- Développement d'expertises					
8- Meilleure compréhension des caractéristiques de la ruralité					
9- Meilleure connaissance des opportunités de développement en milieu rural					
10- Valorisation des capacités du milieu rural					
11- Notoriété accrue d'expériences de développement en milieu rural					
12- Collaboration accrue entre municipalités rurales voisines					
13- Collaboration rurale-urbaine accrue au sein de la MRC					
14- Consolidation de l'identité rurale					
15- Consolidation de l'économie en milieu rural					

b) Selon vous, les effets que vous avez estimé TRÈS IMPORTANTS, IMPORTANTS ou ASSEZ IMPORTANTS seront-ils durables (se maintiendront-ils) au cours des prochaines années (**horizon de 5 ans**)?

Oui     Non     NSP

Précisez votre pensée

---



---



---

c) Avez-vous observé **d'autres effets** du projet que ceux mentionnés au tableau de la Q 2.12?

Oui     Non     NSP

Si oui, précisez lequel ou lesquels

---



---



---

- Q 2.13 Pouvez-vous **identifier certaines retombées (positives ou négatives)** de ce projet maintenant réalisé et que l'on devrait connaître pour mieux évaluer la portée du dispositif du Pacte rural dans votre milieu ou dans la MRC?

---



---



---



---



---



---



---



---



---

- Q 2.14 Selon vous, advenant un renouvellement du *Pacte rural*, des projets semblables au projet mentionné ci-haut devraient-ils continuer d'être financièrement soutenus?

Oui     Non     NSP

Si oui ou si non pour quelles raisons?

---



---



---

- Q 2.15 Y a-t-il autre chose que vous aimeriez dire ou que nous devrions savoir concernant **les retombées** de ce projet?

---



---



---



---



---



---

- Q 2.16 Selon votre expérience, advenant un renouvellement du *Pacte rural*, **avez-vous des attentes par rapport au soutien que la MRC ou les autorités gouvernementales pourraient apporter au projet afin d'en accroître les effets ou les retombées bénéfiques pour le monde rural?**

Oui     Non     NSP

Si oui, formulez ces attentes

---



---



---



---



---

**Fin de la section 2 du questionnaire**  
**Nous vous remercions beaucoup de votre collaboration**

**ANNEXE 4**

**Formulaire de consentement**

**RECHERCHE ÉVALUATIVE DU DISPOSITIF DES PACTES RURAUX ET SES RETOMBÉES**  
**Projet de recherche**

**CONSENTEMENT DE LA PERSONNE INTERROGÉE**

**Responsable de la recherche**

Patrice LeBlanc  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue  
445, boul. de l'Université, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 5E4  
(819) 762-0971, poste 2331  
Patrice.LebLANC@uqat.ca

**Responsables locaux de la recherche**

Danielle Lafontaine, Bruno Jean, Claude Ouellet

**Organisme subventionnaire et durée de la subvention**

Ce projet de recherche est subventionné par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) dans le cadre d'une Action concertée avec le Ministère du développement régional (maintenant le Ministère du développement économique et des régions et de la recherche) et les Partenaires de la ruralité (Fédération québécoise des municipalités, Solidarité rurale du Québec, Association des centres locaux de développement, Association des régions du Québec). La durée du projet est de 3 ans (septembre 2003-août 2006)

**Objectifs de la recherche**

L'objectif de ce projet est double : 1) élaborer un modèle d'évaluation du dispositif du pacte rural et de ses retombées; 2) mettre en application ce modèle d'évaluation auprès d'un échantillon de MRC. À terme, cette étude devrait produire un outil d'évaluation approprié et spécifique au dispositif du pacte rural et permettre une première appréciation de ses retombées.

## **Méthodologie de la recherche et des choix des répondants**

La recherche est effectuée auprès d'un échantillon de 12 MRC signataires d'un Pacte rural réparties sur l'ensemble du territoire québécois. Deux critères principaux sont utilisés afin de choisir les MRC étudiées : le type de MRC (rurale, rurale avec une agglomération de recensement, partiellement ou entièrement dans une communauté métropolitaine) et l'indice de défavorisation de la MRC. Les opérations de collecte de données pour chacune des MRC de l'échantillon permettront de réaliser une « étude de cas » mettant en lumière la mise en œuvre du dispositif qui a été effectuée ainsi qu'une évaluation de ses retombées.

Vous êtes invité à participer à cette étude parce que vous êtes un responsable ou un intervenant ayant participé à l'instauration ou au fonctionnement du dispositif ou ayant participé aux activités réalisées ou qui en auraient bénéficié ou en auraient été affectés dans l'une des MRC sélectionnées.

## **Description de votre participation à l'étude**

Dans le cadre de votre participation à cette étude, vous aurez à participer à un entretien avec un membre de l'équipe de recherche. Cet entretien se déroulera à l'heure et à l'endroit de votre convenance. Cet entretien, dont la durée devrait varier entre 1 heure et 1 heure 30, sera enregistré à moins que vous ne vous y opposiez.

L'entretien portera sur les thèmes suivants :

- 1) La mise en place du Pacte rural dans votre MRC
- 2) Le plan de travail et les projets soumis dans le cadre du Pacte rural
- 3) L'évaluation du dispositif du Pacte rural et de ses développements dans votre MRC

Vous vous engagez à répondre aux différentes questions le plus honnêtement possible. Vous avez cependant le droit absolu de refuser de répondre à toute question et d'interrompre à tout moment, sans aucune conséquence, votre participation à cette recherche.

### **Description des inconvénients et de la gêne à participer à l'étude**

Votre participation à cette étude implique d'abord que vous consacriez du temps à répondre à l'entrevue. Il est possible que vous éprouviez un certain malaise à répondre à certaines questions dans lesquelles nous vous demanderons d'apprécier des pratiques de développement rural dans votre MRC auxquelles vous auriez pu être associés.

### **Description des avantages à participer à l'étude**

Au plan individuel, votre participation à cette étude sera pour vous une occasion de réfléchir à votre travail et aux pratiques en développement rural dans votre MRC. Sur un plan global, cette étude fournira de précieuses informations sur le dispositif du pacte rural et ses retombées, ce qui permettra d'alimenter des réflexions et des débats sur le développement local en milieu rural et, éventuellement, d'infléchir les politiques gouvernementales. Aucune rémunération ni compensation financière n'est associée à votre participation à cette étude.

### **Description des mesures et des engagements à la confidentialité :**

Pour notre part, nous nous engageons à garantir la confidentialité de toute information que vous nous communiquerez. Seuls les membres de l'équipe de recherche auront accès à cette information. L'entrevue sera enregistrée puis transcrite. Cette transcription ne comportera aucune information qui permettrait de vous identifier et, une fois cette transcription vérifiée, le ruban magnétique sera détruit. Les matériaux originaux seront conservés dans un classeur dans un local verrouillé. Nous nous engageons également, lors de la diffusion des résultats de cette étude, à ne donner aucune information qui permettrait de vous identifier ou d'identifier la localité ou l'organisme pour lequel vous travaillez.

## **Diffusion et accès aux résultats de la recherche**

Les résultats de la recherche seront diffusés au Ministère du développement économique et des régions et de la recherche ainsi qu'aux Partenaires de la ruralité (Fédération québécoise des municipalités, Solidarité rurale du Québec, Association des centres locaux de développement, Association des régions du Québec), commanditaires avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture de ce projet de recherche. Les rapports de recherche seront également envoyés aux responsables des Pactes ruraux dans les différentes MRC participant à l'étude. Les rapports seront aussi envoyés sur demande auprès des chercheurs aux différentes personnes consultées lors de l'une ou l'autre des étapes de la recherche.

## **Droit de refus**

Si vous acceptez de participer à cette recherche, il est entendu que vous pourrez cependant ne pas répondre à certaines questions ou vous retirer, en tout temps, sans préjudice et pour des motifs dont vous serez le seul juge.

## **Consentement libre et éclairé**

En foi de quoi, je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ accepte en toute liberté de participer à cette recherche et consens à ce que les informations que j'aurai fournies servent à sa réalisation, à condition que ces informations ne puissent d'aucune façon permettre de révéler mon identité et celle d'autres personnes mentionnées durant l'entrevue.

\_\_\_\_\_  
Signature du participant

Date: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du responsable

Date: \_\_\_\_\_

